

Chapitre 1

Problématique

1.1 Le contexte de l'enquête

En 1999, le Québec se dotait de la première enquête de population portant sur la violence familiale envers les enfants (Clément, Bouchard, Jetté et Laferrière, 2000). Cette enquête permettait d'établir pour la première fois la prévalence annuelle du recours à la violence physique et psychologique envers les enfants mineurs, dans les ménages familiaux avec présence d'une figure maternelle. Elle venait ainsi combler un manque de données populationnelles sur le phénomène et ajouter cette information aux mesures d'utilisation des services de protection de la jeunesse, seuls indicateurs dont nous disposions jusqu'alors. Cette enquête donnait aussi l'occasion de mesurer les attitudes des mères à l'égard de la discipline physique et d'explorer les liens entre le recours à diverses formes de violence et certains facteurs individuels et familiaux.

La publication du rapport et les études qui ont suivi ont largement témoigné de l'atteinte des objectifs de l'enquête et de la validité des données recueillies. Ces données rendent compte de l'importance du problème et de ses liens avec un certain nombre de variables telles que l'âge et le sexe des enfants, les attitudes parentales à l'égard de la punition corporelle, le degré de pauvreté perçu, le nombre d'enfants dans la famille, le degré d'harmonie dans le couple, etc. (Clément et Bouchard, 2003; sous presse). De plus, la sortie publique des résultats de l'enquête a permis de constater le grand intérêt de la population face au phénomène. La radio, la télévision et la presse écrite ont fait une large place à l'enquête et il semble que la population se soit très clairement impliquée dans une réflexion à propos des pratiques parentales, de leur légitimité et de leur impact sur le développement et le bien-être des enfants.

La reconduite de cette enquête sur une base quinquennale permet d'estimer l'évolution des attitudes et des conduites parentales à caractère violent envers les enfants du Québec. Cette enquête, financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux en collaboration avec le GRAVE-ARDEC¹, permet ainsi de rendre compte de l'atteinte de l'objectif du programme national de santé publique de « réduire les problèmes d'abus physique et psychologique [...] à l'endroit des enfants et des adolescents d'ici 2012 » (Gouvernement du Québec, 2003). Elle permet aussi de répondre aux préoccupations ministérielles signalées dans la *Politique de la santé et du bien-être*, à savoir le manque de données capables de rendre compte des progrès réalisés ou non dans l'atteinte de cet objectif (Gouvernement du Québec, 1992), et de répondre aux recommandations énoncées à cet effet dans le dernier rapport d'enquête (Clément et autres, 2000).

1.2 La violence familiale envers les enfants. État de la question

1.2.1 Un problème de santé publique

Depuis une dizaine d'années, les chercheurs et les praticiens de divers horizons (sociologie, psychologie, médecine, droit, etc.) prônent une approche de santé publique pour étudier et prévenir les mauvais traitements envers les enfants (Djeddah, Facchin, Ranzato et Romer, 2000; Kydd, 2003; MacMillan, 2000; Mian, 2004; Merrick et Browne, 1999; Theodore et autres, 2005). L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a d'ailleurs récemment reconnu la violence (familiale et communautaire) comme l'un des principaux problèmes de santé publique dans le monde (résolution WHA49.25, OMS, 2003).

1. Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants – Alliance de recherche pour le développement des enfants dans leur communauté.

L'absence d'une définition claire et d'un modèle théorique intégrateur expliquerait, en partie, le fait que la violence, et plus particulièrement l'abus et la négligence, aient longtemps été mis à l'écart des problèmes de santé publique (Kydd, 2003; Merrick et Browne, 1999; National Research Council, 1993; OMS, 2003). De fait, la reconnaissance sociale de cette problématique dans les années 1960, notamment par la parution du livre *The Battered Child Syndrom* (Helfer, Krugman et Kempe, 1997), a donné lieu à l'élaboration de plusieurs modèles théoriques. Notons, entre autres, le recours aux modèles axés sur les déterminants individuels, aux théories sociologiques et culturelles, à l'attachement parent-enfant, à l'apprentissage social ainsi qu'aux modèles systémiques, écologiques et transactionnels (Chamberland, 2003; Mayer, 1997). Même si plusieurs de ces modèles cohabitent encore dans l'étude de la violence familiale, il est désormais reconnu que cette problématique n'est pas l'effet d'un seul facteur mais qu'elle est le résultat d'une interrelation complexe et dynamique de multiples causes (Chamberland, 2003; Kolko, 2002).

L'avancement de la recherche scientifique sur ce plan a permis de rendre compte non seulement de la complexité étiologique du problème de la violence, mais également de son ampleur et de ses impacts négatifs sur l'intégrité et les développements physique et psychologique de l'enfant (Djeddah et autres, 2000; Mian, 2004). En conséquence, il est apparu de plus en plus nécessaire de mettre en place des interventions préventives à large échelle sur la base des résultats de recherches. L'ensemble de ces constats a ainsi donné lieu à l'adoption d'une approche de santé publique. Appuyée sur des bases scientifiques solides, celle-ci permet de regrouper les résultats des recherches menées jusqu'à ce jour de manière à saisir le problème dans sa globalité. L'apport de la santé publique au domaine de la violence passe donc par une analyse holistique, et cela tant sur le plan : (1) de la définition et de la surveillance de l'ampleur du problème, (2) de l'identification de ses causes (facteurs de risque), (3) de l'élaboration et de

l'évaluation d'interventions à visée préventive, et (4) de l'application des interventions prouvées efficaces à large échelle (Kydd, 2003; MacMillan, 2000; Mercy et autres, 1993). En bref, reconnaître la violence familiale comme étant un problème de santé publique, c'est reconnaître à la fois son ampleur, ses causes et ses conséquences sur le développement et le bien-être des enfants. C'est également tenir compte de la dimension multidisciplinaire de cette problématique qui mobilise une proportion importante de la population québécoise concernée par le bien-être des enfants.

La présente étude s'attarde aux deux premiers niveaux. Elle permet de mesurer l'ampleur du phénomène au Québec et d'explorer les facteurs associés à ses diverses manifestations dans la vie des enfants. La mesure de l'évolution quinquennale permet de rendre compte des changements de normes et de pratiques dans la population et, de manière indirecte, peut servir d'indicateur d'efficacité des mesures mises de l'avant depuis cinq ans pour prévenir la violence parentale.

1.2.2 La définition de la violence familiale envers les enfants

La notion de « violence » en contexte familial (soit entre les membres d'une même famille) est considérée ici comme un terme générique qui englobe à la fois les conduites de nature physique et psychologique. D'entrée de jeu, deux éléments sont à préciser. D'abord, il importe de mentionner que les conduites les plus sévères identifiées dans la présente étude ne sont pas nécessairement considérées abusives au sens légal du terme. Bien qu'elles puissent, dans certains cas, s'apparenter à des formes abusives de violence physique envers l'enfant, puisque leur sévérité outrepassent les normes ou coutumes admises par la loi et la majorité de la population, elles se distinguent des concepts de « mauvais traitements » ou de « maltraitance ». Ces deux concepts font référence à une variété de conduites parentales de commission (ex. : abus physique, abus sexuel) et d'omission (ex. :

négligence, abandon) signalées aux autorités dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse. La deuxième précision concerne les conduites de « violence physique mineure » et « d'agression psychologique ». Ces conduites sont, le plus souvent, socialement et légalement acceptées au terme de l'article 43 du Code criminel canadien² et peuvent, selon les contextes ou les circonstances, ne pas être considérées violentes (par exemple crier après l'enfant) (Bouchard et Tessier, 1996).

Plus particulièrement, *l'agression psychologique* fait référence à toute forme de communication verbale qui risque de blesser psychologiquement l'enfant ou de lui faire peur. Elle inclut crier, hurler, sacrer après l'enfant, menacer de lui donner la fessée, de le placer ou de le mettre à la porte. La *violence physique mineure* fait référence, quant à elle, à toutes les conduites utilisées pour infliger une certaine douleur à l'enfant en vue de corriger ou de contrôler un comportement non désiré. Cela inclut des conduites telles que donner une tape sur les fesses de l'enfant à main nue, lui donner une tape sur la main, le bras ou la jambe, le pincer pour le punir et le secouer ou le brasser s'il est âgé de 2 ans ou plus. Enfin, la *violence physique sévère* concerne tout acte violent commis par un adulte qui dépasse le degré de sévérité permis par la loi et qui présente pour l'enfant un risque élevé de blessure. Il s'agit notamment de secouer ou brasser un enfant âgé de moins de 2 ans (syndrome du bébé secoué), de donner un coup de poing ou un coup de pied à l'enfant, de le saisir par le cou et lui serrer la gorge, de le frapper de plusieurs coups et de toutes ses forces, de le frapper ailleurs que sur les fesses avec un objet dur (bâton, ceinture, etc.) et de le lancer ou jeter par terre.

En somme, la violence envers les enfants dont il sera question dans la présente enquête concerne

les actions commises par un adulte du ménage (soit tous les adultes habitant dans le ménage au moment de l'enquête) qui, dans une situation de conflit avec l'enfant, risquent de compromettre l'intégrité et le bien-être psychologique ou physique de ce dernier. Considérant le continuum de gravité de ces actions qui dépend à la fois de la gravité de blessures potentielles infligées à l'enfant et des normes sociales associées aux comportements (susceptibles de varier d'un individu ou d'un groupe d'individus à l'autre), l'ensemble des conduites documentées dans l'enquête est désigné « à caractère violent ».

1.2.3 L'épidémiologie de la violence selon les niveaux de mesure

Dans le domaine de l'épidémiologie de la violence et des mauvais traitements envers les enfants, la mesure de l'ampleur s'est développée autour de différentes stratégies de recherche qui peuvent se regrouper selon la source d'information. Quatre niveaux de mesure se dégagent des recherches dans ce domaine. Au premier niveau, on retrouve les études qui documentent l'ampleur des mauvais traitements à partir des cas connus des services de protection de la jeunesse, c'est-à-dire tous les signalements reçus et retenus pour évaluation. Ces études portent donc sur les situations les plus sévères de violence, évaluées à partir de critères légaux (ex. : la Loi sur la protection de la jeunesse au Québec) avant d'être désignées comme de l'abus physique, des mauvais traitements psychologiques ou des abus émotionnels (Lavergne et Tourigny, 2000). Aux deux niveaux suivants, on retrouve les études qui documentent le phénomène du point de vue des professionnels. Dans les études classées au deuxième niveau, les chercheurs questionnent les professionnels détenant un pouvoir d'enquête tels que les corps policiers et les tribunaux. Les études classées au troisième niveau ont, pour leur part, documenté la violence envers les enfants à partir des cas connus des professionnels sans pouvoir d'investigation. Il s'agit de professionnels en contact avec des familles issues d'établissements tels que les écoles ou les hôpitaux. Enfin, au quatrième niveau, on retrouve les cas de violence connus de la population mais qui ne sont pas toujours connus

2. L'article 43 du Code criminel canadien stipule que « tout instituteur, père ou mère, ou toute personne qui remplace le père ou la mère, est fondé à employer la force pour corriger un élève ou un enfant, selon le cas, confié à ses soins, pourvu que la force ne dépasse pas la mesure raisonnable dans les circonstances ».

des professionnels ou de la protection de la jeunesse.

Dans ces diverses recherches, la terminologie utilisée pour désigner l'ampleur de la violence familiale est empreinte d'une ambiguïté conceptuelle importante. Cela touche particulièrement les concepts de *prévalence* et d'*incidence* qui sont souvent confondus ou utilisés de manière interchangeable par les auteurs (Hélie, Clément et Larrivée, 2003). Aux fins de ce rapport, les définitions traditionnelles d'incidence et de prévalence seront utilisées. L'*incidence* de la violence envers les enfants est définie comme le nombre de nouveaux cas survenant dans la population à une période donnée alors que la *prévalence* est définie comme la proportion d'enfants victimes de violence dans la population à une date donnée. Deux périodes de temps sont généralement liées à l'estimation de la prévalence de la violence. La *prévalence annuelle* permet d'estimer la proportion d'enfants victimes de violence au cours d'une année alors que la *prévalence à vie* permet d'estimer la proportion de la population qui a été victime de violence durant l'enfance (Hélie, Clément et Larrivée, 2003).

Bien que les études réalisées aux trois premiers niveaux ne contrôlent pas toujours pour la récurrence et la duplication des cas de violence, la mesure qu'elles documentent s'apparente généralement à l'incidence puisqu'elle concerne les *nouveaux* cas de mauvais traitements signalés aux autorités ou identifiés par les professionnels au cours d'une période donnée (Hélie, Clément et Larrivée, 2003; Lavergne et Tourigny, 2000). Dans les études du dernier niveau, la mesure d'ampleur est le plus souvent désignée comme de la prévalence puisque les schèmes transversaux utilisés rendent difficile l'établissement du caractère de nouveauté des situations de violence, surtout lorsque l'étude porte sur une période d'un an (ex. : la violence est-elle survenue pour la première fois au cours de l'année précédant l'enquête ou était-elle présente avant l'enquête?). Dans le cas des études qui questionnent les gens sur la violence familiale vécue dans l'enfance, il s'agit d'un cas classique de prévalence à vie.

1.2.3.1 L'incidence de la violence familiale

Au Canada, la majorité des recherches épidémiologiques ont documenté le phénomène de la violence à partir des cas signalés à la protection de la jeunesse (niveau 1). La première étude canadienne d'incidence des signalements, réalisée il y a cinq ans, a montré que 2,5 enfants sur 1 000 ont eu un signalement pour abus physique fondé au cours de l'année. Ce taux inclut le syndrome du bébé secoué (0,03 enfant sur 1 000), les punitions physiques excessives (1,7 enfant sur 1 000) et les autres formes de violence physique (0,77 enfant sur 1 000) (Trocmé, Tourigny, MacLaurin et Fallon, 2003).

En Ontario, deux études d'incidence ont été menées en 1993 et en 1998, permettant pour la première fois au pays de suivre l'évolution des signalements à partir de données de recherche (Trocmé, Fallon, MacLaurin et Copp, 2002). Selon les auteurs, le nombre de signalements fondés pour violence physique a significativement augmenté depuis cinq ans, passant de 1,9 enfant sur 1 000 en 1993 à 3,4 enfants sur 1 000 en 1998. La même tendance est observée pour l'abus émotionnel qui est passé de 0,4 sur 1 000 à 3,7 sur 1 000 en cinq ans. De manière générale, ces résultats seraient attribuables en partie 1) à l'ajout d'une catégorie d'abus émotionnels impliquant l'exposition à la violence conjugale, 2) à une amélioration du système de détection et 3) à une hausse possible du nombre réel d'enfants victimes (Trocmé et autres, 2002).

La première étude d'incidence des signalements au Québec (EIQ-1)³ (Tourigny et autres, 2002), réalisée en 1998, a permis de documenter pour la première fois l'incidence des signalements pour mauvais traitements à la Direction de la protection de la jeunesse du Québec. En bref, cette étude a démontré qu'au cours d'une année, 3,3 enfants sur 1 000 ont eu un signalement retenu pour abus physique et 3,4 sur 1 000 ont eu un signalement retenu pour mauvais traitements psychologiques.

3. La seconde étude d'incidence des signalements au Québec est actuellement en cours.

De ce nombre, 19 enfants sur 1 000 ont eu un signalement pour abus physique fondé et 2,5 sur 1 000 en ont eu un fondé pour mauvais traitements psychologiques (Tourigny, Mayer, Hélie, Wright et Trocmé, 2001).

De manière générale, les études réalisées à partir des cas signalés aux services de protection présentent plusieurs avantages, dont leur capacité à s'intégrer dans un système de surveillance qui trace l'évolution et la trajectoire des enfants dans le système, la possibilité de générer à peu de coûts des résultats régionaux et provinciaux et de rendre compte des pratiques des intervenants en matière de protection de la jeunesse. Or, ces études présentent également des limites importantes. Les données qu'elles génèrent ne reflètent qu'une partie du phénomène de la violence à l'endroit des enfants puisque ces études ne documentent ni les situations de violence mineure, ni les cas connus de l'ensemble de la population, ceux-ci n'étant pas signalés aux instances concernées. De plus, les données issues de ces études présentent davantage un taux d'utilisation des services de protection, susceptible de varier selon la disponibilité des ressources humaines et financières, plutôt qu'un indice réel du nombre de situations qui menacent la sécurité et le développement des enfants.

1.2.3.2 La prévalence de la violence familiale

Deux principaux schèmes de recherche caractérisent les études de prévalence des conduites parentales à caractère violent. Dans le premier cas, les chercheurs procèdent de manière rétrospective, le plus souvent auprès d'étudiants universitaires (Berger et autres, 1988; Graziano et Namaste, 1990) ou de la population en général par le biais d'une enquête téléphonique (Hemenway, Solnick et Carter, 1994; MacMillan et autres, 1997; Tourigny, Gagné, Joly et Chartrand, sous presse), afin de savoir si les adultes interrogés ont vécu différentes formes de violence de la part de leurs parents dans leur enfance.

Les résultats sur la *prévalence à vie* rapportés sont évidemment plus élevés que ceux rapportés dans les études de *prévalence annuelle*, qui se

penchent sur les pratiques parentales au cours de la dernière année. En effet, la période de temps couverte étant plus grande (17 ans), cela augmente les probabilités que les individus aient vécu de la violence. En général, les résultats de ces études révèlent des taux d'utilisation de la violence physique mineure de l'ordre de 80 % à 90 % (Berger et autres, 1988; Graziano et Namaste, 1990), soit un taux comparable à ce qu'on retrouve dans les études de *prévalence annuelle* auprès des enfants de 0-3 ans (Clément et autres, 2000; Straus, 2001). La violence physique sévère et l'agression psychologique sont, par ailleurs, peu mesurées dans le cadre de ces études. La mesure de *prévalence à vie* présente d'autres faiblesses. Les estimations rapportées sont souvent basées soit sur une seule question, ou plusieurs, issues d'instruments maison dont les qualités psychométriques n'ont pas été démontrées par les auteurs (Berger et autres, 1988; Hemenway, Solnick et Carter, 1994; Tourigny, Gagné, Joly et Chartrand, sous presse). De plus, ces études ont rarement utilisé les mêmes questionnaires de sorte que leurs résultats sont peu comparables. Enfin, cette approche présente des risques élevés de biais de mémoire puisqu'il peut s'être écoulé une longue période de temps entre l'étude et l'occurrence des conduites parentales évaluées.

Les études de *prévalence annuelle* offrent l'avantage de documenter des conduites actuelles; elles sont donc moins sujettes aux biais de mémoire. La plupart utilisent le même questionnaire, soit le *Parent-Child Conflict Tactics Scales* (PCCTS; Straus et autres, 1998). Ce questionnaire, maintes fois validé, est l'instrument le plus souvent utilisé dans le domaine de l'épidémiologie de la violence familiale. Les résultats des études qui l'utilisent sont donc facilement comparables dans le temps et d'une région à l'autre. Dans l'ensemble, les taux annuels d'utilisation de la violence physique et psychologique envers les enfants sont relativement élevés. Mis à part les facteurs pouvant influencer les variations observées d'une étude à l'autre (ex. : instrument utilisé, caractéristiques de l'échantillon), certaines tendances se dégagent (voir tableau 1.1). On observe d'abord que plus de la moitié des

parents déclarent avoir eu recours à la violence physique mineure, ou à la punition corporelle, au cours de l'année. De fait, l'ampleur de la violence physique mineure se situe généralement entre 50 % et 70 %. Des résultats plus élevés sont rapportés lorsque l'échantillon est composé d'individus de faible statut socio-économique (Bouchard, Tessier, Fraser et Laganière, 1996). Le recours à la violence sévère est également élevé; en moyenne, on note qu'un parent sur 10 déclare avoir eu recours à cette forme de violence au cours d'une année (taux variant entre 5 % et 22 %; les résultats les plus élevés proviennent d'échantillons à faible statut socioéconomique). L'agression psychologique est aussi une forme de violence largement utilisée par les parents dans l'éducation des enfants puisque, de manière générale, plus de trois parents sur quatre déclarent avoir crié, juré, menacé ou humilié un enfant au cours de l'année

1.3 Les facteurs associés à la violence familiale envers les enfants. État des connaissances

La reconnaissance de la violence faite aux enfants comme problème de santé publique implique de considérer ce phénomène dans toute sa complexité. Les modèles théoriques actuellement en cours considèrent la juxtaposition et l'influence mutuelle de divers facteurs dans l'apparition des comportements violents de nature physique ou psychologique (Belsky, 1993; Bronfenbrenner, 1996; Cicchetti et Lynch, 1993). Les sections suivantes présentent les facteurs individuels, familiaux, sociaux et culturels qui, dans les études, ont été associés aux conduites parentales à caractère violent, selon leur nature (physique et psychologique).

1.3.1 La violence physique mineure

Les facteurs individuels les plus souvent associés au recours à la violence physique mineure ou à la punition corporelle concernent essentiellement l'âge et le sexe de l'enfant. Les recherches montrent en effet que le recours parental à la punition corporelle diminue à mesure que l'enfant vieillit (Bouchard et Tessier, 1996; Hegar, Zuravin et Orme, 1994; Jackson et autres, 1999; Straus et Moynihan, 1994; Straus et autres, 1998;

Wauchope et Straus, 1989). Les garçons semblent également plus souvent victimes de violence physique mineure que les filles (Bouchard et autres, 1996; Giles-Sims, Straus et Sugarman, 1995; Laferrière, 1997; O'Keefe, 1995; Wolfner et Gelles, 1993).

Sur le plan des caractéristiques parentales, certaines études montrent que les parents ayant fait l'objet de violence dans l'enfance sont plus nombreux à avoir recours à la discipline corporelle (Covell, Grusec et King, 1995; Muller, Hunter et Stollak, 1995; Rodriguez et Sutherland, 1999). Plusieurs variables de nature cognitive ont également été associées au recours à la violence physique mineure (Gershoff, 2002). Par exemple, l'attribution des comportements de transgression au manque de contrôle interne de l'enfant et la perception de culpabilité de l'enfant ont été associées au recours à la violence physique mineure (Pinderhughes et autres, 1999; Rodriguez et Sutherland, 1999; Smith Slep et O'Leary, 1998). Le fait d'approuver la punition corporelle comme méthode de discipline (Holden, Coleman et Schmidt, 1995; Jackson et autres, 1999), le sentiment d'inefficacité parentale (Bugental et Johnston, 2000) et l'efficacité perçue de cette méthode comme moyen de discipline (Holden, Miller et Harris, 1999) sont d'autres processus cognitifs souvent associés à cette forme de violence. Enfin, le jeune âge des parents a parfois été lié au recours à la violence physique mineure (Clément et autres, 2000; Giles-Sims, Straus et Sugarman, 1995; Straus et autres, 1998; Wolfner et Gelles, 1993).

Sur le plan familial, certaines études révèlent qu'un nombre élevé d'enfants dans la famille (Bouchard et Tessier, 1996; Clément et autres, 2000; Laferrière, 1997) et la présence de violence ou de discorde conjugale augmentent les risques de violence physique mineure à l'endroit des enfants (Clément et autres, 2000; Giles-Sims, Straus et Sugarman, 1995; Laferrière, 1997; Straus et Moynihan, 1994). Le fait de vivre dans une famille monoparentale ou recomposée a aussi été associé au recours à la punition corporelle (Gershoff, 2002).

Dans une recension récente de la littérature, Gershoff (2002) indique que le statut socio-économique – évalué à l'aide de facteurs tels que le revenu, le degré d'éducation et la satisfaction à l'égard de l'emploi – a souvent été associé à l'utilisation de la punition corporelle. Il semble que plus ce statut diminue, plus les risques d'avoir recours à cette méthode disciplinaire augmentent. Ce lien a notamment été expliqué à la lumière du stress vécu par les parents de ce groupe social. Dans cet esprit, la présence de soutien social a été associée, de par son effet protecteur présumé contre les différentes sources de stress parental, à une diminution du recours à la punition corporelle (Gershoff, 2002). Enfin, l'origine ethnique et les normes culturelles ont parfois été invoquées pour expliquer le recours à la punition corporelle, mais ces résultats ne font pas consensus dans la communauté scientifique (Gershoff, 2002).

1.3.2 La violence physique sévère

Aux fins du présent rapport, les facteurs associés à la violence physique sévère concernent uniquement les situations de violence mesurées dans les études de population. Les études portant sur des échantillons cliniques tels que desservis par la protection de la jeunesse ont ainsi été mises à l'écart puisqu'elles portent sur des formes abusives de violence physique évaluées à partir de critères légaux (abus physique ou mauvais traitements physiques).

Comme c'est le cas pour la punition corporelle, les recherches tendent à démontrer que les jeunes enfants vivent davantage de violence sévère que les enfants plus âgés (Bouchard et autres, 1996; Clément et autres, 2000; Wolfner et Gelles, 1993). En ce qui a trait au sexe des enfants, les résultats sont partagés : certaines études arrivent à la conclusion que les garçons sont davantage victimes que les filles (Clément et autres, 2000; Wolfner et Gelles, 1993) alors que d'autres n'ont trouvé aucune différence entre les garçons et les filles (Bouchard et Tessier, 1996; O'Keefe, 1995).

Parmi les caractéristiques parentales les plus souvent associées à la violence physique sévère, on retrouve : le jeune âge des parents (Straus, 2001; Straus et Gelles, 1990), le fait d'avoir subi de la violence dans l'enfance (Murphy-Cowan et Stringer, 1999; Thompson et autres, 1999) ou d'avoir été témoin de violence conjugale (Clément et autres, 2000; Straus, 2001; Straus et Smith, 1990) ainsi que la consommation de drogues ou d'alcool (Chaffin et autres, 1996; Wolfner et Gelles, 1993).

En ce qui concerne les caractéristiques familiales associées à la violence physique sévère, on retrouve la présence de violence ou de difficultés conjugales (Clément et autres, 2000; Meredith, Abbott et Adams, 1986; Straus et Smith, 1990; Thompson et autres, 1999) et le nombre d'enfants à domicile (Connelly et Straus, 1992). Enfin, le statut socio-économique figure parmi les variables les plus souvent associées aux formes sévères de violence physique. Plusieurs études montrent en effet qu'elle se manifeste plus souvent dans les familles économiquement défavorisées (Bouchard et autres, 1996; Wauchope et Straus, 1990; Wolfner et Gelles, 1993). Dans la dernière enquête, cette forme de violence était d'ailleurs rapportée en plus grande proportion dans les familles qui se considéraient pauvres ou très pauvres (12 %) comparativement aux familles à l'aise financièrement ou qui considéraient leurs revenus suffisants (6 %) (Clément et autres, 2000). Cette même relation avait été observée dans l'*Enquête sociale et de santé de 1992-1993* (Bouchard et Tessier, 1996).

1.3.3 L'agression psychologique

Il existe encore peu d'études qui portent spécifiquement sur l'étiologie de l'agression psychologique faite aux enfants dans la population.

Tableau 1.1

Synthèse des études nord-américaines de prévalence annuelle des conduites parentales à

Méthodologie				
Étude	Lieu – Année	N	Notes	Répondants
Straus et Gelles (1990); Straus (1979 a,b)	États-Unis, 1979	1 146	R/e	Parents d'enfants 3-17 ans
Wauchope et Straus (1989); Vissing et autres (1991)	États-Unis, 1985	3 362	R/t	Parents d'enfants 0-17 ans
Graziano, Hamble et Plante (1995)	États-Unis, 1993	320	C/a	Familles biparentales
Straus et autres (1998)	États-Unis, 1995	1 000	R/t	Parents d'enfants 0-17 ans
Daro (1999)	États-Unis, 1987-1999	449	R/t	Parents d'enfants 0-17 ans
Meredith, Abbott et Adams (1986)	États-Unis, n.d.(Nebraska)	304	C/p	Parents d'enfants 3-17 ans
Finkelhor et autres (2005)	États-Unis, 2002	2 030	R/t	Parents d'enfants 2-9 ans (1 030) et d'enfants 10-17 ans (1 000)
Theodore et autres (2005)	États-Unis, 2002 (Caroline)	1 435	R/t	Mères d'enfants 0-17 ans
Oldershaw (2002)	Canada, 1999	1 643	R/p	Parents d'enfants 0-6 ans
Léger Marketing (2001)	Canada, 2000	1 041	R/t	Parents d'enfants 0-17 ans
Ipsos-Reid (2004)	Canada, 2003	693	R/t	Parents d'enfants 0-17 ans
Lenton (1990)	Ontario, 1986	89	C/e	Parents d'enfants 3-17 ans
Bouchard et Dumont (1989)	Québec, 1989	370	C/t	Parents d'enfants 3-17 ans
Bouchard, Tessier, Fraser et Laganière (1996)	Québec, 1990	180	C/e	Parents d'enfants 4-12 ans et de faible SSE
Bouchard et Tessier (1996)	Québec, 1992-1993	817	C/e	Mères d'enfants 3-17 ans
Clément et autres (2000)	Québec, 1999	2 469	R/t	Mères d'enfants 0-17 ans

Notes : Type d'échantillon (non pondéré) : R = Représentatif; C = De convenance. Méthode de passation : t = entrevue téléphonique; e = entrevue face à face; a = autoadministré (papier-crayon); p = questionnaire envoyé par la poste.

caractère violent

Taux réponse %	Prévalence annuelle					
	Violence physique mineure		Violence physique sévère		Agression psychologique	
	%	Mesure	%	Mesure	%	Mesure
n.d.	63	CTS	14	CTS		
84	62	CTS	11	CTS	63	CTS
n.d.	83	Quest. (1)				
81	61	PCCTS	5	PCCTS	86	PCCTS
n.d.	41	Quest. (1)			38	Quest. (1)
76	mère 50 père 58	CTS	mère 17 père 21	CTS		
80			3	JVQ (1)	10	JVQ (1)
52	45	PCCTS	4	PCCTS		
38	51	Quest. (1)				
n.d.	50	Quest. (1)	6 1	Quest. (1)	11	Quest. (1)
n.d.	42 22	Quest. (1)				
n.d.	mère 11 père 58	Quest. (4)	mère 12 père 15	Quest. (1)	mère 96 père 94	Quest. (3)
32	52	CTS	5	CTS		
mère 57 père 42	mère 81 père 74	CTS	mère 10 père 22	CTS	mère 90 père 84	CTS
46	27	CTS	4	CTS	48	CTS
77	48	PCCTS	7	PCCTS	79	PCCTS

Instruments : CTS = Conflict Tactics Scales; PCCTS = Parent-Child Conflict Tactics Scales; JVQ = Juvenile Victimization Questionnaire; Quest. = Questionnaire maison (nombre de questions).

D'après les données disponibles, on peut observer que les enfants plus âgés sont plus souvent victimes de cette forme de violence (Jackson et autres, 1999; Laferrière, 1997; Vissing et autres, 1991). Une histoire de violence physique ou psychologique dans l'enfance des parents (Hemenway, Solnick et Carter, 1994; Jackson et autres, 1999), un problème de consommation d'alcool ou de drogues (Bouchard et Tessier, 1996), un degré de scolarisation des parents plus élevé (Bouchard et Tessier, 1996; Straus et Field, 2003) ou le fait pour la mère d'occuper un emploi (Laferrière, 1997) sont autant de facteurs individuels liés à l'agression psychologique envers l'enfant, laissant ainsi entrevoir l'effet des difficultés liées à la conciliation travail-famille pour les mères.

Les connaissances sur les facteurs de risque familiaux ou sociaux associés au recours à l'agression psychologique sont encore parcellaires. Par exemple, certaines études indiquent que le fait pour l'enfant d'appartenir à une famille recomposée augmente les risques de violence psychologique à son endroit (Laferrière, 1997). De même, l'absence de soutien à la mère (Bouchard et Tessier, 1996), la présence de plusieurs enfants dans la famille (Bouchard et Tessier, 1996) et la présence de difficultés conjugales (Laferrière, 1997) ont été associées à cette forme de violence.

En somme, on observe qu'outre le statut socio-économique, et plus particulièrement le degré d'éducation des parents, les facteurs associés à l'agression psychologique sont relativement similaires à ceux associés à la violence physique.

1.4 La violence du point de vue des mères et des pères

De manière générale, il existe encore peu d'études qui ont porté sur les pratiques des pères en matière d'agression psychologique ou physique, et encore moins sur leur origine étiologique. Les études ayant documenté le rôle des pères dans les situations de mauvais traitements sont quasi inexistantes (Guille, 2004;

Lamb, 2000; Muller et Diamond, 1999). Pourtant, l'étude d'incidence québécoise met en évidence leur contribution dans l'environnement des enfants signalés à la protection de la jeunesse (Mayer et autres, sous presse; Tourigny et autres, 2002). Quelques études ont toutefois montré que les mères adoptent des attitudes moins favorables face à la punition corporelle que les pères (Straus et Mathur, 1996; Tiller, 1991). Certains chercheurs ont également constaté que les mères et les pères agiraient différemment selon que leur enfant est une fille ou un garçon et adapteraient leurs pratiques parentales en conséquence (Flynn, 1998; Simons et autres, 1991). La transmission intergénérationnelle de la violence parentale semblerait aussi s'opérer différemment selon le sexe du parent et de l'enfant. Quelques études ont en effet constaté que les femmes reproduiraient davantage les comportements parentaux coercitifs que les hommes (Cappell et Heiner, 1990; Rutter, 1989). L'interprétation de ce résultat invite toutefois à la prudence puisque la grande majorité des études ont été réalisées auprès des mères uniquement (Langeland et Dijkstra, 1995). Par ailleurs, deux études ont testé la théorie de la transmission intergénérationnelle de la violence parentale séparément pour les hommes et les femmes (Muller, 1995; Simons et autres, 1991). Le modèle d'apprentissage social testé par les deux études s'avère un peu plus puissant pour prédire la transmission de la violence par les mères, bien que les résultats permettent également de prédire celle par les pères. Enfin, certains chercheurs constatent que les pères seraient davantage influencés dans leur rôle parental par des facteurs familiaux et sociaux que les mères (Doherty et autres, 1998).

Les résultats précédemment cités proviennent de recherches qui ont adopté une perspective comparative et différentielle. D'autres études portent exclusivement sur les pratiques, cognitions ou caractéristiques que l'on retrouve dans les environnements des pères. À titre d'exemple, dans une étude québécoise réalisée auprès de 468 pères de familles biparentales vivant avec un enfant âgé de 0 à 6 ans, Paquette et ses collègues (2000) mettent en évidence que les

pères de type autoritaire présentent davantage de risques de maltraiter un enfant que les pères de type stimulant ou permissif. En effet, ces pères présentent une combinaison de facteurs de risque personnels et sociaux généralement associés à la violence parentale, dont un degré élevé de stress parental, des attitudes favorables à la punition corporelle, un plus faible niveau d'engagement de la part de la mère et un nombre élevé d'enfants dans la famille.

En somme, malgré l'intérêt croissant porté à l'épidémiologie de la violence parentale, on constate que cette problématique est encore le plus souvent abordée essentiellement du point de vue des mères. Peu d'études ont en effet porté explicitement sur le rôle des pères dans les familles violentes (Lamb, 2000; Muller et Diamond, 1999). Or, il est désormais bien établi que les pères sont plus engagés auprès de leurs enfants que ne l'était leur propre père (Lamb, 2004; Pleck, 1997). Bien que la qualité et la quantité de cet engagement varient d'une famille à l'autre (Turcotte, Dubeau, Bolté et Paquette, 2001), on ne peut plus nier cette source d'influence sur le bien-être et le développement des enfants (Flouri et Buchanan, 2004).

1.5 Les effets de la violence sur le développement des enfants

Les conséquences à court et à long termes de la violence physique sévère sur le développement des enfants sont bien documentées. On sait par exemple qu'elle peut entraîner chez l'enfant des problèmes d'attention et d'hyperactivité, de l'agressivité dans les interactions sociales, de l'isolement social et des troubles de comportement pouvant aller jusqu'à la délinquance et la toxicomanie à l'adolescence et à l'âge adulte (Crittenden, 1998). Bien que la communauté scientifique soit encore divisée sur la question des effets de la violence physique mineure et psychologique sur le développement des enfants, les résultats tendent de plus en plus à démontrer la présence de conséquences tout aussi négatives que les formes les plus sévères de violence. Les enfants punis physiquement

seraient en effet plus à risque de manifester des conduites agressives à l'endroit de leurs pairs, des problèmes de comportement ainsi que des troubles d'ordre psychologique comme la dépression, les idéations suicidaires et l'alcoolisme à l'âge adulte (Gershoff, 2002; Grogan-Kaylor, 2004). Certaines études mettent aussi en évidence l'existence de liens entre l'agression psychologique et divers problèmes tels que des troubles de l'attachement parent enfant, des problèmes d'anxiété, de faible estime de soi et d'agressivité envers les pairs (Hart et autres, 2002).

En somme, le caractère violent d'une agression, qu'elle soit psychologique ou physique, se mesure bien souvent à l'importance des atteintes et des séquelles qui affectent l'enfant. Certaines conduites perturbent sa qualité de vie alors que d'autres, plus sérieuses, menacent son potentiel de développement à plus long terme. L'intégrité physique, le sentiment de sécurité physique et affective, l'estime de soi ou encore la capacité de l'enfant à se lier positivement avec des pairs peut être plus ou moins compromis. Enfin, le recours à de telles conduites affecte aussi le climat relationnel où le parent et l'enfant se retrouvent bien souvent adversaires. Il est dès lors probable que non seulement le conflit dégénère en escalade mais aussi que l'enfant n'adhère plus aux demandes ou aux attentes du parent. D'ailleurs, les recherches montrent que l'utilisation de la punition corporelle n'est pas efficace à long terme pour modifier les comportements indésirables de l'enfant (Gershoff, 2002). Somme toute, cela engendre plus souvent qu'autrement des situations où parent comme enfant sont tous deux perdants.

1.6 Les objectifs de l'enquête

Cette étude est la seconde édition de l'enquête sur la violence familiale dans la vie des enfants du Québec réalisée en 1999 par l'Institut de la statistique du Québec (Clément et autres, 2000). Aussi, pour des raisons de comparabilité, la méthodologie proposée est similaire à celle de l'enquête précédente. Quelques modifications ont

toutefois été apportées au questionnaire, et cela, afin de mieux comprendre le phénomène de la violence familiale et d'alimenter la planification de programmes en matière de prévention. Parmi ces modifications, notons d'abord la possibilité de mettre en lien, pour la première fois dans le cadre d'une même enquête de population, la violence parentale et la violence conjugale. Cet aspect est en effet novateur puisque ces domaines ont été abordés en vase clos dans les dernières enquêtes réalisées auprès de la population québécoise. L'enquête sociale et de santé réalisée en 1992-1993 avait bien permis de documenter ces deux phénomènes de façon conjointe mais, pour des raisons éthiques et méthodologiques, l'échantillon final ne s'est pas avéré représentatif de l'ensemble des familles vivant avec un enfant mineur au Québec (Laferrière, 1997; Lavallée, Clarkson et Chénard, 1996).

Compte tenu du recours à la même approche méthodologique qu'en 1999, la seconde édition de l'enquête rend possible la comparaison quinquennale des attitudes parentales à l'égard de la punition corporelle ainsi que des taux de prévalence annuelle rapportés par les mères. La comparaison des données des deux enquêtes permettra ainsi de rendre compte du degré d'atteinte de l'objectif du programme national de santé publique quant à l'évolution de la violence dans l'éducation des enfants au Québec depuis cinq ans.

Enfin, cette enquête propose également de tenir compte du point de vue des pères, élément négligé jusqu'à ce jour dans les enquêtes provinciales sur la violence familiale. Cet objectif apparaît fort important considérant le manque de données populationnelles et québécoises qui prennent en compte le point de vue des pères à l'égard de la violence familiale. L'ajout d'un échantillon composé uniquement de pères permettra ainsi de mieux connaître leurs attitudes à l'égard de la punition corporelle notamment et de documenter les liens entre leurs attitudes et les conduites parentales à caractère violent qu'ils déclarent. Le recours à un échantillon de pères

permettra également d'explorer les convergences et divergences qui pourraient se présenter sur le plan des attitudes entre les hommes et les femmes. De plus, l'inclusion des figures paternelles dans une enquête panquébécoise sur la violence familiale vient répondre aux préoccupations des chercheurs, soulignées dans le dernier rapport et soulevées par la suite dans les médias et la population, quant à l'absence des hommes dans une enquête sur la famille.

En somme, les objectifs de cette enquête visent à :

- 1) Mesurer l'ampleur (prévalence annuelle), dans les foyers québécois, du recours aux conduites parentales à caractère violent (physique et psychologique) à l'endroit des enfants telles que rapportées par les mères pour l'ensemble du ménage;
- 2) Documenter les liens entre la présence de conduites à caractère violent et un certain nombre de variables individuelles, familiales et sociales;
- 3) Mesurer l'évolution quinquennale de la violence envers les enfants sur la base des attitudes à l'égard de la violence mineure et des conduites parentales à caractère violent telles que rapportées par les mères;
- 4) Documenter les attitudes des pères à l'égard de la violence dans l'éducation des enfants ainsi que la présence de liens entre leurs attitudes, la présence de conduites parentales à caractère violent dans le ménage et certaines variables individuelles, familiales et sociales;
- 5) Informer les décideurs, les intervenants et la population en vue de favoriser l'adoption de mesures préventives visant la réduction des conduites violentes envers les enfants, notamment dans leurs formes les plus sévères.

Chapitre 2

Méthodologie

2.1 Plan de sondage

2.1.1 Population visée

L'enquête vise l'ensemble des enfants âgés entre 0 et 17 ans vivant dans un ménage privé du Québec et cohabitant au moins 50 % du temps soit avec leur mère¹ (échantillon de mères) ou avec leur père (échantillon de pères). Ainsi, ont été exclus de la population visée : 1) les enfants de moins de 18 ans demeurant dans un logement collectif²; 2) ceux habitant plus de 50 % du temps dans un ménage privé monoparental sous la responsabilité exclusive d'un homme (pour l'échantillon de mères) ou sous la responsabilité exclusive d'une femme (pour l'échantillon de pères); 3) et ceux vivant dans une réserve indienne ou dans les territoires cri et inuit.

2.1.2 Base de sondage

Tout comme l'enquête précédente (Clément et autres, 2000), la base de sondage utilisée pour la présente enquête est formée de numéros de téléphone constitués à l'aide de la technique de génération aléatoire de numéros de téléphone (GANT ou RDD, *Random-digit dial sampling*). Des banques de 100 numéros de téléphone ont été considérées, c'est-à-dire celles qui correspondent à une combinaison de huit chiffres (indicatif régional, préfixe et les deux premiers chiffres du suffixe). Une banque est dite valide si elle contient au moins 10 numéros de téléphone résidentiels; les banques non valides sont éliminées. L'ensemble des numéros de téléphone contenus dans les banques valides constituent la

base de sondage³. L'échantillon de numéros de téléphone a été tiré par la firme STATPLUS.

Si on exclut les ménages privés ne possédant pas un téléphone fixe, soit environ 4 % de la population des ménages au Québec en 2003 (Statistique Canada, 2005a), et ceux dont les numéros de téléphone sont inclus dans les banques invalides (environ 1 % des ménages, selon la firme STATPLUS), cette base de sondage couvre environ 95 % de la population visée.

2.1.3 Stratification

Dans l'enquête, la base de sondage a été divisée en trois strates régionales : région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, autres RMR du Québec⁴ et le reste du Québec. L'échantillon a ensuite été sélectionné indépendamment d'une strate à l'autre.

2.1.4 Taille et répartition de l'échantillon

Afin d'obtenir des estimations précises pour l'ensemble du Québec et de mesurer l'évolution de la prévalence de la violence entre 1999 et 2004, une taille d'échantillon de 3 500 mères a été retenue. En tenant compte d'un effet de plan anticipé de 1,3 (obtenu en 1999), il était estimé qu'un tel échantillon produirait certes des estimations fiables, mais surtout qu'il permettrait de détecter une différence minimale de 2,4 % pour la prévalence de la violence physique sévère (se chiffrant à 7 % en 1999) et une différence minimale de 4,3 % pour la prévalence de la violence psychologique répétée (48 % en 1999).

1. Afin d'alléger la lecture du texte, le terme « mère » désignera tout le long du présent rapport soit la mère biologique, la belle-mère, la conjointe du père ou la tutrice. La même analogie s'applique pour les pères dans l'échantillon de pères.

2. Est défini ici comme un logement collectif : une résidence scolaire, un foyer pour jeunes contrevenants, un foyer collectif pour enfants, un centre hospitalier, etc.

3. Les cellulaires et téléavertisseurs ne sont pas couverts par cette base de sondage.

4. Il s'agit des RMR de Québec, Trois-Rivières, Gatineau, Saguenay et Sherbrooke.

Pour l'échantillon de pères⁵, le nombre attendu de répondants a été fixé à 1 000. En supposant également un effet de plan de 1,3, un tel échantillon de répondants permettrait d'obtenir des estimations avec un coefficient de variation inférieur à 10 % pour une proportion de 12 %. L'échantillon de mères et celui de pères ont été tirés de façon indépendante.

Le nombre de numéros de téléphone à générer dépend du nombre attendu de répondants, ici 3 500 mères et 1 000 pères, mais également de plusieurs autres facteurs :

- un taux de productivité de la base de sondage fixé à 60 % (proportion de numéros de téléphone générés coïncidant avec un ménage privé);
- un taux de réponse des ménages fixé à 70 % pour l'échantillon de mères et à 60 % pour l'échantillon de pères;
- un taux d'admissibilité à l'enquête fixé à 28 % pour l'échantillon de mères (proportion de ménages privés incluant une femme [mère, belle-mère, nouvelle conjointe du père, tutrice, etc.] et au moins un enfant de 0 à 17 ans, présent dans le ménage au moins 50 % du temps). Pour l'échantillon de pères, le taux d'admissibilité a été estimé à 22 % à la suite des résultats de la collecte pour les mères. Ces taux ont été tirés du *Recensement de 2001* pour ce qui est du nombre de familles admissibles (Statistique Canada, 2005b) et à l'aide des prévisions démographiques de l'Institut de la statistique du Québec pour ce qui est du nombre de ménages privés (Institut de la statistique du Québec, 2000).

5. L'enquête auprès des pères était de nature exploratoire et avait pour objectif de documenter, pour la première fois au Québec, le phénomène de la violence du point de vue des pères québécois. Ainsi, les prévalences d'agression psychologique, de violence physique mineure ou sévère n'ont été estimées que dans le but d'en examiner les liens avec des variables individuelles, familiales et sociales. L'objectif d'en estimer l'ampleur est du ressort de l'échantillon de mères. C'est pourquoi une petite taille d'échantillon a été retenue pour les pères.

En bref, ces hypothèses ont permis d'estimer le nombre de numéros de téléphone nécessaire pour obtenir 3 500 mères, soit $3\,500 \div (60 \% \times 70 \% \times 28 \%) \approx 29\,760$ numéros de téléphone. Chez les pères, ce nombre s'élevait à 12 700.

Deux échantillons supplémentaires de 6 135 numéros de téléphone chez les mères et de 3 277 numéros chez les pères ont été gardés en réserve, dans l'éventualité où ces hypothèses se seraient avérées fausses⁶. Dans les faits, il a été nécessaire d'ajouter ces échantillons supplémentaires en cours de collecte, et cela pour rencontrer les objectifs quant au nombre de répondants et répondantes, puisque les taux de réponse et d'admissibilité ont été plus faibles que ceux anticipés. Différentes hypothèses explicatives sont proposées à ce sujet en annexe (voir l'annexe 1).

La procédure de sélection d'un enfant s'est déroulée en plusieurs étapes. Tout d'abord, la firme STATPLUS a dressé la liste des banques valides couvrant chacune des strates. Pour chacune de ces banques, les 100 numéros de téléphone ont été triés en ordre croissant. Cette façon de procéder garantit une bonne répartition de l'échantillon sélectionné à l'intérieur de la strate. Un échantillon systématique de numéros de téléphone a ensuite été sélectionné. Ces opérations ont été faites indépendamment par strate.

Lors de la collecte, si le numéro correspondait à un ménage privé, la composition du ménage sélectionné était d'abord vérifiée pour établir son admissibilité. L'intervieweuse s'informait du nombre d'enfants de 0 à 17 ans vivant au moins 50 % du temps dans le ménage, puis de la présence d'une mère. Si ces deux critères étaient respectés, un seul enfant était sélectionné aléatoirement parmi l'ensemble des enfants mineurs du ménage.

6. Pour l'échantillon de mères, le scénario pessimiste supposait un taux de réponse de 65 % et un taux d'admissibilité de 25 %, alors que pour l'échantillon de pères, ce même scénario prévoyait un taux de réponse de 55 % et un taux d'admissibilité de 18,9 %.

Pour l'échantillon de mères, la mère de l'enfant sélectionné était automatiquement désignée comme la répondante-clé. Une procédure analogue s'appliquait à l'échantillon de pères.

2.2 Pondération

Afin de permettre la généralisation des résultats à toutes les familles québécoises comptant au moins un enfant âgé de 0 à 17 ans et d'établir des comparaisons provinciales, chaque répondante et chaque enfant sélectionnés de l'échantillon de mères se sont vus associer un « poids ». Deux poids ont donc été produits dans le cadre de l'enquête auprès des mères : le poids de la répondante-clé qui correspond au nombre de femmes qu'elle « représente » dans la population et, suivant la même règle statistique, le poids de l'enfant, soit le nombre d'enfants que celui-ci « représente » dans la population. La même règle s'applique à l'échantillon des pères. Ainsi, les données présentées dans le présent rapport sont pondérées.

À noter que différents facteurs de pondération interviennent dans l'établissement de ces poids, dont la probabilité de sélection du ménage, l'ajustement pour la non-réponse du ménage et de la personne sélectionnée ainsi que le nombre d'enfants mineurs habitant au moins 50 % du temps dans le ménage et le nombre de numéros de téléphone permettant de les rejoindre. D'autres facteurs permettent également d'ajuster la pondération afin de s'assurer que la distribution pondérée soit conforme à celle de la population selon certaines caractéristiques socio-démographiques. Chez les répondantes, il s'agit de la strate régionale (RMR de Montréal, autres RMR du Québec, reste du Québec) et chez les enfants, de la strate régionale, de l'âge et du sexe.

Ces différentes étapes ont aussi été appliquées pour la pondération de l'échantillon des pères. De même, ces deux échantillons ont été pondérés de façon indépendante.

2.3 Questionnaire de l'enquête

Le questionnaire d'enquête est composé d'environ 70 questions réparties sur plusieurs thèmes dont les attitudes parentales, les conduites parentales à caractère violent, le stress parental, la violence vécue dans l'enfance des parents, la violence conjugale et le soutien social⁷. Le questionnaire était rempli par l'intervieweuse lors d'une entrevue téléphonique assistée par ordinateur. De manière générale, ce questionnaire s'inspire largement de celui administré lors de l'enquête de 1999. Certaines modifications ont toutefois été apportées en vue de mieux répondre aux objectifs de l'enquête. Ces modifications concernent notamment l'ajout de questions relatives aux attitudes parentales, au stress engendré par le tempérament de l'enfant, à la violence conjugale et au soutien social tel que perçu par le parent.

2.3.1 Conduites parentales à caractère violent

Tout d'abord, mentionnons que les conduites parentales à caractère violent qui sont l'objet de la présente enquête sont évaluées à l'aide du *Parent-Child Conflict Tactics Scales* (PCCTS; Straus et autres, 1998). Le PCCTS est une version révisée du *Conflict Tactics Scales* (CTS), l'instrument utilisé dans le cadre des enquêtes précédentes sur la violence familiale (Bouchard et Tessier, 1996; Clément et autres, 2000). À l'heure actuelle, le CTS (version originale et révisée) demeure l'instrument le plus utilisé dans le domaine de la mesure épidémiologique du phénomène de la violence familiale. Ce questionnaire permet d'évaluer la fréquence et la prévalence de différents types de résolution de conflits entre un parent et son enfant. Sur le plan psychométrique, de nombreuses études ont éprouvé la validité de l'instrument. Le PCCTS présente une consistance interne satisfaisante ainsi qu'une bonne validité de construit (Clément et Bouchard, sous presse; Straus, 1990a, 1990b; Straus et autres, 1998).

7. La version française des questionnaires de l'enquête avec les fréquences pondérées des réponses des mères et des pères est présentée aux annexes 3 et 4.

Le PCCTS original comprend 23 items qui décrivent différentes conduites pouvant être adoptées par un parent lors d'une situation de conflit avec un enfant de la famille.

Pour les besoins de comparaison, les modifications apportées au PCCTS dans l'enquête précédente ont été conservées dans la présente enquête. Ainsi, deux items ayant trait à la violence très sévère (« ...brûlé ou ébouillanté volontairement [*l'enfant*]... » et « ...menacé [*l'enfant*] avec un couteau ou un fusil ») ont été retranchés parce qu'ils risquaient d'entraîner de fortes réactions chez les répondantes et de nous aliéner par le fait même leur participation (Clément et autres, 2000). D'ailleurs, une enquête antérieure avait fait la démonstration que le taux de dévoilement de ces deux items au Québec était pratiquement nul de sorte que ces derniers risquent d'être peu discriminants (Bouchard et Tessier, 1996). Ensuite, deux items réputés mesurer la violence physique mineure ont été déplacés vers la catégorie « violence sévère ou très sévère » en raison de leur sévérité apparente (« Frapper l'enfant sur les fesses avec un objet comme une ceinture, un bâton ou un autre objet dur » et « Donner une claque à l'enfant au visage, sur la tête ou sur les oreilles »). Les données d'une enquête américaine récente justifient d'ailleurs le transfert de ces items vers une catégorie de violence plus sévère. En effet, dans une étude réalisée dans l'État de Washington, des chercheurs ont trouvé que, parmi les comportements décrits à la population générale, ceux faisant référence au fait de frapper l'enfant à la tête ou au visage ou de le frapper sur les fesses avec un objet dur comme un bâton ou une ceinture faisaient consensus puisqu'ils étaient considérés dans 75 % à 100 % des cas comme étant de l'abus envers l'enfant (Bensley et autres, 2004). Enfin, les échelles de violence physique sévère et très sévère ont été regroupées afin de former une seule échelle de violence physique sévère.

La version finale de l'échelle comprend donc 21 items (tableau 2.1). Pour chaque item, la personne répondante doit indiquer sur une échelle à sept points la fréquence d'utilisation de

la conduite durant les douze mois précédant l'enquête. Quatre échelles de résolution de conflits peuvent ainsi être tirées du PCCTS : 1) la discipline non violente (4 items); 2) l'agression psychologique (5 items); 3) la violence physique mineure (ou punition corporelle) (4 items); et 4) la violence physique sévère (8 items).

Finalement, il importe de mentionner que la structure des questions est identique à celle adoptée dans l'enquête précédente, et cela, afin d'éviter que la personne répondante ne se perçoive comme le seul agresseur possible dans les situations de violence qu'elle pourrait déclarer. Par exemple, la question ne demande pas s'il est arrivé que la personne interrogée donne des coups de pied ou de poing à l'enfant, mais plutôt : « Au cours des douze derniers mois, combien de fois est-il arrivé qu'un adulte de la maison [*je vous rappelle que ce n'est pas nécessairement vous, cela pourrait être vous, un autre adulte ou un jeune adulte de 18 ans et plus*] donne un coup de poing ou un coup de pied à [*l'enfant*] ? ».

Outre les conduites parentales, l'enquête a documenté un certain nombre de variables indépendantes de nature individuelle, familiale et sociale. La répartition et le nombre de questions relatives à ces divers domaines sont présentés au tableau 2.2.

Tableau 2.1

Présentation des items du PCCTS en fonction des échelles et des sous-échelles de résolution de conflits

Discipline non violente	
17	Expliquer calmement à l'enfant pourquoi quelque chose n'était pas correct
18	Obliger l'enfant à prendre une pause
21	Occuper l'enfant à autre chose, le distraire
32	Enlever des privilèges à l'enfant ou le priver de quelque chose qu'il aime pour le punir
Agression psychologique	
22	Crier, hurler après l'enfant
26	Sacrer ou jurer après l'enfant
28	Dire à l'enfant qu'on allait le placer ou le mettre à la porte
29	Menacer l'enfant de lui donner la fessée ou de le frapper, sans le faire
35	Traiter l'enfant de stupide, de paresseux ou lui dire d'autres noms de ce genre
Violence physique mineure (aussi appelée punition corporelle)	
19	Secouer, brasser l'enfant (de 2 ans et plus)
24	Taper les fesses de l'enfant à mains nues
31	Donner une tape à l'enfant sur la main, le bras ou la jambe
33	Pincer l'enfant pour le punir
Violence sévère ou très sévère	
19	Secouer, brasser l'enfant (de moins de 2 ans)
20	Frapper l'enfant sur les fesses avec un objet comme une ceinture, un bâton ou un autre objet dur*
23	Donner un coup de poing ou un coup de pied à l'enfant
25	Saisir l'enfant par le cou et lui serrer la gorge
27	Donner une raclée à l'enfant, le frapper de plusieurs coups et de toutes ses forces
30	Frapper l'enfant ailleurs que sur les fesses avec un objet comme une ceinture, un bâton ou un autre objet dur
34	Lancer ou jeter l'enfant par terre
36	Donner une claque à l'enfant au visage, sur la tête ou sur les oreilles*

Note : Les chiffres qui précèdent les items correspondent à leur ordre de présentation dans le questionnaire.

* Chez nos collègues américains, ces deux items apparaissent dans le calcul de la punition corporelle (Straus et autres, 1998)

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

2.3.2 Attitudes des parents au regard de la violence mineure

La première section du questionnaire concerne les divers schèmes de pensée des parents face au phénomène de la violence envers les enfants. Plusieurs de ces questions ont été utilisées dans l'enquête précédente (tableau 2.2). Les quatre premiers items sont adaptés du *Adult-Adolescent Parenting Inventory* (AAPI : Bavolect, 1984) et visent à évaluer les attitudes générales des parents à propos de la discipline physique et de l'éducation des enfants. La question suivante vise à mesurer l'efficacité perçue du recours à la punition corporelle dans l'éducation des enfants selon la même échelle. Trois questions adaptées de la *Mesure de la justification de la violence par attribution du blâme à l'enfant* sont ensuite posées

au parent (Fortin, 1994; Fortin, Chamberland et Lachance, 2000).

Celles-ci visent à évaluer dans quelle mesure le parent attribue les causes de la violence à la personnalité de l'enfant. Les questions sont posées de façon à ce que le parent prenne position par rapport à ce qu'il trouve acceptable comme raisons justifiant le recours à la violence. Enfin, deux questions sont empruntées à une enquête américaine annuelle menée par le *National Committee to Prevent Child Abuse* (Daro, 1999; Daro et Gelles, 1992). Ces questions mesurent les conséquences, telles que perçues par la personne répondante, du recours répété à l'agression psychologique et à la punition corporelle envers un enfant. Elles avaient été posées dans l'enquête précédente.

Tableau 2.2

Synthèse des variables indépendantes retenues dans l'enquête

Variable	Nombre de questions	Source des questions	Numéro des questions
Caractéristiques de l'enfant			
Âge de l'enfant	1	EV99	Sélection ménages
Sexe de l'enfant	1	EV99	Sélection ménages
Caractéristiques des parents			
Âge du parent*	1	EV99	60 et 67
Plus haut niveau de scolarité complété*	1	EV99	61 et 68
Attitudes parentales	10		1 à 10
Attitudes à l'égard de la violence mineure	5	EV99 – inspirées du AAPI	1 à 5
Justification de la violence envers l'enfant	3	MJVE	6 à 8
Sensibilité face aux conséquences de la violence pour les enfants	2	EV99 – inspirées du NCPA	9 et 10
Violence subie dans l'enfance	7	EV99	37 à 44
Stress parental – « enfant difficile »	5	ISP	12 à 16
Statut d'emploi*	1	EV99	62 et 69
Caractéristiques familiales			
Nombre d'enfants	1	EV99	Sélection ménages
Type de famille	1	EV99	11
Statut conjugal	4	EV99	45 à 48
Violence conjugale	5	EV99	49 à 53
Caractéristiques sociales et économiques			
Revenu	4	EV99	63 à 66
Soutien social	6	EPS	54 à 59

Note : AAPI = *Adult-Adolescent Parenting Inventory*; EV99 = Enquête sur la violence familiale dans la vie des enfants, 1999; ISP = Indice de stress parental; MJVE = Mesure de la justification de la violence; NCPA = *National Committee to Prevent Child Abuse*; EPS = Échelle de provisions sociales.

* Questions répétées en fonction du conjoint ou de la conjointe, s'il y a lieu.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

2.3.3 Stress parental engendré par le tempérament de l'enfant

Cinq questions évaluent le stress parental engendré par les exigences que peut représenter un enfant difficile pour le parent. Ces questions sont issues de la sous-échelle « Enfant difficile » de la version abrégée de l'*Indice de stress parental*, version française du *Parenting Stress Index* développé et validé par Abidin (1995). Cet instrument a été souvent utilisé au Québec auprès d'une population de parents maltraitant ou à risque de maltraiter (Lacharité, Éthier et Couture, 1999) et il a fait l'objet d'une validation auprès de mères québécoises (Lacharité, Éthier et Piché, 1992). Pour chacune des questions posées, le parent doit indiquer son degré d'accord ou de désaccord à l'aide d'une échelle à

quatre points (1 = fortement d'accord à 4 = fortement en désaccord), avec diverses caractéristiques liées au tempérament de son enfant. À titre d'exemple, on lui demande son degré d'accord avec des énoncés tels que : « *[l'enfant]* est d'humeur changeante et est facilement contrarié » ou « Il y a des choses que *[l'enfant]* fait qui vous dérangent beaucoup ». Les questions sont posées en fonction de l'enfant sélectionné au départ, soit le même enfant pour lequel sont posées les questions relatives aux conduites parentales à caractère violent.

2.3.4 Expériences disciplinaires vécues par les parents dans l'enfance

La troisième section du questionnaire a pour but de mesurer les expériences disciplinaires vécues par les parents dans leur enfance. Les deux premières questions font référence au style disciplinaire des grands-parents (1 = tolérant, 2 = un peu sévère et 3 = très sévère) et visent essentiellement à introduire les questions suivantes. Les autres questions sont largement inspirées de l'enquête précédente (Clément et autres, 2000). Elles concernent : 1) l'agression psychologique, 2) la punition corporelle, 3) la violence physique sévère et le fait 4) d'avoir été témoin de violence conjugale de nature physique 5) ou de nature psychologique dans l'enfance. Pour chacune des questions, le parent doit donner un ordre de fréquence d'utilisation lors de son enfance du comportement par son propre parent sur une échelle à quatre points (1 = Non, ce n'est *jamais* arrivé à 4 = Oui, c'est arrivé *très souvent*).

2.3.5 Violence conjugale commise et subie

Quelques questions concernent explicitement la situation conjugale (statut conjugal, type de famille) et permettent ainsi de cibler les familles biparentales ou recomposées pour lesquelles les questions sur la violence conjugale seront posées. Une première question porte sur la perception de la personne répondante du niveau d'harmonie, de difficulté (ou tension) ou de violence (ou hostilité) dans son couple. Cette question est tirée de l'enquête précédente et vise à introduire les questions suivantes sur la violence conjugale. Quatre questions permettent ensuite d'estimer l'occurrence des conduites de violence subie et commise dans le couple au cours de l'année : 1) conduite d'agression psychologique *subie* par le parent (ex. : insulté, humilié ou menacé par le conjoint ou la conjointe); 2) conduite d'agression psychologique *commise* par le parent; 3) conduite de violence physique *subie* par le parent; et 4) conduite de violence physique *commise* par le parent. Dans le questionnaire destiné au père, des exemples de conduite de violence physique ont été formulés (utiliser la force physique, empoigner,

agripper ou bousculer d'une façon qui aurait pu blesser), lesquels auraient dû être présents aussi dans le questionnaire pour les mères.

2.3.6 Soutien social

Le soutien social est évalué par le biais de six questions tirées de la version française de l'*Échelle de provisions sociales* (Cutrona, 1984). Ce questionnaire mesure le soutien perçu par la personne interrogée et a été utilisé dans le cadre de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants (McKellar, Montigny et Grainger, 1995). Les questions utilisées dans le cadre de la présente enquête concernent plus particulièrement la sous-échelle « aide tangible et matérielle ». Les sous-échelles ont été validées auprès d'une population québécoise par Caron (1996).

2.3.7 Renseignements démographiques et socio-économiques

Les derniers items du questionnaire ont pour but d'établir le portrait démographique et socioéconomique des ménages dans lesquels vivent les enfants de l'enquête (ex. : niveau de scolarité des parents, statut d'emploi des parents, revenu familial, pauvreté perçue). La majorité de ces questions sont issues de l'enquête précédente (Clément et autres, 2000) et de l'*Enquête sociale et de santé 1992-1993* (Bellerose et autres, 1995).

2.4 Résultats de la collecte

Les entrevues ont été réalisées par la maison de sondage le Bureau d'interviewers professionnels (BIP) à la suite d'un appel d'offres. À partir des 35 895 numéros de téléphone sélectionnés pour l'échantillon de mères, le plan de sondage prévoyait 3 500 répondantes. Au total, 3 148 entrevues ont été réalisées entre le 21 janvier et le 18 juillet 2004. La grande majorité (92 %) des entrevues complétées ont eu lieu en français (n = 2 892) et les autres en anglais (n = 256).

Tableau 2.3

Répartition des numéros de téléphone ou des ménages privés selon les résultats de la collecte

Résultat de la collecte	Nombre de numéros de téléphone ou de ménages privés	
	Échantillon de mères	Échantillon de pères
A) Numéro de téléphone invalide	13 926	6 182
B) Ménage inadmissible	13 101	5 908
C) Ménage non répondant (admissibilité inconnue)	4 531	2 256
D) Personne sélectionnée non répondante	1 189	678
E) Questionnaire rempli	3 148	953
Total	35 895	15 977

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec*, 2004.

Pour l'échantillon de pères, 953 entrevues ont été complétées alors que 1 000 répondants étaient attendus. La collecte s'est déroulée du 16 juin au 15 septembre 2004. La proportion d'entrevues complétées en français est la même que pour l'échantillon de mères. La durée moyenne des entrevues auprès des mères et des pères était d'environ quinze minutes. Les résultats de la collecte quant à la répartition des numéros de téléphone sont présentés au tableau 2.3 (résultats complets à l'annexe 2).

Préalablement fixé à 60 %, le taux de productivité de la base de sondage a atteint 61,2 % pour l'enquête auprès des mères⁸ et 61,9 % pour l'enquête auprès des pères. Le taux de réponse non pondéré à l'enquête atteint 57,6 % pour l'échantillon de mères^{9,10}, le taux de réponse

pondéré étant de 57,3 %. Il est plus faible pour l'échantillon de pères : 45,0 % (non pondéré) et 44,2 % (pondéré).

À la suite du constat du plus faible taux de réponse obtenu dans l'échantillon de pères¹¹ (notamment pour la RMR de Montréal), et particulièrement si on le compare à celui obtenu auprès des mères, les deux échantillons ont été comparés selon certaines caractéristiques socio-économiques et sociodémographiques ainsi que selon les indices de violence. Cette comparaison, réalisée avec les données pondérées, a permis de conclure qu'il n'y avait aucune évidence quant à la présence de biais dans les estimations pour l'échantillon de pères.

2.5 Description des ménages répondants

Les données suivantes décrivent les enfants, parents et familles rejoints par l'enquête à partir des données pondérées, et cela, afin de rendre possible la comparaison du profil socio-économique et sociodémographique des mères à celui des pères dans la présente enquête. Par ailleurs, il importe de noter que les caractéristiques de l'échantillon rejoint présentées dans le rapport de l'enquête précédente n'étaient pas pondérées, de sorte qu'il s'avère impossible à partir de ces textes de comparer le profil des

8. Calcul du « taux de productivité » pour l'échantillon de mères, en se référant à l'annexe 2 : $(\text{Total} - A) / \text{Total} = (35\,895 - 13\,926) / 35\,895 = 61,2 \%$.

9. Calcul du « Taux de réponse non pondéré » pour l'échantillon de mères, en se référant à l'annexe 2 : $E / [E + D + (\text{taux d'admissibilité} \times C)] = 3\,148 / [3\,148 + 1\,189 + (0,249 \times 4\,531)] = 57,6 \%$.

10. Pour estimer la proportion de ménages non répondants admissibles, une hypothèse a été posée : en se référant à l'annexe 2, les ménages dont l'admissibilité à l'enquête est connue (B, D, E) sont représentatifs des ménages pour lesquels l'admissibilité est demeurée inconnue (C). Pour l'échantillon de mères, le « taux d'admissibilité » est le quotient du nombre de ménages incluant une femme, répondante ou non, dont l'enfant est visé par l'enquête par le nombre de ménages dont les critères d'admissibilité à l'enquête sont connus : $(E + D) / (E + D + B) = (3\,148 + 1\,189) / (3\,148 + 1\,189 + 13\,101) = 24,9 \%$.

11. Plus le taux de réponse est faible, plus le risque de biais dans les statistiques produites est grand, les non-répondants pouvant avoir un profil différent de celui des répondants.

mères de l'enquête de 1999 à celui de la présente enquête.

On observe d'abord que, dans la population de mères, la moitié sont mariées (50 %) et 34 % vivent en union de fait. Seulement 3 % des mères se déclarent célibataires. Au moment de l'enquête, le revenu familial rapporté par les mères est généralement de 35 000 \$ ou plus par année (85 %). Environ les deux tiers (75 %) des mères occupent un emploi. Presque autant ont complété une scolarité de niveau collégial ou universitaire (68 %). Les conjoints ont un emploi rémunéré (92 %) et 61 % présentent un niveau de scolarité collégial ou universitaire (études partielles ou complétées). On compte en moyenne 1,8 enfant par ménage (ÉT = 0,8). L'âge moyen des enfants auxquels font référence les mères au cours de l'entrevue se situe à 9 ans (ÉT = 5,0). Un enfant sur sept (14 %) est âgé de 2 ans ou moins. La proportion des filles est comparable à celle des garçons (49 % c. 51 %). L'âge des mères est en moyenne de 39 ans (ÉT = 7,4). Les conjoints des mères sont âgés en moyenne de 41 ans (ÉT = 7,8).

Pour ce qui est de la population de pères, plus de la moitié sont mariés (57 %), alors que 36 % d'entre eux vivent en union de fait. Seulement 1 %¹² des pères se disent célibataires. Le revenu familial rapporté par les pères est généralement de 35 000 \$ ou plus par année (89 %) au moment de l'enquête. Pour ce qui est du statut d'emploi, une forte majorité de pères occupent un emploi (93 %). Environ 6 pères sur 10 ont complété une scolarité de niveau collégial ou universitaire (61 %). Les conjointes des pères occupent un emploi rémunéré (72 %) et 65 % présentent une scolarité de niveau collégial ou universitaire (études partielles ou complétées). Dans cette seconde population, on compte en moyenne 1,8 enfant par ménage (ÉT = 0,9). L'âge moyen des enfants auxquels font référence les pères au cours de l'entrevue se situe à 9 ans (ÉT = 5,1).

Un enfant sur sept (14 %) est âgé de 2 ans ou moins. La proportion des filles est comparable à celle des garçons (49 % c. 51 %). L'âge des pères est en moyenne de 40 ans (ÉT = 7,5). Les conjointes des pères sont âgées en moyenne de 38 ans (ÉT = 7,4).

2.6 Méthodes d'analyse

2.6.1 Analyses bivariées

Le test du khi carré a été utilisé pour mesurer la relation ou l'association entre deux variables catégoriques. Un ajustement a été apporté à ce test afin de tenir compte de l'effet de plan moyen lorsque le logiciel SAS était utilisé. Le seuil de signification statistique a été fixé à 5 % à moins d'avis contraire. Le test d'égalité de deux proportions était effectué sur la base du chevauchement des intervalles de confiance de chacune des deux proportions. Dans les cas litigieux, les comparaisons des deux proportions ont été complétées avec le logiciel SUDAAN qui permet de tenir compte adéquatement du plan de sondage. Des tests d'égalité de deux proportions ont également été construits pour comparer les données chez les mères avec celles chez les pères dans la présente enquête, de même que les données de la présente enquête avec celles de l'enquête de 1999 (échantillon de mères seulement). Ces tests ont été effectués avec SUDAAN.

12. Cette proportion a un coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

2.6.2 Analyses multivariées

Des modèles de régression logistique ont été construits afin de tenir compte de l'influence possible des facteurs de confusion¹³ sur les relations significatives observées préalablement dans les analyses bivariées. Dans le but de limiter le nombre de variables indépendantes dans les modèles de régression logistique, nous n'avons conservé que celles pour lesquelles une relation significative avait été observée dans les analyses bivariées ou celles qui étaient presque significatives (seuil observé inférieur à 10 %). Trois modèles ont été élaborés : un pour l'indice d'agression psychologique répétée; un deuxième pour l'indice de violence physique mineure; et finalement un autre pour l'indice de violence physique sévère. Le logiciel SUDAAN a été retenu pour effectuer les analyses multivariées.

Dans un premier temps, l'ensemble des variables indépendantes respectant les critères ci-dessus ont été entrées en bloc dans le modèle de régression logistique. Puis, celles non significatives¹⁴ au seuil de 5 % ont été retirées une à une du modèle en débutant par la moins significative. À chaque fois qu'une variable indépendante était écartée, nous avons vérifié que le seuil observé des autres variables indépendantes et les paramètres estimés du modèle demeuraient à peu près semblables. S'il s'avérait que ce n'était pas le cas, cette variable était conservée dans le modèle, même si son seuil observé était supérieur à 5 %, car elle avait un effet de confusion.

Par la suite, des interactions doubles¹⁵ étaient ajoutées au modèle ne contenant que les

variables toujours significatives et les variables de confusion. Seules les interactions doubles significatives au seuil de 5 % étaient conservées dans le modèle final.

Les rapports de cotes ont été utilisés dans la présentation des résultats des modèles de régression logistique. Ces rapports de cotes ne peuvent pas s'interpréter ici comme une mesure de risque relatif. Le but de cette analyse multivariée n'était pas de rechercher le meilleur modèle prédictif de régression qui expliquait, par exemple, les différentes conduites parentales à caractère violent (par exemple, les variables non significatives au seuil de 10 % dans les analyses bivariées et les interactions triples n'ont pas été testées). Cette analyse visait à examiner si les relations significatives observées dans les analyses bivariées existaient toujours une fois les facteurs de confusion contrôlés.

2.7 Qualité des données de l'enquête

2.7.1 Non-réponse partielle

La non-réponse spécifique à chaque question est un aspect important à considérer dans l'évaluation de la qualité des données. Le fait que certaines personnes refusent de répondre à des questions ou déclarent ne pas connaître la réponse à la question posée (« ne sait pas ») pourrait entraîner des biais dans les résultats, dans la mesure où ces personnes présenteraient des caractéristiques particulières¹⁶. En général, lorsque le taux de non-réponse partielle à une question est inférieur à 5 %, il n'est pas nécessaire de recourir à un ajustement de la pondération pour la question concernée, sauf si la proportion a trait à un phénomène rare (biais possible).

13. Une variable est dite de confusion si elle est associée à la fois à la variable dépendante et à une variable indépendante d'intérêt. Son impact s'exerce sur les paramètres estimés du modèle (et donc sur les rapports de cote). On peut visualiser cet impact en comparant le modèle avec la variable de confusion à celui sans la variable de confusion.

14. Le test du khi carré avec correction de Satterthwaite a été utilisé.

15. Une interaction survient lorsque le lien unissant une variable dépendante avec une variable indépendante varie selon la valeur prise par une seconde variable

indépendante. Cette interaction est dite double car elle fait intervenir deux variables indépendantes.

16. Les annexes 3 et 4 présentent les fréquences pondérées des réponses à chaque question de l'enquête, incluant la non-réponse partielle.

Dans la présente enquête, deux questions affichaient des taux de non-réponse partielle supérieurs à 5 %. Il s'agit du revenu (taux de non-réponse partielle de 8 % dans l'échantillon de mères et de 6 % dans l'échantillon de pères). Quant aux indices créés, tous avaient un taux de non-réponse partielle inférieur à 5 % (voir annexe 5). Des analyses ont été effectuées afin de déterminer si les non-répondants présentaient des traits qui les distinguaient des répondants. Aucune différence n'ayant été décelée, aucun biais attribuable à la non-réponse partielle de l'enquête n'est à signaler.

2.7.2 Erreur d'échantillonnage

Comme les données proviennent d'un échantillon plutôt que de l'ensemble de la population visée, les estimations (proportion, moyenne, nombre) sont entachées d'une erreur d'échantillonnage que l'on peut mesurer. La marge d'erreur est une mesure de précision et elle sert d'abord à estimer un intervalle de confiance autour de l'estimation produite.

Le coefficient de variation¹⁷ (CV), quant à lui, constitue une autre mesure pour quantifier la précision associée à l'estimation. Plus le CV est faible, plus l'estimation est précise et, à l'inverse, un CV élevé commande la prudence lors de l'interprétation des résultats. Parce qu'elles sont suffisamment précises, les estimations dont le CV est inférieur ou égal à 15 % sont présentées sans commentaire; celles dont le CV se situe entre 15 % et 25 % sont marquées d'un astérisque [*], dans les cellules des tableaux ou figures du rapport, pour montrer que leur précision est passable et qu'elles doivent être interprétées avec prudence. Les estimations dont le CV est supérieur à 25 % sont marquées de deux astérisques [**] pour signaler leur faible précision et indiquer qu'elles doivent être utilisées avec circonspection; elles ne sont fournies qu'à titre indicatif.

17. Exprimé en pourcentage, le CV est obtenu en divisant l'erreur-type de l'estimation par l'estimation elle-même.

Recourir à un plan de sondage comme celui utilisé dans la présente enquête peut également avoir des répercussions sur la précision des estimations produites. L'effet de plan sert à déterminer le gain ou la perte de précision occasionné par le fait d'avoir utilisé un plan de sondage complexe plutôt qu'un plan de sondage aléatoire simple¹⁸. L'effet de plan pour les questions ou indices se rapportant à la mère est de 1,05, ce qui équivaut à peu près à la précision obtenue avec un plan de sondage aléatoire simple, alors qu'il est de 1,1 pour les questions ou indices se rapportant au père. Quant aux variables et indices se rapportant à l'enfant, l'effet de plan est de 1,3 tel qu'attendu, que ce soit dans l'échantillon de mères ou de pères. Ainsi, les précisions associées aux données présentées dans le rapport tiennent compte de cet effet de plan.

2.8 Portée et limites des données

Le présent chapitre rend compte de la qualité des données provinciales produites, celles-ci rencontrant les standards reconnus dans les enquêtes populationnelles transversales. D'abord, cette enquête a été réalisée à partir d'un questionnaire validé et dont une version antérieure a déjà été utilisée dans le contexte québécois (Bouchard et Tessier, 1996; Clément et autres, 2000). Le prétest de l'enquête a permis de tester, une fois de plus, l'organisation initiale du PCCTS et des autres variables documentées, dont celles ajoutées depuis la dernière enquête. Les mesures qui ont été prises pour assurer l'anonymat complet et en informer adéquatement la répondante ou le répondant avaient aussi pour fonction de réduire les biais possibles de sous-déclaration auxquels toute enquête doit faire face. Il est à noter, par ailleurs, que les procédures usuelles de pondération des données, celles

18. L'effet de plan est le quotient de la variance estimée en tenant compte du plan de sondage retenu pour l'enquête par la variance obtenue à partir d'un plan de sondage aléatoire simple de même taille. Par exemple, un effet de plan de 1,05 signifie que la variance estimée avec le plan de sondage retenu pour l'enquête sera de 5 % plus élevée que la variance estimée avec un plan de sondage aléatoire simple.

vérifiant l'impact des non-réponses à des questions spécifiques et celles considérant l'erreur d'échantillonnage ont été rigoureusement appliquées comme on l'a vu.

Il est à noter cependant que les taux de réponse pour l'échantillon de mères et celui de pères sont plus faibles que prévus. Des explications sont avancées à l'annexe 1. Quoi qu'il en soit, la pondération a permis de réduire les biais engendrés par la non-réponse dans les estimations. Quant aux taux de non-réponse partielle, ils sont demeurés très bas et n'ont entraîné aucun biais repérable dans les données. Ainsi, les données de l'enquête, qu'elles soient estimations ou indices, sont valides et fiables. En fait, la qualité des résultats est telle qu'elle nous permet de proposer de répéter l'enquête à intervalles réguliers.

Les données de cette enquête permettent d'établir des liens ou des associations entre deux variables, de déceler des différences entre deux sous-groupes de la population ou de comparer les données recueillies auprès des mères avec celles chez les pères ou avec celles de l'enquête de 1999. Compte tenu du caractère transversal de l'enquête, des relations de cause à effet entre les variables ne peuvent cependant être formellement démontrées.

2.9 Aspects éthiques

Le protocole de l'enquête a été approuvé par le comité d'éthique de l'Institut de la statistique du Québec. Les répondants et répondantes ont été renseignés sur les objectifs de l'étude et sur les organismes ou chercheurs impliqués et leur participation résultait d'un consentement libre et éclairé. Étant donné le sujet délicat de l'enquête, des précautions exceptionnelles ont été prises pour protéger la confidentialité des réponses et l'anonymat des répondants et répondantes.

La composition aléatoire des numéros de téléphone se déroulait à l'aveugle pour les intervieweuses, aucun numéro n'apparaissant à l'écran. De plus, une procédure informatisée

effaçait le numéro dans la base de données à partir de la première question du *Parent-Child Conflict Tactics Scales* (PCCTS); ainsi, aucune identification *a posteriori* ne pouvait être faite. À la fin de l'entrevue, des numéros de téléphone de La Ligne Parent et de S.O.S. Violence conjugale, des organismes d'aide et d'écoute, étaient proposés aux répondants et répondantes qui le désiraient ou qui avaient déclaré des situations de violence.

Le point de vue des mères

3.1 Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent

3.1.1 Prévalence et fréquence annuelles

Selon la presque totalité des mères (98 %), les adultes habitant avec les enfants âgés de 0 à 17 ans ont eu recours à des stratégies éducatives non violentes au cours de l'année précédant l'enquête. De telles stratégies, axées notamment sur le retrait de privilèges, la communication ou la distraction, ont été utilisées à trois reprises ou plus selon 93 % des mères (tableau 3.1).

La grande majorité des mères (80 %) rapportent par ailleurs la présence d'au moins un épisode annuel d'agression psychologique (ex. : crier ou sacrer après l'enfant, le traiter de noms), ce qui représente environ 1 192 000 enfants au Québec. Ce taux diminue à 52 % lorsque de tels épisodes sont rapportés à trois reprises ou plus. Cela représente environ 784 000 enfants au Québec qui vivent des expériences répétées où il y a des menaces, des insultes ou de l'humiliation au cours d'une année.

Au moins un épisode annuel de violence physique mineure envers l'enfant est rapporté par 4 mères sur 10 (43 %). C'est donc environ 643 000 enfants qui vivent chaque année au moins un épisode de punition corporelle. Ce taux diminue à 17 % (255 000 enfants) lorsque les mères en rapportent l'utilisation répétée¹ par un adulte du ménage (ex. : donner une tape sur les fesses de l'enfant à main nue, donner une tape sur le bras, la main ou la jambe, pincer l'enfant pour le punir ou secouer un enfant âgé de 2 ans ou plus). Pour

leur part, les conduites de violence physique sévère envers l'enfant sont rapportées par 6 % des mères et leur recours répété par 1,5 % d'entre elles, ce qui représente environ 23 000 enfants dans la population du Québec victimes chaque année de conduites parentales potentiellement abusives.

L'analyse de la fréquence d'utilisation des comportements (items) constituant les trois formes de violence (tableau 3.2) montre que certains sont utilisés plus souvent que d'autres au cours d'une année. C'est le cas notamment des conduites d'agression psychologique comme « crier ou hurler après l'enfant » dont l'utilisation par un adulte du ménage est rapportée par les trois quarts des mères (76 %) et dans les cas où cela s'est produit à plus de six reprises, par une mère sur cinq (21 %). La proportion d'enfants se faisant « traiter de stupide, de paresseux ou d'autres noms de ce genre » à trois reprises ou plus est estimée, quant à elle, à 10 % environ. Donner une tape sur le bras, la main ou la jambe et donner une tape sur les fesses de l'enfant sont d'autres comportements d'adultes rapportés par les mères à trois reprises ou plus, au cours de l'année, dans respectivement 10 % et 6 % des ménages québécois. Les items relatifs à la violence physique sévère sont, quant à eux, rarement rapportés à trois reprises ou plus au cours de l'année.

3.1.2 Cooccurrence des types de violence envers les enfants

Plusieurs indicateurs peuvent témoigner de la présence de contextes disciplinaires coercitifs : la gravité des conduites de violence physique (mineure, sévère), l'utilisation répétée de l'agression psychologique ou de la violence physique et le recours combiné à ces conduites. À cet égard, les données montrent que plusieurs enfants du Québec sont victimes de plus d'une forme de violence annuellement puisque c'est environ le tiers d'entre eux (35 %) qui vivent à la fois de l'agression psychologique et de la

1. La répétition des conduites d'agression psychologique, de violence physique mineure et de violence physique sévère été évaluée soit : 1) par la présence répétée, c'est-à-dire à trois reprises ou plus au cours de l'année, du MÊME COMPORTEMENT de nature psychologique (agression psychologique) ou physique (violence physique mineure et violence physique sévère), ou 2) par la présence unique (1-2 fois) DE TROIS COMPORTEMENTS OU PLUS de même nature au cours de l'année.

violence physique mineure et 4,9 % qui vivent les trois formes de violence documentées au cours d'une année (figure 3.1). Le même constat avait été fait en 1999, à savoir que les enfants sont rarement victimes de violence physique sans vivre également une forme d'agression psychologique. De plus, rares sont les enfants victimes de violence physique sévère

qui n'ont pas vécu au moins une forme de punition corporelle (0,4 %).

Ainsi, les données de l'enquête montrent que le recours à la violence physique coexiste fréquemment avec celui à la violence de nature psychologique, mais qu'en est-il lorsque l'on considère la sévérité de cette dernière à partir du critère de répétition à trois reprises ou plus?

Tableau 3.1

Prévalence annuelle des conduites parentales envers les enfants de 0-17 ans, Québec, 2004

	Au moins une fois dans les 12 mois précédant l'enquête		À 3 reprises ou plus dans les 12 mois précédant l'enquête	
	%	Pe (k)	%	Pe (k)
Discipline non violente	98,3	1 472	93,1	1 394
Agression psychologique	79,6	1 192	52,4	784
Violence physique mineure	42,9	643	17,1	255
Violence physique sévère	6,3	95	1,5*	23

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Tableau 3.2

Fréquence annuelle des conduites parentales envers les enfants de 0-17 ans, Québec, 2004

	1-2 fois	3-5 fois	6 fois et +	Total
	%			
Agression psychologique				
Crier ou hurler après l'enfant	31,0	23,6	21,3	75,8
Sacrer ou jurer après l'enfant	20,6	6,6	3,7	30,9
Dire à l'enfant qu'on va le placer ou le mettre à la porte	5,8	0,9*	0,3**	7,0
Menacer l'enfant de lui donner la fessée sans le faire	12,7	5,0	3,2	20,9
Traiter l'enfant de stupide, paresseux ou d'autres noms	16,6	6,9	2,8	26,3
Violence physique mineure				
Secouer un enfant âgé de 2 ans ou plus	11,6	1,9	1,5	15,0
Taper sur les fesses de l'enfant à mains nues	13,7	4,7	1,7*	20,1
Donner une tape sur la main, le bras ou la jambe	22,5	7,5	2,7	32,6
Pincer l'enfant pour le punir	1,4*	0,8*	0,2**	2,4
Violence physique sévère				
Secouer un enfant âgé de moins de 2 ans	2,3**	0,2**	2,3**	4,8**
Frapper les fesses de l'enfant avec un objet dur	1,2*	0,2**	0,2**	1,6*
Donner un coup de poing ou un coup de pied à l'enfant	0,8*	0,2**	0,2**	1,1*
Saisir l'enfant par le cou et lui serrer la gorge	0,3**	-	-	0,3**
Donner une raclée à l'enfant, c'est-à-dire le frapper de plusieurs coups et de toutes ses forces	0,5**	—	—	0,5**
Frapper l'enfant ailleurs que sur les fesses avec un objet dur	0,3**	-	0,1**	0,4**
Lancer l'enfant ou le jeter par terre	0,4**	-	—	0,4**
Donner une claque à l'enfant au visage, sur la tête ou sur les oreilles	2,7	0,3**	0,1**	3,1

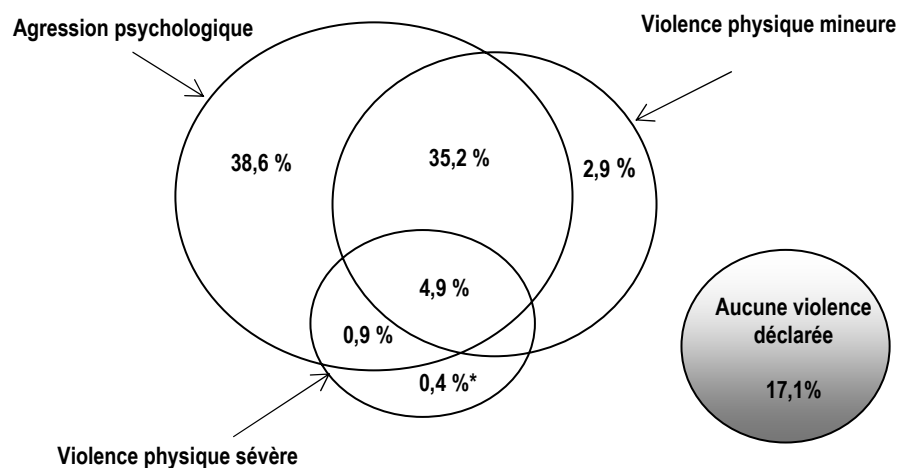
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Figure 3.1

Cooccurrence annuelle des conduites de violence physique et d'agression psychologique envers les enfants de 0-17 ans, Québec, 2004



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Lorsqu'on considère le recours répété (trois reprises ou plus) à l'agression psychologique (figure 3.2), celui-ci est significativement associé à la violence physique mineure (59 % en sa présence contre 25 % en son absence) et à la violence physique sévère à l'endroit de l'enfant (10 % c. 2,0 %). De plus, 72 % des enfants qui ont subi au moins un épisode de violence physique mineure ont aussi vécu proportionnellement plus d'agressions psychologiques répétées au cours de l'année (figure 3.3). Ils sont également plus nombreux à vivre de la violence physique sévère en présence de violence physique mineure (11 % c. 2,4 %).

3.1.3 Cooccurrence de la violence parentale et conjugale

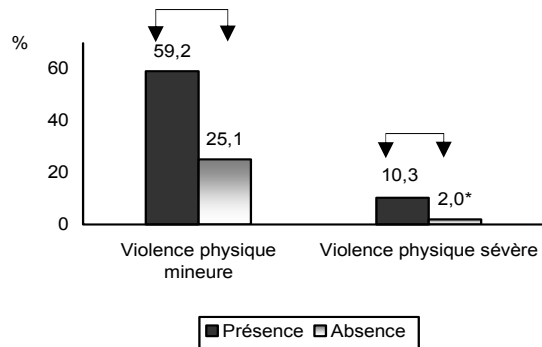
Considérant les liens qui existent entre la violence conjugale et la violence parentale, il s'avérerait particulièrement important de documenter ces deux phénomènes de façon conjointe dans la présente enquête. Plusieurs questions ont ainsi permis d'évaluer la qualité de la relation conjugale

du point de vue des mères, à la fois de manière subjective (qualité perçue) et de manière plus objective par le biais de l'occurrence des comportements de violence au cours de l'année.

Avant d'aborder la question de la cooccurrence de la violence parentale et conjugale, il importe de documenter l'ampleur de cette dernière.

À cet effet, les données de l'enquête montrent que lorsque l'on questionne les mères québécoises sur la qualité de leur relation conjugale, la majorité la considère harmonieuse (93 %). Une faible proportion de mères la considère tendue ou difficile (7 %) alors qu'une proportion infime la déclare explicitement hostile ou violente (données non présentées).

Figure 3.2
Prévalence annuelle de la violence physique mineure et sévère selon la présence de l'agression psychologique répétée envers l'enfant, Québec, 2004



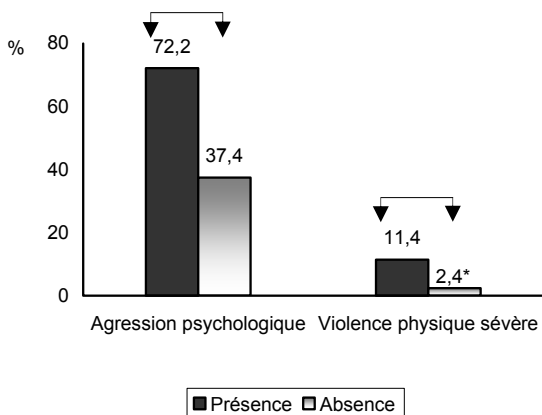
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Les taux de prévalence annuelle de la violence de nature psychologique ou physique, commise ou subie par les mères dans le contexte de la relation conjugale, sont présentés au tableau 3.3. De manière générale, les résultats indiquent que près de 15 % des mères québécoises déclarent avoir été insultées, menacées ou humiliées par leur conjoint. Dans une proportion similaire (14 %), les mères déclarent avoir elles-mêmes insulté, humilié ou menacé leur conjoint au cours de l'année précédant l'enquête. Le recours à la force physique pour résoudre un problème dans le couple a été, pour sa part, très peu souvent déclaré par les mères, que ce soit à titre de victimes (1,6 %) ou d'agresseurs (1,0 %).

L'analyse de la direction de la violence conjugale montre que dans la majorité des situations où elle se présente, sur le plan physique ou psychologique, elle est bidirectionnelle, c'est-à-dire à la fois commise et subie par la mère et son conjoint (57 %) (figure 3.4).

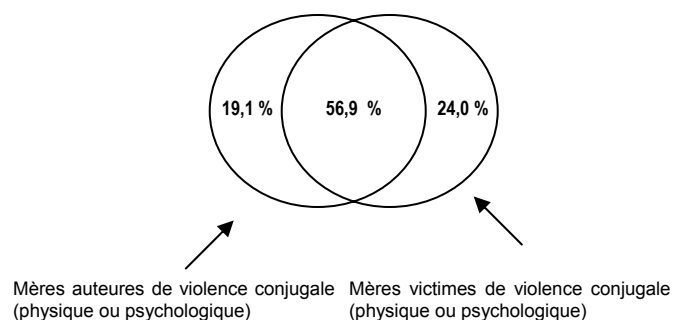
Figure 3.3
Prévalence annuelle de l'agression psychologique répétée et de la violence physique sévère selon la présence de violence physique mineure envers l'enfant, Québec, 2004



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % : interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Figure 3.4
Direction de la violence conjugale dans les familles où les mères en déclarent la présence, Québec, 2004



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Tableau 3.3

Prévalence annuelle de la violence conjugale commise et subie par la mère, Québec, 2004

Indicateur et item	Absence	Présence
	(%)	
Mères victimes de violence conjugale de nature psychologique		
Est-il arrivé que votre conjoint vous insulte, vous humilie ou vous menace [...]?	85,4	14,6
Mères auteures de violence conjugale de nature psychologique		
Vous est-il arrivé d'insulter, d'humilier ou de menacer votre conjoint [...]?	86,4	13,6
Mères victimes de violence conjugale de nature physique		
Est-il arrivé que votre conjoint utilise la force physique envers vous [...]?	98,5	1,6 *
Mères auteures de violence conjugale de nature physique		
Vous est-il arrivé d'utiliser la force physique envers votre conjoint [...]?	99,0	1,0 *

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

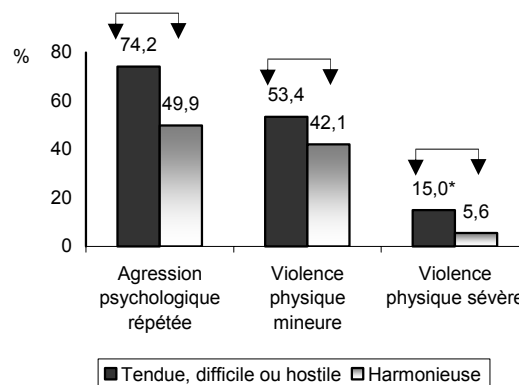
Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

En ce qui concerne les liens entre la violence envers les enfants et la relation conjugale, on observe que la qualité perçue de cette dernière est associée de manière significative aux trois formes de violence à l'endroit des enfants. Ces derniers sont en effet proportionnellement plus nombreux à subir de l'agression psychologique (74 % c. 50 %) et de la violence physique mineure (54 % c. 42 %) lorsque la mère juge sa relation conjugale tendue ou difficile (figure 3.5). Ils sont aussi plus nombreux, en proportion, à subir de la violence physique sévère (15 % c. 6 %) lorsqu'il y a présence de tensions ou de difficultés dans la relation conjugale.

La relation précédemment observée entre la qualité de la relation conjugale et la présence de violence à l'endroit des enfants se présente également lorsqu'on examine les liens entre les comportements de violence parentale et ceux de violence conjugale. En ce qui concerne les conduites d'agression psychologique, les données de l'enquête révèlent que les enfants dont les mères déclarent avoir été l'objet d'insultes, de menaces ou d'humiliations de la part du conjoint sont proportionnellement plus nombreux à vivre de l'agression psychologique répétée (72 % c. 48 % en l'absence d'agression psychologique subie par la mère), de la violence physique mineure (56 % c. 41 %) et de la violence physique sévère (12 % c. 5 %). Des proportions similaires sont observées lorsque la mère déclare avoir elle-même eu recours aux insultes, à l'humiliation ou aux

menaces envers son conjoint (figures 3.6 et 3.7). Enfin, les mères qui disent avoir été victimes de la force physique de leur conjoint (figure 3.8) ou l'avoir utilisé (figure 3.9) envers leur conjoint pour résoudre un conflit déclarent, toute proportion gardée, davantage de violence dans la vie de l'enfant, et particulièrement de la violence physique sévère.

Figure 3.5

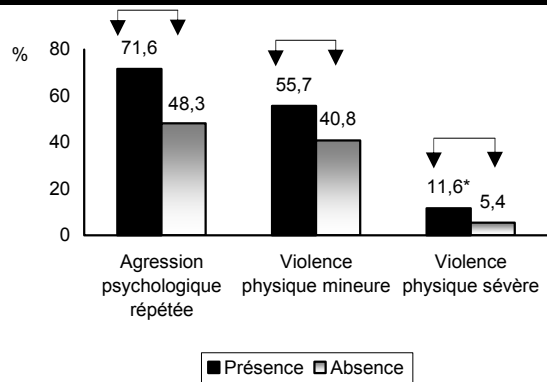
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la qualité de la relation conjugale perçue par la mère, Québec, 2004

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*

Figure 3.6

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la présence de violence conjugale de nature psychologique *subie* par la mère, Québec, 2004

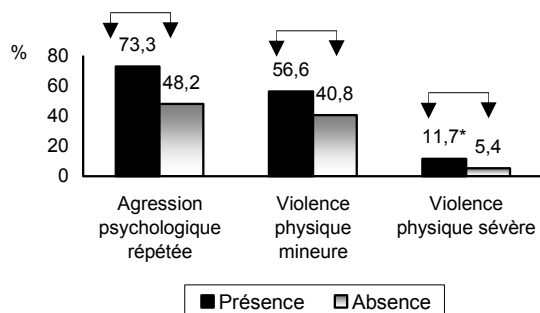


* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Figure 3.7

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la présence de violence conjugale de nature psychologique *commise* par la mère, Québec, 2004

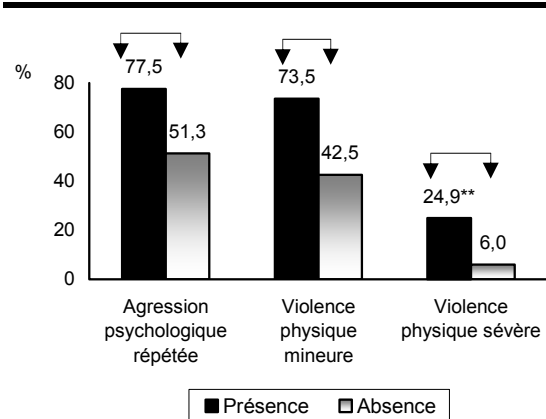


* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Figure 3.8

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la présence de violence conjugale de nature physique *subie* par la mère, Québec, 2004

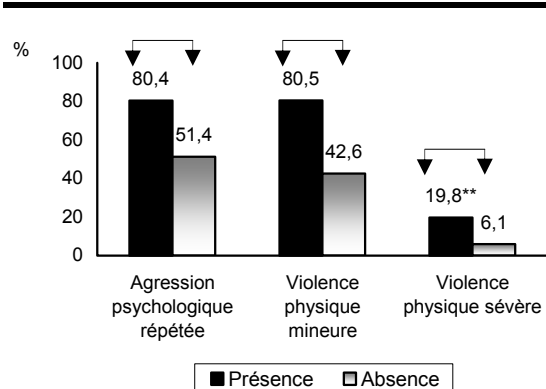


** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Figure 3.9

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la présence de violence conjugale de nature physique *commise* par la mère, Québec, 2004



** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

3.2 Évolution quinquennale des attitudes parentales et des conduites parentales à caractère violent

3.2.1 Évolution des conduites parentales à caractère violent

Comparativement aux données obtenues il y a cinq ans, les résultats de la présente enquête montrent que les mères déclarent en moins grande proportion le recours à la violence physique mineure envers l'enfant par un adulte du ménage (figure 3.10). En effet, environ 4 enfants sur 10 (43 %) ont subi une punition corporelle en 2004 comparativement à 48 % en 1999. Par ailleurs, on observe que cette baisse est contrebalancée par un recours plus fréquent à l'agression psychologique.

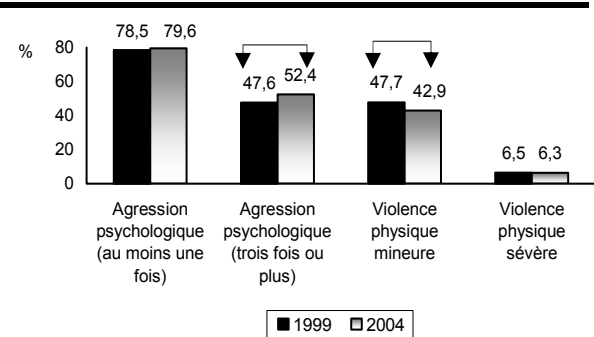
De fait, environ la moitié des enfants (52 %) ont vécu trois épisodes ou plus d'agression psychologique au cours de l'année précédant l'enquête comparativement à 48 % en 1999. Enfin, les résultats de l'enquête révèlent que les mères déclarent la présence de violence physique sévère dans une proportion similaire à ce qui a été déclaré il y a cinq ans (6 % en 2004 c. 7 % en 1999).

3.2.2 Évolution des attitudes parentales

À l'instar de la diminution observée dans le recours à la punition corporelle, les données indiquent également une diminution des attitudes en faveur de cette méthode depuis cinq ans (figure 3.11).

Figure 3.10

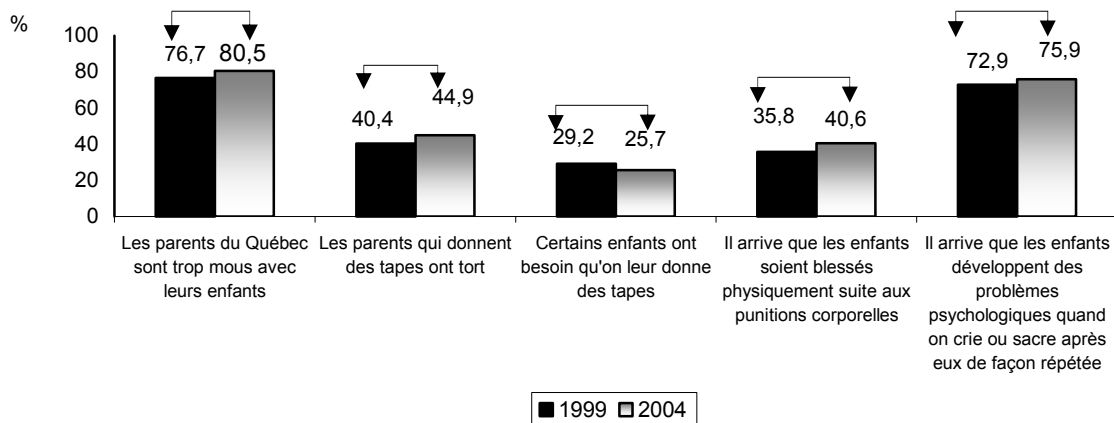
Comparaison de la prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent envers les enfants de 0-17 ans, Québec, 1999 et 2004



Sources : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999 et 2004*.

Figure 3.11

Comparaison des attitudes maternelles à l'égard de la discipline, Québec, 1999 et 2004



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999 et 2004*

En effet, un peu moins de la moitié des mères (45 %) croient que les parents qui donnent des tapes à leurs enfants ont tort de le faire comparativement à 40 % en 1999. Elles sont aussi proportionnellement moins nombreuses à penser que certains enfants ont besoin de tapes pour apprendre à bien se conduire (26 % c. 29 %). Or, elles sont plus nombreuses à croire que les parents du Québec sont trop mous avec leurs enfants (80 % en 2004 c. 77 % en 1999).

3.3 Facteurs associés à la violence : analyses bivariées

3.3.1 Attitudes des mères à l'égard de la violence mineure

Bien que l'on assiste à une diminution des attitudes parentales favorables à la punition corporelle, les points de vue demeurent partagés sur la question. En effet, c'est environ 8 mères sur 10 (80 %) qui croient que les parents sont en général trop mous avec leurs enfants et c'est un peu plus de la moitié des mères qui pensent que les parents qui donnent des tapes à leurs enfants ont raison de le faire (55 %) (tableau 3.4). En contrepartie, on observe que c'est seulement le quart des mères qui croient que certains enfants ont besoin d'une tape pour apprendre à bien se conduire (26 %) et qu'une grande majorité se dit contre une loi qui permet aux parents d'employer la force pour corriger un enfant (84 %). C'est aussi la majorité qui se montre réticente face à l'efficacité de la fessée dans l'éducation des enfants (88 %). Des normes sociales différentes à propos de l'éducation semblent ainsi encore cohabiter au sein de la population des mères québécoises.

Les attitudes maternelles à l'égard de la punition corporelle sont significativement associées à de l'agression psychologique répétée, de la violence physique mineure et de la violence physique sévère dans la vie des enfants. Plus particulièrement, on observe que les attitudes plus conservatrices, c'est-à-dire en faveur de la punition corporelle, sont liées à des prévalences plus élevées de violence envers l'enfant de la part d'un adulte du ménage (tableau 3.4). Par

exemple, les enfants dont les mères se montrent en faveur d'une loi permettant le recours à la force pour corriger un enfant vivent davantage d'agressions psychologiques répétées (57 % en faveur c. 51 % en défaveur) et de violence physique mineure (54 % c. 41 %). Les enfants de ces mères sont aussi plus souvent victimes de violence physique sévère de la part d'un adulte du ménage (13 % c. 5 %). Il en est de même pour les enfants des mères qui croient que la fessée est une méthode efficace pour éduquer un enfant; ceux-ci sont plus souvent victimes de violence physique mineure (57 % c. 41 %) et sévère (12 % c. 5 %) que les enfants des mères qui ne partagent pas cette opinion.

L'enquête a également documenté une seconde dimension liée aux attitudes parentales. Il s'agit des attitudes qui visent à justifier le recours à la violence en attribuant le blâme de la punition à l'enfant.

À cet égard, on note que les mères québécoises ont en général peu tendance à justifier le recours à la violence mineure (tape) par les comportements de l'enfant (tableau 3.5). De fait, c'est au plus une mère sur quatre qui croit qu'il est acceptable d'utiliser la tape lorsque l'enfant est provocant (24 %), désobéissant (20 %) ou violent (25 %). Or, les analyses montrent que la présence d'attitudes d'attributions parentales est reliée aux trois formes de violence envers l'enfant. En effet, les enfants des mères qui sont d'accord ou fortement d'accord avec le recours à la tape dans les situations où elles jugent que l'enfant le mérite sont proportionnellement plus nombreux à vivre de l'agression psychologique et de la violence physique mineure et sévère. Par exemple, le jugement favorable à l'utilisation de la tape lorsque l'enfant est provocant est associé à des prévalences plus élevées d'agression psychologique répétée (62 % c. 49 %) et de violence physique mineure à son endroit (56 % c. 39 %). De même, l'accord concernant l'utilisation de la tape lorsque l'enfant désobéit est associé à un taux de violence physique sévère plus élevé à son endroit (12 % c. 4,9 %).

Tableau 3.4

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon les attitudes maternelles à l'égard de la discipline, Québec, 2004

	Agression psychologique répétée (3 +)	Violence physique mineure	Violence physique sévère
	%		
De façon générale, les parents du Québec sont trop mous avec leurs enfants.			
Fortement ou plutôt d'accord (80,5 %)	54,1	44,7	n.s.
Fortement ou plutôt en désaccord (19,5 %)	45,1	35,1	n.s.
Il devrait y avoir une loi qui permet aux parents d'employer la force pour corriger un enfant.			
Fortement ou plutôt d'accord (15,7 %)	57,3	54,5	12,6
Fortement ou plutôt en désaccord (84,3 %)	51,2	40,7	5,0
Les parents qui donnent des tapes à leurs enfants ont tort, c'est-à-dire n'ont pas raison de le faire.			
Fortement ou plutôt d'accord (44,9 %)	48,8	38,7	4,9
Fortement ou plutôt en désaccord (55,1 %)	55,5	46,4	7,6
Certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire.			
Fortement ou plutôt d'accord (25,7 %)	59,8	57,8	10,2
Fortement ou plutôt en désaccord (74,3 %)	49,8	37,7	4,9
La fessée est une méthode efficace pour éduquer les enfants.			
Fortement ou plutôt d'accord (11,8 %)	58,4	57,4	12,3
Fortement ou plutôt en désaccord (88,2 %)	51,4	40,9	5,4
Ensemble de la population à l'étude	52,4	42,9	6,3

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Tableau 3.5

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent déclarées par les mères selon les attitudes d'attributions parentales, Québec, 2004

	Agression psychologique répétée (3 +)	Violence physique mineure	Violence physique sévère
	%		
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque cet enfant est provocant.			
Fortement ou plutôt d'accord (23,7 %)	61,7	56,5	9,1
Fortement ou plutôt en désaccord (76,3 %)	49,2	38,6	5,4
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque cet enfant est désobéissant.			
Fortement ou plutôt d'accord (20,0 %)	59,8	59,1	11,7
Fortement ou plutôt en désaccord (80,0 %)	50,5	38,8	4,9
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque cet enfant est violent.			
Fortement ou plutôt d'accord (24,9 %)	60,3	54,7	8,8
Fortement ou plutôt en désaccord (75,1 %)	49,8	39,3	5,4
Ensemble de la population à l'étude	52,4	42,9	6,3

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Le dernier type d'attitude documenté dans l'enquête concerne la sensibilité face aux conséquences de la violence chez l'enfant. Les relations observées entre ces attitudes et la violence envers l'enfant montrent que, tout comme les attitudes précédentes, elles sont généralement associées aux conduites parentales à caractère violent à son endroit (tableau 3.6). L'analyse de cette association révèle toutefois certaines particularités. Tout d'abord, on note que les enfants québécois dont les mères se montrent moins sensibles aux impacts de la violence physique mineure en subissent dans une proportion plus grande. En effet, lorsque les mères croient que les enfants ne sont blessés qu'occasionnellement, rarement ou ne le sont jamais, à la suite des punitions corporelles que les parents leur donnent pour les discipliner, leurs enfants ont un pourcentage plus élevé de violence physique mineure (45 % et 49 %) que les autres (37 %). Or, on observe que les impacts perçus de l'agression psychologique sont associés différemment à la violence actuelle dans la vie des enfants. De fait, les mères qui pensent que les enfants peuvent souvent ou très souvent développer des problèmes psychologiques lorsqu'on crie ou sacre après eux

de façon répétée déclarent moins souvent de la violence physique mineure (40 %) et de la violence physique sévère (6 %) que celles qui croient que cela n'arrive qu'à l'occasion (mineure : 52 %, sévère : 9 %).

3.3.2 Expériences de violence vécues par les mères dans l'enfance

Dans l'enquête, les mères ont été questionnées sur le style disciplinaire de leurs parents ainsi que sur leurs propres expériences de violence vécues dans l'enfance. En ce qui concerne le style des grands-parents maternels, il a été décrit dans la grande majorité des cas comme « tolérant » ou « un peu sévère » (grands-mères : 79 % et grands-pères : 73 %). Une mère sur cinq a qualifié de « très sévère » sa propre mère (19 %) ou son propre père (23 %); dans une plus faible proportion, le style maternel (2,5 %) ou paternel (4,9 %) ont été qualifiés de « violent » (données non présentées).

Tableau 3.6

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le niveau de sensibilité maternelle face aux impacts de la violence mineure sur l'enfant, Québec, 2004

	Agression psychologique répétée (3 +)	Violence physique mineure	Violence physique sévère
	%		
À quelle fréquence arrive-t-il que les enfants soient blessés physiquement suite aux punitions physiques que leurs parents leur donnent pour les discipliner?			
Très souvent/souvent (40,6 %)	n.s.	37,2	n.s.
Occasionnellement (39,3 %)	n.s.	45,3	n.s.
Rarement /jamais (20,1 %)	n.s.	49,2	n.s.
À quelle fréquence arrive-t-il que les enfants développent des problèmes psychologiques qui peuvent durer longtemps quand on crie ou sacre après eux de façon répétée?			
Très souvent/souvent (76,0 %)	51,7	40,3	5,5
Occasionnellement (18,1 %)	58,5	52,1	9,4
Rarement /jamais (6,0 %)	46,0	47,6	8,0 **
Ensemble de la population à l'étude	52,4	42,9	6,3

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004.

L'enquête a également permis d'estimer la prévalence à vie de différentes formes de violence parentale vécues par les mères dans leur enfance. Comme en témoigne le (tableau 3.7), c'est environ les deux tiers des mères (64 %) qui déclarent avoir reçu au moins une fois la fessée dans l'enfance, une mère sur trois (34 %) qui déclare avoir vécu au moins un épisode d'humiliation ou de menace ou avoir été ridiculisée par ses parents dans l'enfance et une mère sur cinq (19 %) qui dit avoir été frappée plus durement qu'une fessée. Deux autres questions ont permis d'estimer la proportion des mères qui ont été témoins de violence conjugale étant jeunes. À cet égard, les données montrent que le tiers des mères (34 %) déclarent avoir été témoins de violence conjugale de nature psychologique et qu'environ 13 % disent avoir été témoins de violence conjugale de nature physique dans l'enfance.

Les prochains résultats concernent les relations qui existent entre la prévalence des différentes formes de violence vécues par les mères dans l'enfance et les prévalences annuelles de violence dans la vie de leurs enfants. De nouveau, rappelons que l'ensemble des adultes du ménage peut être mis en cause dans l'utilisation de la violence actuelle déclarée envers l'enfant et que, même si l'enquête questionnait la

mère, celle-ci ne doit pas nécessairement être considérée comme l'agresseur.

La violence vécue par la mère dans son enfance, qu'elle soit mineure ou sévère, est associée de manière significative à des taux de violence physique et psychologique plus élevés envers l'enfant. De fait, les enfants dont les mères déclarent avoir été agressées psychologiquement par leurs parents sont proportionnellement plus nombreux à subir de l'agression psychologique répétée (60 % c. 48 %), ainsi que de la violence physique mineure (48 % c. 40 %) et sévère (8 % c. 5 %) au cours d'une année (figure 3.12). Le même phénomène est observé chez les mères qui déclarent avoir reçu la fessée dans l'enfance; les enfants de ces mères présentent des prévalences plus élevées d'agression psychologique répétée (57 % c. 44 %), de violence physique mineure (48 % c. 33 %) et de violence physique sévère (8 % c. 3,9 %) (figure 3.13)

Tableau 3.7

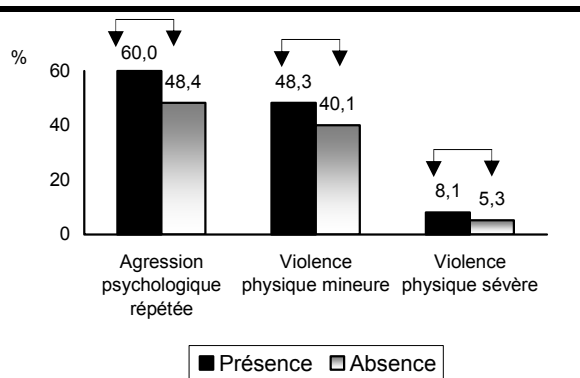
Prévalence de la violence vécue par la mère durant l'enfance, Québec, 2004

Type de violence et item	%
Agression psychologique	
Croyez-vous avoir été menacée, humiliée ou ridiculisée par vos parents lorsque vous étiez enfant?	34,1
Punition corporelle	
Avez-vous reçu la fessée par vos parents lorsque vous étiez enfant?	64,2
Violence physique sévère	
Avez-vous été frappée plus durement qu'une fessée par vos parents lorsque vous étiez enfant?	18,9
Témoin de violence conjugale de nature psychologique	
Vous est-il arrivé de voir vos parents s'insulter, s'humilier ou se menacer lorsque vous étiez enfant?	34,4
Témoin de violence conjugale de nature physique	
Vous est-il arrivé de voir vos parents utiliser la force physique entre eux lorsque vous étiez enfant?	12,5

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Figure 3.12

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la présence de l'agression psychologique vécue par la mère durant l'enfance, Québec, 2004



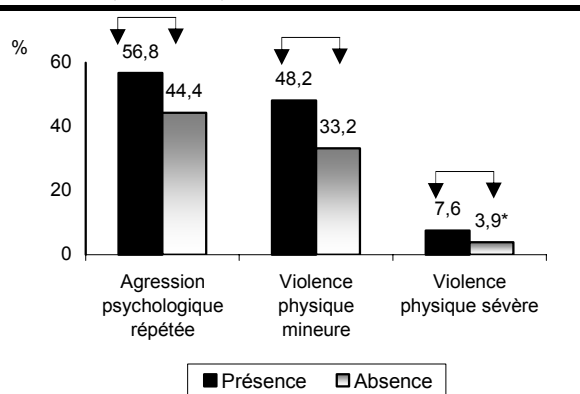
Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

nombreux à subir de la violence physique sévère, au cours d'une année, lorsque leur mère dit avoir été victime dans l'enfance (11 % c. 5 %).

Finalement, bien que les différences de proportions soient moins grandes que dans les situations précédentes de violence infantile que l'on pourrait qualifier de « directes » parce qu'elles étaient explicitement dirigées vers les mères, les données montrent aussi que celles qui disent avoir été témoins de violence conjugale de nature psychologique dans leur enfance rapportent, toute proportion gardée, davantage d'agressions psychologiques répétées et de violence physique sévère envers leur enfant (figure 3.15). Par ailleurs, cette forme plus « indirecte » de violence n'est pas significativement associée à la violence physique mineure dans la vie de l'enfant.

Figure 3.13

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la présence de violence physique mineure vécue par la mère durant l'enfance, Québec, 2004



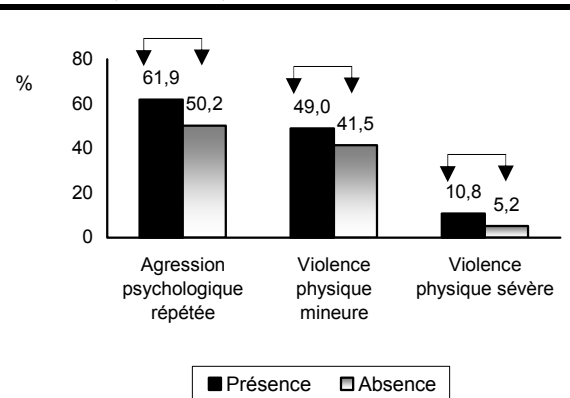
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

La déclaration de violence physique sévère vécue par les mères dans l'enfance est aussi liée à des taux de violence annuels plus élevés chez leurs enfants (figure 3.14). Ceux-ci sont en effet en plus grande proportion victimes d'agression psychologique répétée lorsque leur mère rapporte avoir été frappée plus durement qu'une fessée par ses propres parents (62 % c. 50 %). Ils sont aussi proportionnellement plus nombreux à vivre de la punition corporelle (49 % c. 42 %) et plus

Figure 3.14

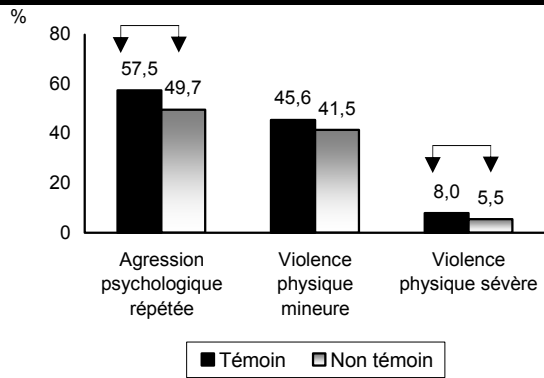
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la présence de violence physique sévère vécue par la mère durant l'enfance, Québec, 2004



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Figure 3.15

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon que la mère a été ou non témoin de violence conjugale de nature psychologique durant l'enfance, Québec, 2004



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

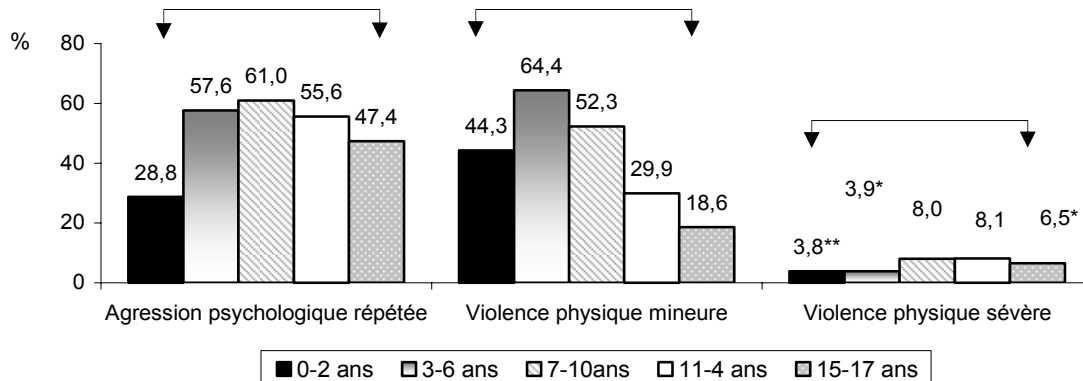
3.3.3 Âge et sexe des enfants

Certaines caractéristiques personnelles de l'enfant sont associées à l'utilisation de la violence à son endroit. C'est le cas notamment de l'âge et du sexe de ce dernier. Par exemple, on observe que les enfants âgés entre 0 et 2 ans subissent en moins grande proportion des agressions psychologiques à répétition que ceux des groupes plus âgés (figure 3.16). Les enfants âgés entre 3 et 6 ans (64 %) sont, pour leur part, proportionnellement plus nombreux à être l'objet de violence physique mineure comparativement à tous les autres groupes d'âge. Enfin, les trottineurs (3-6 ans) sont moins souvent victimes de violence physique sévère (3,9 %) que les enfants des catégories d'âge intermédiaires de 7 à 14 ans (8 %).

Il est habituellement reconnu que les garçons sont davantage victimes de violence physique que les filles. Or, les résultats de la présente enquête n'indiquent aucune différence significative selon le sexe de l'enfant pour ce qui est du recours à la violence de nature physique. La différence est significative uniquement pour l'agression psychologique répétée puisque c'est 56 % des garçons qui en ont subi à trois reprises ou plus, au cours de l'année, comparativement à 49 % des filles (figure 3.17).

Figure 3.16

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent déclarées par les mères selon le groupe d'âge de l'enfant, Québec, 2004



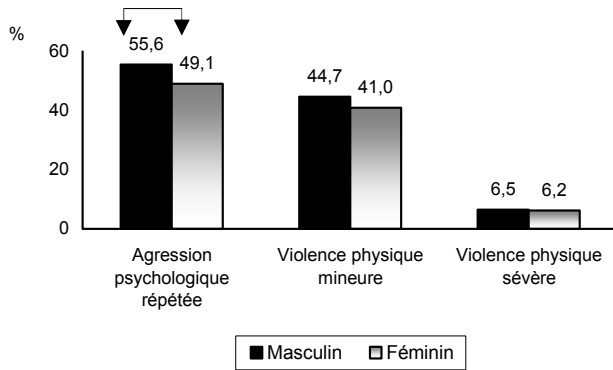
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Figure 3.17

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent déclarées par les mères selon le sexe de l'enfant, Québec, 2004



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

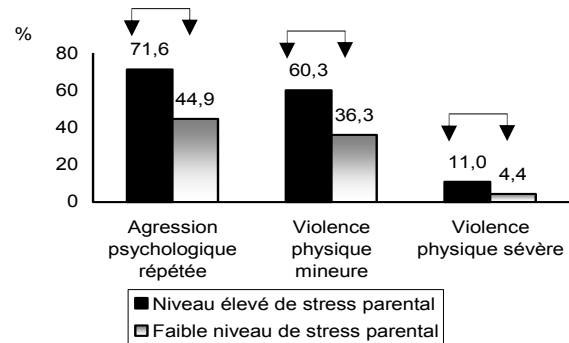
3.3.4 Caractéristiques des parents

Outre les attitudes et les expériences de violence vécues durant l'enfance, les entrevues ont permis de documenter d'autres caractéristiques propres aux mères québécoises, dont le niveau de stress induit par les exigences que peut représenter un tempérament de l'enfant perçu difficile, le plus haut niveau de scolarité complété ainsi que le fait d'occuper un emploi rémunéré au moment de l'enquête.

En premier lieu, une association a été détectée entre l'indice de stress parental et chacune des conduites parentales à caractère violent (figure 3.18). C'est en effet 72 % des enfants des mères qui se situent dans la catégorie élevée à l'indice de stress parental, c'est-à-dire dont le score s'est situé au-delà du 80^e percentile, qui ont vécu à trois reprises ou plus de l'agression psychologique comparativement à 45 % des enfants dont les mères se situent dans la catégorie inférieure de cet indice. Dans la même veine, les enfants des mères qui se situent dans la catégorie élevée à l'indice de stress parental sont proportionnellement plus nombreux à vivre de la violence physique mineure (60 % c. 36 %) et sévère (11 % c. 4 %).

Figure 3.18

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon l'indice de stress maternel engendré par le tempérament de l'enfant, Québec, 2004



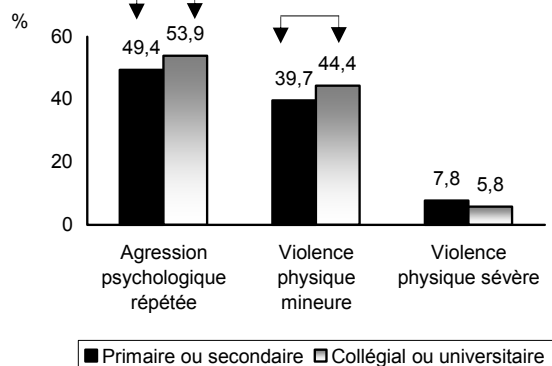
Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Certaines variables liées aux parents, qui n'étaient pas significativement corrélées avec la violence envers l'enfant il y a cinq ans, sont apparues comme telles dans la présente enquête. C'est le cas notamment du niveau de scolarité de la mère et de son statut d'emploi. Les données montrent en effet que les enfants des mères ayant complété un diplôme d'études collégiales ou universitaire subissent en plus grande proportion de l'agression psychologique répétée (54 %) comparativement aux enfants des mères ayant complété un niveau de scolarité égal ou inférieur au secondaire (49 %). Le même phénomène s'observe chez les enfants victimes de violence physique mineure qui sont en proportion plus nombreux à vivre de telles expériences lorsque leur mère déclare avoir complété un niveau de scolarité égal ou supérieur au collège (44 % c. 40 %). Bien que non significative, c'est la tendance contraire qui est notée chez les enfants victimes de violence physique sévère (figure 3.19). Cette relation est aussi présente lorsqu'on regarde les liens entre les prévalences et le statut d'emploi de la mère au moment de l'enquête. Ce sont en effet les enfants dont la mère se déclare sans emploi qui subissent plus souvent de la violence physique sévère (8 %) que ceux dont la mère occupe un

emploi rémunéré au moment de l'enquête (6 %) (figure 3.20).

Figure 3.19

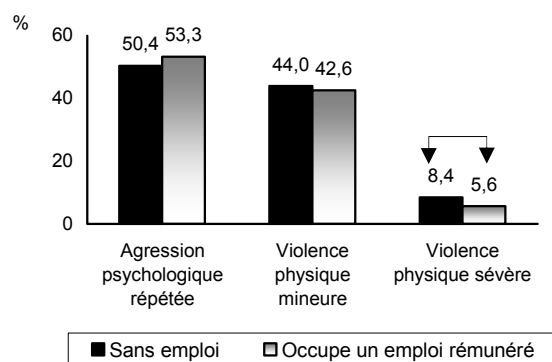
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le plus haut niveau de scolarité complété par la mère au moment de l'enquête, Québec, 2004



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Figure 3.20

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le statut d'emploi de la mère au moment de l'enquête, Québec, 2004



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

3.3.5 Caractéristiques de la famille

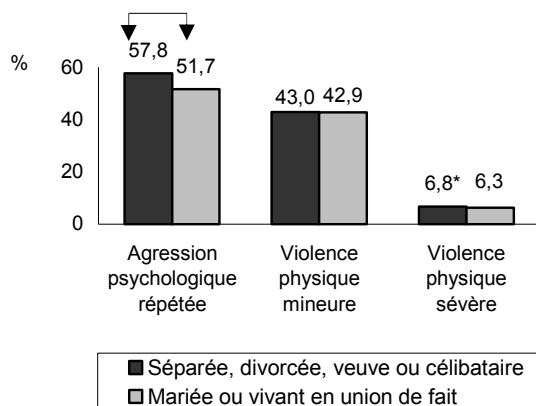
Parmi les caractéristiques familiales liées aux taux annuels de prévalence de la violence dans la vie des enfants, on retrouve : le type de famille, le nombre d'enfants de moins de 18 ans dans la famille au moment de l'enquête, la situation financière perçue et l'indice de revenu familial.

Le statut conjugal de la mère apparaît, quant à lui, uniquement lié à l'agression psychologique répétée (figure 3.21). De fait, les mères qui se déclarent célibataires, séparées, divorcées ou veuves rapportent davantage ce type de violence à l'endroit de l'enfant (58 %) que les mères mariées ou vivant en union de fait (52 %).

La présence de plusieurs enfants dans la famille est également associée à des taux plus élevés d'agression psychologique répétée et de violence physique mineure. Les enfants uniques ont une prévalence moins élevée d'agression psychologique à répétition (45 %) et de violence physique mineure (36 %) que les enfants de familles avec deux enfants mineurs ou plus (figure 3.22).

Figure 3.21

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le statut conjugal de la mère, Québec, 2004

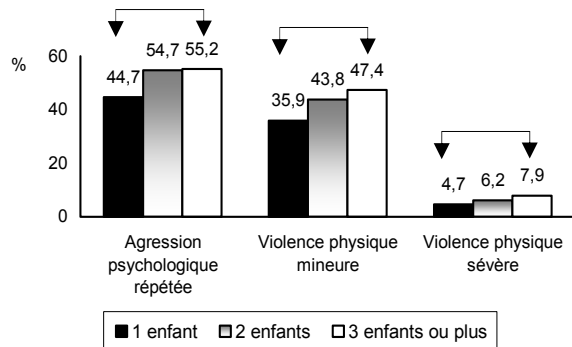


* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Figure 3.22

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent rapportées par la mère selon le nombre d'enfants dans la famille, Québec, 2004



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

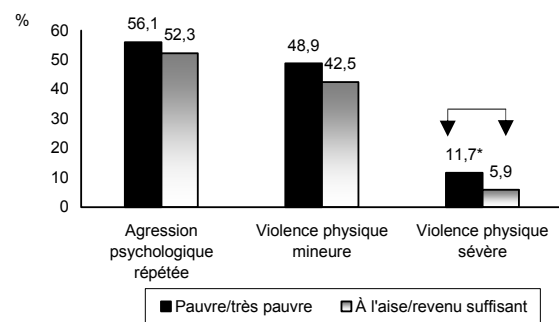
Alors que la taille de la famille est significativement associée à la violence mineure, la situation financière se révèle, pour sa part, davantage associée à la violence physique sévère; les enfants en seraient en plus grande proportion victimes lorsque la mère se déclare pauvre ou très pauvre (12 %) comparativement à ceux issus de familles où la mère considère le revenu familial suffisant ou se dit à l'aise financièrement (6 %) (figure 3.23).

Un indice de revenu a été calculé à partir du revenu annuel du ménage, du nombre de personnes âgées de 16 ans ou plus et du nombre d'enfants de 15 ans ou moins dans le ménage, ces « unités de consommation » ayant un poids différent en fonction de leur âge. Cette méthode de calcul a déjà été utilisée par l'ISQ, notamment pour décrire le profil de consommation des ménages québécois (Jean, 2001). Le croisement

de cet indice avec les taux de violence montre une fois de plus que c'est la violence physique sévère qui est associée au revenu puisque environ 10 % des enfants vivant dans des familles à faible revenu subissent de la violence physique sévère comparativement à 5 % des enfants dont la famille se retrouve dans la catégorie de revenu moyen ou élevé (figure 3.24).

Figure 3.23

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la perception de la situation financière par la mère, Québec, 2004

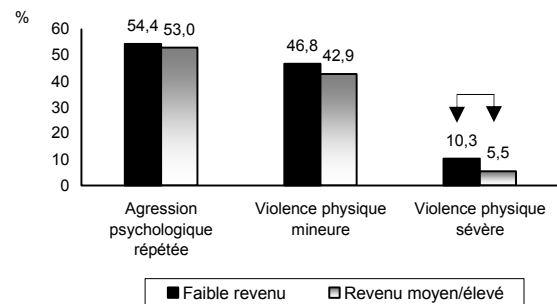


* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Figure 3.24

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon l'indice de revenu déclaré par la mère, Québec, 2004



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

3.3.6 Soutien social des mères

Dans l'ensemble, les mères québécoises considèrent leur vie sociale comme étant plutôt ou très satisfaisante (96 %); seulement 4,3 % la considèrent plutôt ou très insatisfaisante (données non présentées). Par ailleurs, les analyses montrent que l'insatisfaction des mères face à leur vie sociale est étroitement liée à des taux de violence plus élevés chez l'enfant (figure 3.25). De fait, les enfants des mères qui se disent plutôt ou très insatisfaites de leur vie sociale sont, en proportion, plus nombreux à vivre de l'agression psychologique répétée (71 %) que les enfants des mères qui se disent satisfaites (52 %). Le même phénomène s'observe du côté de la violence sévère puisque les enfants sont plus nombreux à en être victimes lorsque les mères se déclarent insatisfaites de leur vie sociale (13 % c. 6 %).

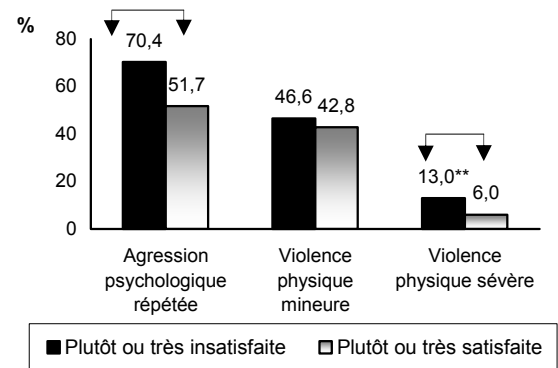
Un indice de soutien social a été créé à partir de cinq items mesurant l'aide tangible et matérielle telle que perçue par les mères. Aussi, l'analyse de corrélation révèle que cet indice est significativement relié aux trois formes de violence dans la vie de l'enfant (figure 3.26). En effet, les enfants des mères qui se retrouvent dans la catégorie « faible » à l'indice de soutien social, c'est-à-dire celles dont le score se situe au-delà du 80^e percentile, sont en proportion plus nombreux à vivre de l'agression psychologique répétée (57 % c. 51 %), de la violence physique mineure (48 % c. 41 %) ainsi que de la violence physique sévère au cours d'une année (9 % c. 5 %).

3.4 Facteurs associés à la violence : analyses multivariées

L'analyse des résultats précédents a permis d'identifier, parmi l'ensemble des variables documentées dans l'enquête, celles qui sont associées significativement soit à l'agression psychologique répétée, à la violence physique mineure ou à la violence physique sévère. Or, chacune des relations significatives observées précédemment peut être influencée par une tierce variable; par exemple, la relation observée entre l'indice de revenu et la violence physique sévère (figure 3.24) pourrait être influencée par le fait pour la mère d'occuper un emploi au moment de l'enquête (figure 3.20). La création de modèles d'analyse multivariée de régression logistique permet ainsi de connaître les variables qui

demeurent associées à l'une ou l'autre des trois formes de violence lorsqu'on contrôle pour l'effet de l'ensemble des variables et leurs interactions potentielles.

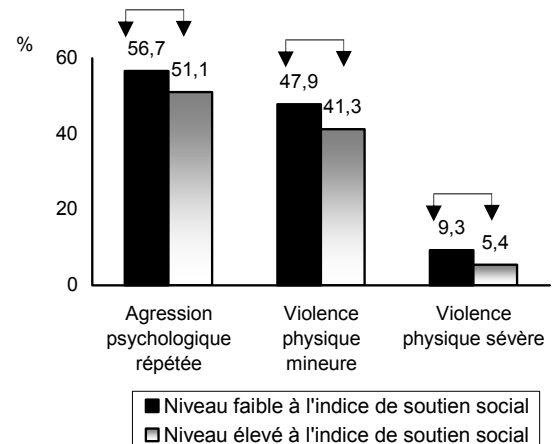
Figure 3.25
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le niveau de satisfaction de la mère face à sa vie sociale, Québec, 2004



** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Figure 3.26
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la perception du soutien social par la mère, Québec, 2004



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

3.4.1 Modèle multivarié portant sur l'agression psychologique répétée

À la lumière des résultats précédents, 13 variables indépendantes ont été sélectionnées pour l'analyse de régression de l'agression psychologique répétée. Il s'agit du groupe d'âge et du sexe de l'enfant, des attitudes maternelles favorables à la punition corporelle (score moyen), des attitudes d'attributions parentales (score moyen), des conséquences perçues du recours à la violence psychologique pour l'enfant, de la présence de violence physique ou psychologique vécue par la mère dans l'enfance, de l'exposition à la violence conjugale dans l'enfance de la mère, du stress parental induit par le tempérament de l'enfant, du niveau de scolarité de la mère, de la présence de violence conjugale (commise ou subie/physique ou psychologique), du nombre d'enfants dans la famille, du statut conjugal de la mère et de l'indice de soutien social perçu par la mère.

Le modèle final (tableau 3.8) nous éclaire sur la contribution des variables suivantes dans les situations rapportées d'agression psychologique répétée à l'endroit de l'enfant : l'âge et le sexe de l'enfant, les attitudes favorables à la punition corporelle, les attitudes d'attributions parentales, les conséquences perçues du recours à l'agression psychologique pour l'enfant, la présence de violence vécue par la mère dans l'enfance, le stress parental induit par le tempérament de l'enfant, le plus haut niveau de scolarité de la mère et la présence de violence conjugale. Ainsi, en tenant compte de l'effet des autres variables dans le modèle, on constate que le soutien social perçu, le statut conjugal de la mère ainsi que le nombre d'enfants dans la famille n'ont plus de liens significatifs avec le recours répété à l'agression psychologique envers l'enfant.

De façon plus spécifique, on observe que les garçons par rapport aux filles, ainsi que les enfants âgés de 3 ans ou plus par rapport à ceux âgés de moins de 2 ans, ont une prévalence plus élevée d'agression psychologique répétée, une fois les autres variables du modèle contrôlées. De plus, les trois dimensions d'attitudes parentales demeurent fortement associées aux conduites d'agression psychologique utilisées à répétition lorsque l'on contrôle pour l'effet des autres variables. Ainsi, les

mères favorables à la punition corporelle, de même que celles qui adoptent des attitudes en vue de justifier cette violence en attribuant le blâme à l'enfant et celles qui se montrent plus sensibles aux impacts de l'agression psychologique (crier ou sacrer après l'enfant de façon répétée) sur le développement de ce dernier sont plus sujettes à déclarer cette forme de violence. Enfin, celles qui se situent au niveau élevé à l'indice de stress parental rapportent en plus grande proportion le recours répété à l'agression psychologique envers l'enfant. À noter que l'interaction entre la violence conjugale et le niveau de scolarité de la mère s'est également avérée significative. L'analyse *a posteriori* de cette interaction a permis de constater que les enfants vivant dans un contexte de violence conjugale présentent un taux plus élevé d'agression psychologique répétée lorsque la scolarité de la mère est de niveau primaire ou secondaire comparativement aux enfants pour lesquels il y a absence de violence conjugale. Le même scénario est observé chez les enfants des mères qui ont une scolarité de niveau collégial ou universitaire, mais la différence de taux est moins grande, ce qui explique que l'interaction est significative (données non présentées).

3.4.2 Modèle multivarié portant sur la violence physique mineure

Les 11 variables indépendantes sélectionnées pour le modèle de régression de la violence physique mineure sont : le groupe d'âge de l'enfant, les attitudes maternelles favorables à la punition corporelle (score moyen), les attitudes d'attributions parentales (score moyen), les conséquences perçues du recours à la violence psychologique et à la violence physique mineure pour l'enfant, la présence de violence vécue par la mère dans l'enfance, l'indice de stress parental, le plus haut niveau de scolarité de la mère, la présence de violence conjugale, le nombre d'enfants dans la famille et l'indice de soutien social.

Tableau 3.8

Modèle de régression logistique des liens entre l'agression psychologique répétée et les variables de l'enquête, déclarations des mères, Québec, 2004

Variable indépendante	Seuil observé	Rapport de cotes	Intervalle de confiance à 95 %
Sexe de l'enfant	< 0,0001		
Garçon		1,46	[1,23 – 1,74]
Fille		1,00	...
Âge de l'enfant	< 0,0001		
0-2 ans		1,00	...
3-6 ans		3,92	[2,86 – 5,36]
7-10 ans		4,36	[3,19 – 5,98]
11-14 ans		3,43	[2,53 – 4,64]
15-17 ans		2,38	[1,73 – 3,28]
Attitudes favorables à la punition corporelle	0,0293	1,28	[1,03 – 1,59]
Attitudes d'attributions parentales	0,0002	1,35	[1,15 – 1,58]
Fréquence (perçue) qu'un enfant développe des problèmes psychologiques suite aux agressions psychologiques répétées	0,0130		
Très souvent/souvent		1,53	[1,02 – 2,27]
Occasionnellement		1,87	[1,22 – 2,89]
Rarement/jamais		1,00	...
Violence vécue par la mère dans l'enfance	0,0001		
Présence		1,48	[1,21 – 1,81]
Absence		1,00	...
Indice de stress parental	< 0,0001		
Niveau élevé à l'indice		2,93	[2,38 – 3,62]
Niveau faible à l'indice		1,00	...
Interaction entre scolarité de la mère et violence conjugale	0,0401		

Notes : Variables significatives à un seuil de 5 % identifiées en caractères gras; catégories de référence en italique.
Le taux de non-réponse partielle globale du modèle final est de 4,3 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Lorsque l'on considère l'effet de l'ensemble de ces variables dans le modèle, seules cinq variables demeurent significativement associées à la violence physique mineure (tableau 3.9). Il s'agit des attitudes favorables à la punition corporelle, des conséquences perçues du recours à l'agression psychologique pour l'enfant, de la présence de violence vécue par la mère dans l'enfance, de l'indice de stress parental et de la présence de violence conjugale. L'interaction entre le groupe d'âge de l'enfant et les attitudes d'attributions parentales se révèle significativement associée à la violence physique mineure annuelle telle que rapportée par la mère.

Ainsi, on observe que les enfants dont les mères adoptent des attitudes favorables à la punition corporelle et dont les mères croient que les enfants peuvent occasionnellement développer des problèmes psychologiques quand on crie ou sacre après eux de façon répétée ont une prévalence plus élevée de violence physique mineure à leur endroit. Cette forme de violence est aussi rapportée plus souvent par les mères qui ont vécu de la violence dans leur enfance, qui présentent un niveau élevé à l'indice de stress parental et qui rapportent la présence de violence conjugale au cours de l'année précédant l'enquête. Enfin, l'analyse de l'interaction entre le groupe d'âge de l'enfant et les attitudes de justification montre que les enfants âgés de 10 ans ou moins, par comparaison avec ceux âgés entre 15 et 17 ans, présentent un taux plus élevé de violence physique mineure lorsque la mère a une forte propension à justifier le recours à la punition corporelle en blâmant les comportements de l'enfant (lorsqu'il est violent, provocant ou désobéissant). Il en est de même lorsque la mère justifie peu ou ne justifie pas la punition corporelle par attribution du blâme à l'enfant. Cependant, dans ce dernier cas, la différence de prévalence entre les 0-10 ans et les 15-17 ans est plus faible lorsque la mère n'adopte pas ce genre d'attitudes, d'où une interaction significative (données non présentées).

3.4.3 Modèle multivarié portant sur la violence physique sévère

Le modèle d'analyse multivarié de la violence physique sévère tient compte de 12 variables indépendantes identifiées à la lumière des analyses bivariées précédentes. Il s'agit du groupe d'âge de l'enfant, des attitudes maternelles favorables à la punition corporelle, des attitudes d'attributions parentales, des conséquences perçues du recours à la violence psychologique pour l'enfant, de la violence vécue par la mère dans l'enfance, de l'exposition de la mère à la violence conjugale dans l'enfance, de l'indice de stress parental, du statut d'emploi de la mère, de la présence de violence conjugale, de la perception de la situation financière par la mère, de l'indice de revenu du ménage et du niveau de scolarité de la mère.

Le tableau 3.10 résume le modèle de régression final qui comporte cinq variables ayant une contribution significative lorsqu'on tient compte de l'impact des autres variables. Plus particulièrement, le modèle final montre que les enfants âgés de 7 ans et plus sont plus souvent victimes de violence physique sévère que les enfants âgés de 2 ans et moins; ceux âgés entre 3 et 6 ans ne se distinguent pas des plus jeunes à cet égard. Les enfants dont la mère se situe au niveau élevé à l'indice de stress parental, de même que ceux dont la mère déclare la présence de violence conjugale et ceux dont la mère adopte des attitudes favorables à la punition corporelle présentent des taux plus élevés de violence physique sévère. L'analyse de régression a également révélé que l'emploi actuel de la mère agit comme variable confondante puisque cette variable modifie, lorsqu'elle est dans le modèle, la valeur du rapport de cote et de l'intervalle de confiance de l'indice de revenu. Elle a donc été conservée dans le modèle final bien que jugée non significative à un seuil de 5 %.

Tableau 3.9

Modèle de régression logistique des liens entre la violence physique mineure et les variables de l'enquête, déclarations des mères, Québec, 2004

Variables indépendantes	Seuil observé	Rapport de cotes	Intervalle de confiance à 95 %
Attitudes favorables à la punition corporelle	0,0040	1,42	[1,12 – 1,81]
Fréquence (perçue) qu'un enfant développe des problèmes psychologiques suite aux agressions psychologiques répétées	0,0049		
Très souvent/souvent		1,07	[0,70 – 1,65]
Occasionnellement		1,62	[1,02 – 2,56]
Rarement/jamais		1,00	...
Violence vécue par la mère dans l'enfance	< 0,0001		
Présence		1,77	[1,42 – 2,21]
Absence		1,00	...
Indice de stress parental	< 0,0001		
Niveau élevé à l'indice		2,67	[2,16 – 3,30]
Niveau faible à l'indice		1,00	
Violence conjugale	0,0002		
Présence de violence		1,73	[1,33 – 2,25]
Vit seule (ne s'applique pas)		1,10	[0,84 – 1,45]
Absence de violence		1,00	...
Interaction entre âge de l'enfant et attitudes d'attributions parentales	0,0005		

Notes : Variables significatives à un seuil de 5 % identifiées en caractères gras; catégories de référence en italique.

Le taux de non-réponse partielle globale du modèle final est de 3,5 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Tableau 3.10

Modèle de régression logistique des liens entre la violence physique sévère et les variables de l'enquête, déclarations des mères, Québec, 2004

Variable indépendante	Seuil observé	Rapport de cotes	Intervalle de confiance à 95 %
Âge de l'enfant	0,0015		
0-2 ans		1,00	...
3-6 ans		1,30	[0,67 – 2,54]
7-10 ans		2,85	[1,54 – 5,28]
11-14 ans		2,88	[1,56 – 5,30]
15-17 ans		2,24	[1,17 – 4,29]
Attitudes favorables à la punition corporelle	< 0,0001	2,69	[2,00 – 3,63]
Indice de stress parental	< 0,0001		
Niveau élevé à l'indice		2,12	[1,50 – 3,00]
Niveau faible à l'indice		1,00	...
Violence conjugale	0,0009		
Présence de violence		2,07	[1,39 – 3,09]
Vit seule (ne s'applique pas)		1,08	[0,67 – 1,77]
Absence de violence		1,00	...
Indice de revenu du ménage	0,0968		
Inconnu		0,84	[0,40 – 1,80]
Faible (revenu par u.c. < 14 700 \$)		1,59	[1,01 – 2,53]
Moyen ou élevé (revenu par u.c. ≥ 14 700 \$)		1,00	
Emploi actuel de la mère	0,3038		
Non		1,23	[0,83 – 1,84]
Oui		1,00	...

Notes : Variables significatives à un seuil de 5 % identifiées en caractères gras; catégories de référence en italique.

Le taux de non-réponse partielle globale du modèle final est de 1,3 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Le point de vue des pères

4.1 Rappels méthodologiques

Ce chapitre décrit les résultats obtenus grâce au second échantillon de l'enquête, composé d'enfants habitant au moins 50 % du temps avec un homme faisant office de figure paternelle. Rappelons que cet échantillon, indépendamment de celui des mères, a pour but de documenter la violence familiale du point de vue des pères et d'explorer les différences qui peuvent exister sur le plan des perceptions des pères et des mères relativement à la violence parentale et conjugale.

Considérant la nature exploratoire de ce volet de l'enquête, quelques réserves devront être appliquées dans la lecture et l'interprétation des résultats. Tout d'abord, rappelons qu'il s'agit d'un échantillon complémentaire qui ne vise, en aucun cas, à documenter l'ampleur du phénomène de la violence; cet objectif est réservé, pour diverses raisons méthodologiques, à l'enquête menée auprès des mères. Ainsi, bien que l'on dispose de résultats sur les conduites parentales à caractère violent telles que rapportées par les pères, les taux de prévalence annuels sont utilisés dans le seul but de documenter les liens avec un certain nombre de variables individuelles, familiales et sociales. Notons également que les conduites rapportées par les pères concernent, comme c'est le cas pour l'enquête auprès des mères, l'ensemble des adultes qui habitent dans le ménage au moment de l'enquête. Ces conduites ne doivent, en aucun cas, être inférées aux hommes comme agresseurs puisqu'il peut s'agir tout autant de la mère, d'un grand frère ou d'une grande sœur (de 18 ans ou plus) ou d'un autre adulte vivant dans le ménage au moment de l'enquête. Enfin, il importe de mentionner que, contrairement à l'enquête auprès des mères, on ne dispose pas de données sur les pères en 1999 de sorte qu'il est impossible de connaître l'évolution des normes paternelles à l'égard de la discipline et de l'éducation des enfants.

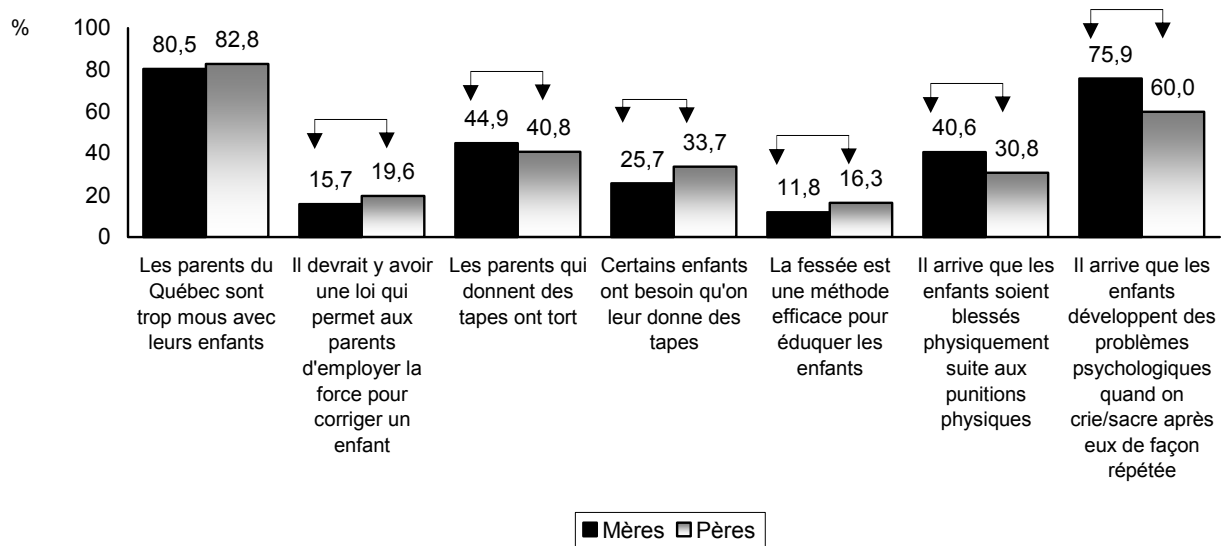
4.2 Comparaison des attitudes paternelles et maternelles

De manière générale, les attitudes des pères à l'égard de la punition corporelle s'apparentent à celles des mères. De fait, peu importe le genre, les parents s'entendent sur l'importance d'imposer des limites aux enfants puisque c'est 8 pères sur 10 (83 %) et 8 mères sur 10 (80 %) qui croient que les parents du Québec sont en général trop « mous » avec leurs enfants. Sur la question de la pertinence du recours aux tapes dans l'éducation des enfants, les parents sont tous les deux divisés, puisque 55 % des mères et 59 % des pères donnent raison aux parents d'utiliser les tapes comme punition (figure 4.1).

Les données de l'enquête montrent cependant que, comparativement aux mères, les pères ont tendance à être plus favorables à la punition corporelle. Par exemple, ils sont proportionnellement plus nombreux à être en faveur d'une loi qui permet le recours à la force pour corriger un enfant (20 % contre 16 %) et à penser que la fessée est une méthode efficace pour éduquer les enfants (16 % c. 12 %). Ils sont aussi en proportion plus nombreux que les mères à croire que certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire (34 % c. 26 %). Dans le même ordre d'idées, ils sont moins nombreux à considérer que les parents qui donnent des tapes à leurs enfants ont tort (41 % c. 45 %). Enfin, bien que pères et mères se montrent sensibles aux impacts de la violence pour l'enfant, on note que les mères sont en proportion plus nombreuses à penser que la violence peut entraîner des conséquences physiques ou psychologiques selon la nature des gestes posés.

Figure 4.1

Comparaison des attitudes maternelles et paternelles à l'égard de la discipline, Québec, 2004



Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

4.3 Facteurs associés à la violence : analyses bivariées

4.3.1 Attitudes des pères à l'égard de la violence mineure

Les analyses de croisement entre les attitudes paternelles et les taux de prévalence annuels des diverses formes de violence, telles que rapportées par les pères, montrent plusieurs associations significatives (tableau 4.1). À l'exception du premier énoncé (« Les parents du Québec sont trop mous avec leurs enfants »), les attitudes documentées dans l'enquête sont toutes associées à l'une ou l'autre des trois formes de violence dans la vie de l'enfant. Par exemple, les enfants dont le père croit que les parents qui donnent des tapes ont raison de le faire présentent des taux de prévalence plus élevés d'agression psychologique répétée (57 % c. 44 %) et de violence physique mineure (49 % c. 41 %) que ceux dont le père croit que ces parents ont tort. Les autres attitudes sont liées à davantage de violence physique envers l'enfant. On constate que les pères qui endossent certaines attitudes, dont le fait d'être en accord avec une loi qui permet le recours à la force physique pour corriger un enfant, de croire que la fessée est une méthode efficace ou de penser que certains enfants ont besoin de tapes pour apprendre à bien

se conduire, sont proportionnellement plus nombreux à rapporter de la violence physique mineure et sévère envers l'enfant par un adulte du ménage.

Les pères qui adoptent des attitudes de justification de la violence envers l'enfant en invoquant les comportements de ce dernier rapportent plus de violence physique et psychologique à l'endroit de l'enfant (tableau 4.2). Par exemple, la proportion d'enfants vivant de l'agression psychologique répétée est plus élevée lorsque le père croit qu'il est acceptable de taper un enfant lorsqu'il est violent (60 %) que lorsque le père est en désaccord avec cet énoncé (47 %). La tendance est la même lorsqu'ils croient acceptable le recours à la tape envers un enfant qui désobéit (59 % c. 49 %). Le fait d'être d'accord avec cette attitude est également relié à davantage de violence physique mineure (62 % c. 40 %) et de violence physique sévère envers l'enfant (13 % c. 5 %).

Tableau 4.1

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon les attitudes paternelles à l'égard de la discipline, Québec, 2004

	Agression psychologique répétée (3 +)	Violence physique mineure %	Violence physique sévère
De façon générale, les parents du Québec sont trop mous avec leurs enfants.			
Fortement ou plutôt d'accord (82,8 %)	n.s.	n.s.	n.s.
Fortement ou plutôt en désaccord (17,3 %)	n.s.	n.s.	n.s.
Il devrait y avoir une loi qui permet aux parents d'employer la force pour corriger un enfant.			
Fortement ou plutôt d'accord (19,6 %)	n.s.	61,4	14,7 *
Fortement ou plutôt en désaccord (80,4 %)	n.s.	41,8	5,9 *
Les parents qui donnent des tapes à leurs enfants ont tort, c'est-à-dire n'ont pas raison de le faire.			
Fortement ou plutôt d'accord (40,8 %)	44,1	41,1	n.s.
Fortement ou plutôt en désaccord (59,2 %)	56,8	48,9	n.s.
Certains enfants ont besoin qu'on leur donne des tapes pour apprendre à bien se conduire.			
Fortement ou plutôt d'accord (33,8 %)	n.s.	58,3	10,7 *
Fortement ou plutôt en désaccord (66,2 %)	n.s.	39,1	5,6 *
La fessée est une méthode efficace pour éduquer les enfants.			
Fortement ou plutôt d'accord (16,3 %)	n.s.	59,2	14,4 *
Fortement ou plutôt en désaccord (83,7 %)	n.s.	42,7	6,0 *
Ensemble de la population à l'étude	51,7	45,6	7,6

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Tableau 4.2

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent déclarées par les pères selon les attitudes d'attributions parentales, Québec, 2004

	Agression psychologique répétée (3 +)	Violence physique mineure %	Violence physique sévère
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque cet enfant est provocant.			
Fortement ou plutôt d'accord (30,7 %)	n.s.	58,2	11,6 *
Fortement ou plutôt en désaccord (69,3 %)	n.s.	38,8	5,2 *
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque cet enfant est désobéissant.			
Fortement ou plutôt d'accord (25,5 %)	59,2	62,0	12,6 *
Fortement ou plutôt en désaccord (74,5 %)	48,7	39,6	5,2 *
Il serait acceptable qu'un parent tape un enfant lorsque cet enfant est violent.			
Fortement ou plutôt d'accord (35,1 %)	60,0	57,2	12,1 *
Fortement ou plutôt en désaccord (64,9 %)	46,5	39,0	5,1 *
Ensemble de la population à l'étude	51,7	45,6	7,6

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Tableau 4.3

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le niveau de sensibilité paternelle face aux impacts de la violence mineure pour l'enfant, Québec, 2004

	Agression psychologique répétée (3 +)	Violence physique mineure	Violence physique sévère
	%		
À quelle fréquence arrive-t-il que les enfants développent des problèmes psychologiques qui peuvent durer longtemps quand on crie ou sacre après eux de façon répétée?			
Très souvent/souvent (60,0 %)	n.s.	41,9	n.s.
Occasionnellement (27,8 %)	n.s.	47,6	n.s.
Rarement/ jamais (12,2 %)	n.s.	61,1	n.s.
Ensemble de la population à l'étude	51,7	45,6	7,6

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Enfin, le niveau de sensibilité face aux conséquences perçues de la violence est le type d'attitudes pour lequel on observe le moins d'associations significatives chez les pères (tableau 4.3). En effet, l'enquête ne permet pas de détecter de différence dans la prévalence de l'agression psychologique ou de la violence physique envers les enfants, selon les réponses des pères quant à la fréquence des blessures chez les enfants qui reçoivent des punitions corporelles. Par contre, les pères qui pensent que les enfants peuvent développer des problèmes psychologiques lorsqu'on crie ou sacre après eux de façon répétée sont également moins nombreux à déclarer de la violence physique mineure (42 % c. 61 %) envers l'enfant.

soit très sévère (22 %) ou violent (3,2 %)² (données non présentées)

En ce qui concerne la prévalence à vie des différentes formes de violence parentale vécues par les pères dans l'enfance (tableau 4.4), on constate que ces derniers sont relativement peu nombreux à déclarer avoir été agressés psychologiquement par un parent (29 %). Ils sont, par contre, nombreux à déclarer avoir reçu la fessée étant jeunes (72 %) et (compte tenu de la gravité du geste) à avoir été frappés plus durement qu'une fessée (22 %). Enfin, plusieurs déclarent avoir été témoin de violence conjugale de nature psychologique (30 %) ou physique (10 %) dans l'enfance.

4.3.2 Expériences de violence vécues par les pères dans l'enfance

Lorsque questionnés sur le style disciplinaire de leurs propres parents, la majorité des pères décrivent leur mère comme ayant été soit tolérante (42 %) ou un peu sévère (43 %). Seulement 14 % la décrivent très sévère et 1,4 %¹, comme ayant été violente. Le style disciplinaire du grand-père paternel est plus souvent considéré tolérant (29 %) ou un peu sévère (46 %) et, pour le quart des pères québécois, le style de ce dernier est considéré

1. Cette proportion a un coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

2. Cette proportion a un coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Tableau 4.4

Prévalence de la violence vécue par le père durant l'enfance, Québec, 2004

Type de violence et item	%
Agression psychologique	
Croyez-vous avoir été menacé, humilié ou ridiculisé par vos parents lorsque vous étiez enfant?	28,6
Punition corporelle	
Avez-vous reçu la fessée par vos parents lorsque vous étiez enfant?	72,4
Violence physique sévère	
Avez-vous été frappé plus durement qu'une fessée par vos parents lorsque vous étiez enfant?	22,2
Témoin de violence conjugale de nature psychologique	
Vous est-il arrivé de voir vos parents s'insulter, s'humilier ou se menacer lorsque vous étiez enfant?	30,3
Témoin de violence conjugale de nature physique	
Vous est-il arrivé de voir vos parents utiliser la force physique entre eux lorsque vous étiez enfant?	10,4

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

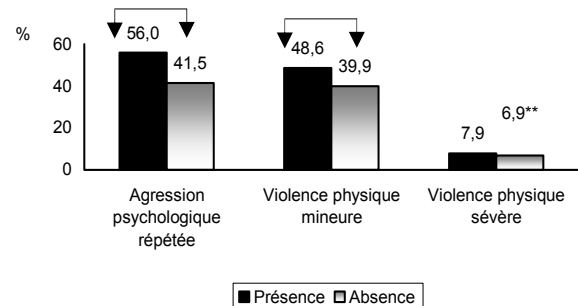
Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Les résultats de l'enquête ne montrent pas de différence significative pour ce qui est de la prévalence de violence chez les enfants dont le père dit avoir été menacé, humilié ou ridiculisé par ses propres parents comparativement aux enfants dont le père ne rapporte pas ces expériences infantiles (donnée non présentée). Or, il appert que ceux qui déclarent avoir vécu de la violence physique durant l'enfance, qu'elle soit mineure ou sévère, sont proportionnellement plus nombreux à déclarer de l'agression psychologique répétée envers l'enfant (figures 4.2 et 4.3). On observe également que ceux qui se disent victimes de violence physique mineure dans l'enfance sont significativement plus nombreux à rapporter cette même forme de violence dans la vie de leur enfant (49 % c. 40 %). De la même manière, une prévalence plus élevée de violence physique sévère est notée chez les enfants des pères qui disent avoir subi de la violence physique sévère durant l'enfance comparativement à ceux dont le père n'en a pas subi (12 % c. 6 %).

Finalement, le fait d'avoir été témoin de violence conjugale de nature psychologique durant l'enfance n'est pas associé chez les pères à

davantage de violence déclarée dans la vie de l'enfant (donnée non présentée). Par contre, la proportion d'enfants ayant subi de la violence physique sévère au cours de la dernière année est plus élevée lorsque les pères déclarent avoir été témoins de violence conjugale de nature physique (14 % c. 7 %) (figure 4.4).

Figure 4.2

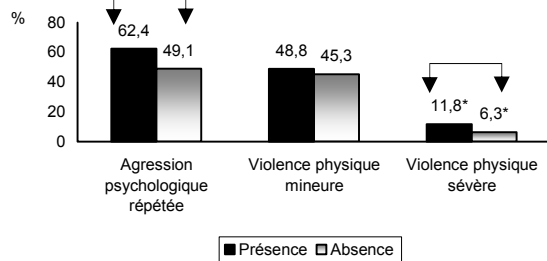
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la présence de violence physique mineure vécue par le père durant l'enfance, Québec, 2004.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Figure 4.3

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la présence de violence physique sévère vécue par le père durant l'enfance, Québec, 2004



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

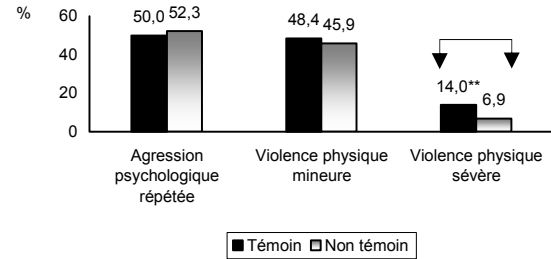
Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

4.3.3 Age et sexe des enfants

À l'instar de ce qui a été observé chez les mères, les résultats de l'enquête réalisée auprès des pères montrent également que ces derniers rapportent davantage de violence physique mineure chez les enfants âgés entre 3 et 6 ans (figure 4.5). En ce qui concerne l'agression psychologique répétée, on note que la proportion d'enfants victimes est significativement plus faible

Figure 4.4

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon que le père a été ou non témoin de violence conjugale de nature physique durant l'enfance, Québec, 2004



** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

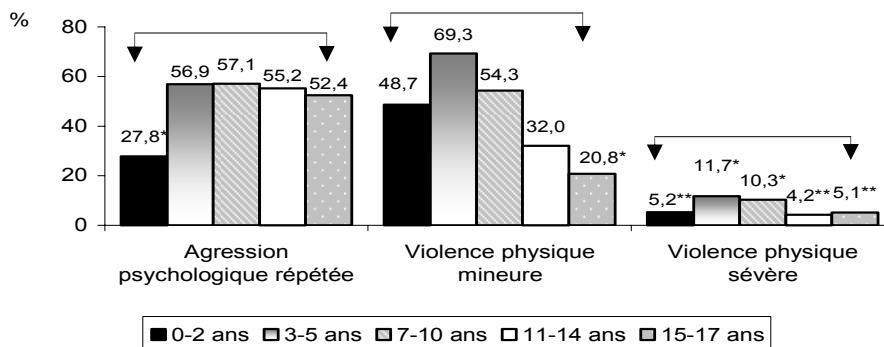
Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

chez les plus jeunes (0-2 ans) que chez les enfants des groupes plus âgés.

Enfin, on constate que les pères déclarent plus souvent la présence de violence dans la vie des garçons (figure 4.6). Ces derniers sont, de fait, proportionnellement plus nombreux que les filles à subir de l'agression psychologique répétée (56 % c. 48 %). Il en est de même pour la violence physique sévère dont la prévalence est plus élevée chez les garçons (10 %), comparativement aux filles (6 %).

Figure 4.5

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent déclarées par les pères selon le groupe d'âge de l'enfant, Québec, 2004



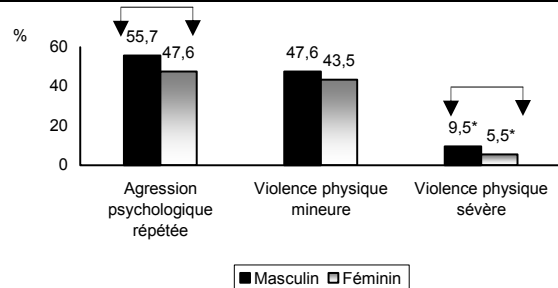
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Figure 4.6

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent déclarées par les pères selon le sexe de l'enfant, Québec, 2004



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

4.3.4 Caractéristiques des parents

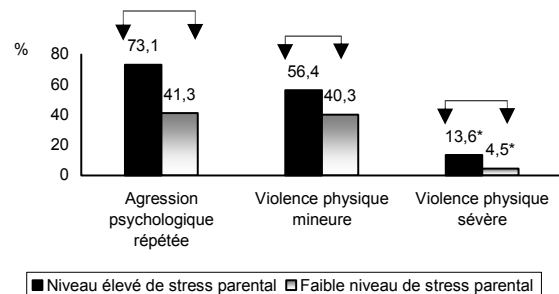
Plusieurs caractéristiques des pères et de leur conjointe ont été documentées dans l'enquête, telles que leur âge à la naissance de l'enfant, leur plus haut niveau de scolarité complété et le fait pour eux d'occuper ou non un emploi au moment de l'enquête. Or, les analyses d'association entre ces variables et les taux de violence rapportés dans la vie de l'enfant ne se sont pas avérées significatives; ces résultats ne seront donc pas présentés³.

L'enquête a également permis de documenter le niveau de stress induit par les exigences que peut représenter un tempérament de l'enfant perçu comme étant difficile par les pères. Tout comme cela a été fait pour les mères, les hommes dont le score total de stress parental se situe en deçà du 80^e percentile ont été classés dans la catégorie « niveau faible à l'indice de stress parental », alors que ceux dont le score est égal ou supérieur au 80^e percentile ont été classés dans la catégorie « niveau élevé à l'indice de stress parental ». Les résultats montrent que les pères qui se retrouvent dans cette seconde catégorie sont en proportion plus nombreux à rapporter de la violence dans la vie de l'enfant, et ce, peu importe la forme (figure 4.7). Ainsi, les enfants dont le père a été classé au

niveau élevé de cet indice vivent en plus grande proportion de l'agression psychologique répétée (73 % c. 41 %), de la violence physique mineure (56 % c. 40 %) et de la violence physique sévère (14 % c. 5 %).

Figure 4.7

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon l'indice de stress parental engendré par le tempérament de l'enfant, Québec, 2004



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

4.3.5 Caractéristiques de la relation conjugale

La relation conjugale est généralement considérée harmonieuse par les pères (93 %). Ils sont, de fait, peu nombreux à la décrire « tendue » ou « difficile » (7 %) et encore moins nombreux à la décrire comme étant explicitement « hostile ou violente » (0,4 %)⁴ (données non présentées).

Les taux de prévalence annuels des comportements d'agression psychologique et de violence physique commis ou subis par les pères, dans le contexte de la relation conjugale, sont présentés au tableau 4.5. À l'instar des résultats obtenus auprès des mères, on note qu'environ 17 % des pères québécois déclarent avoir été insultés, menacés ou humiliés par leur conjointe au cours de l'année précédant l'enquête. C'est aussi un peu plus d'un père sur 10 (14 %) qui dit

3. À noter que le plus haut niveau de scolarité du père est associé à des taux de prévalence plus élevés de la violence physique mineure envers l'enfant à un seuil de

signification inférieur à 10 %. Cette variable sera donc entrée dans le modèle de régression final (section 4.4.2).

4. Cette proportion a un coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

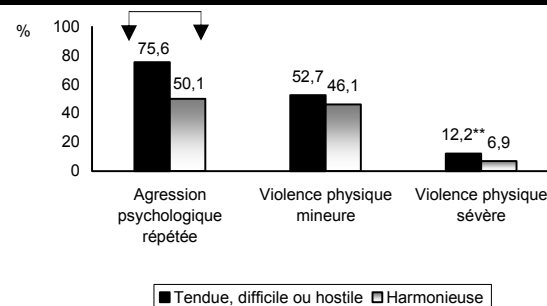
avoir lui-même insulté, humilié ou menacé sa conjointe au cours de la même période. La question de la violence conjugale de nature physique montre, pour sa part, que près de 2 % des pères déclarent avoir été empoignés, bousculés ou agrippés par la conjointe d'une manière qui aurait pu les blesser au cours de l'année. Enfin, c'est moins de 1 % qui disent avoir eux-mêmes commis de tels comportements de violence physique au cours de cette période.

Les analyses de croisement entre la qualité perçue de la relation conjugale par les pères et les taux de prévalence annuels de la violence à l'endroit des enfants montrent que la prévalence d'agression psychologique répétée chez l'enfant est plus élevée dans les cas où les pères déclarent une relation conjugale tendue, difficile ou hostile (76 % c. 50 %). L'enquête n'a toutefois pas permis de détecter une telle différence significative en ce qui a trait aux formes de violence physique (figure 4.8).

Par ailleurs, on observe, de manière beaucoup plus évidente, que les enfants dont le père déclare de la violence conjugale de nature psychologique, qu'elle

Figure 4.8

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la qualité de la relation conjugale perçue par le père, Québec, 2004



** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

soit commise ou subie, présentent des taux d'agression psychologique répétée et de violence physique sévère plus élevés que ceux dont le père n'en déclare pas (figures 4.9 et 4.10). Le même constat est noté lorsque le père se dit victime de violence physique de la part de sa conjointe (figure 4.11). C'est en effet 9 enfants sur 10 (87 %) qui vivent de l'agression psychologique répétée, au cours de l'année, lorsque le père se dit victime de violence conjugale de nature physique, comparativement à la moitié (51 %) dans les autres cas.

Tableau 4.5

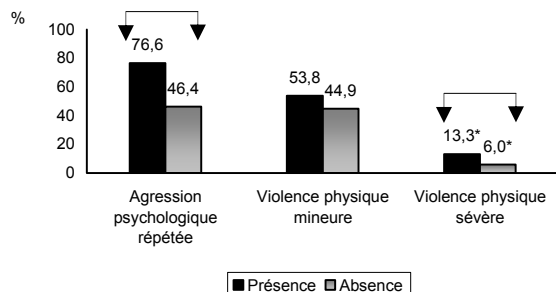
Prévalence annuelle de la violence conjugale commise et subie par le père, Québec, 2004

	Absence %	Présence %
Pères victimes de violence conjugale de nature psychologique		
Est-il arrivé que votre conjointe vous insulte, vous humilie ou vous menace [...]	82,6	17,4
Pères auteurs de violence conjugale de nature psychologique		
Vous est-il arrivé d'insulter, d'humilier ou de menacer votre conjointe [...]	85,8	14,2
Pères victimes de violence conjugale de nature physique		
Est-il arrivé que votre conjointe vous pousse, vous empoigne, vous agrippe ou vous bouscule d'une façon qui aurait pu vous blesser [...]	98,2	1,8 **
Pères auteurs de violence conjugale de nature physique		
Vous est-il arrivé de pousser, d'empoigner, d'agripper ou de bousculer votre conjointe d'une façon qui aurait pu la blesser [...]	99,3	0,8 **

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

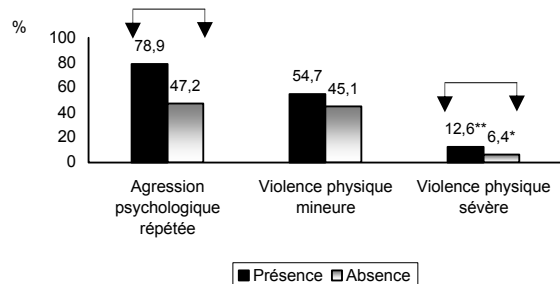
Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*

Figure 4.9
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la présence de violence conjugale de nature psychologique *subie* par le père, Québec, 2004



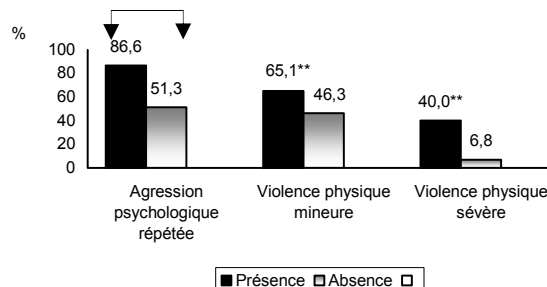
* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Figure 4.10
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la présence de violence conjugale de nature psychologique *commise* par le père, Québec, 2004



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Figure 4.11
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la présence de violence conjugale de nature physique *subie* par le père, Québec, 2004



** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

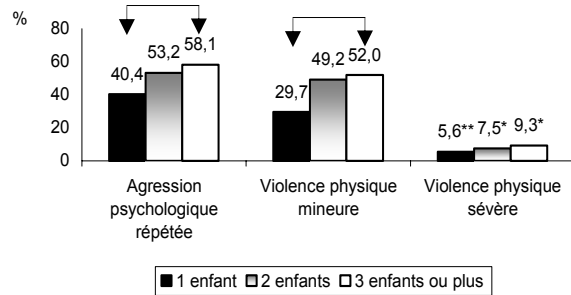
4.3.6 Autres caractéristiques familiales et économiques

L'analyse des relations entre les caractéristiques familiales et la violence dans la vie des enfants révèle que le nombre d'enfants dans la famille est significativement associé à la prévalence de la violence; par comparaison avec les familles plus nombreuses, les familles avec un seul enfant sont celles où une plus faible proportion d'enfants vivent de l'agression psychologique répétée (40 % c. 53 % et 58 %) ou de la violence physique mineure (30 % c. 49 % et 52 %) (figure 4.12).

En ce qui concerne les variables économiques, les résultats ne montrent aucune relation significative chez les pères entre la perception de la situation financière et les trois formes de violence dans la vie de l'enfant (résultat non présenté). L'indice de revenu, calculé en fonction du nombre de personnes âgées de 16 ans ou plus, du nombre d'enfants de 15 ans ou moins dans le ménage et du revenu annuel du ménage, montre que les enfants issus de familles à faible revenu sont, toute proportion gardée, plus nombreux à vivre de la violence physique sévère (14 % c. 7 %) (figure 4.13). Enfin, l'enquête ne permet pas de détecter de différence significative selon l'indice de revenu pour l'agression psychologique répétée et la violence physique mineure.

Figure 4.12

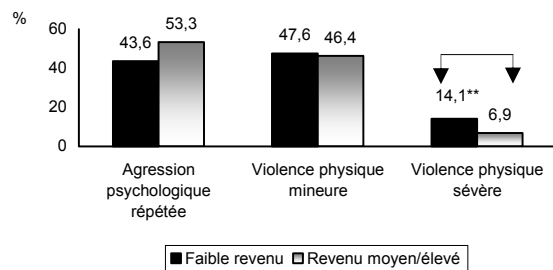
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent rapportées par le père selon le nombre d'enfants dans la famille, Québec, 2004



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
 ** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
 Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Figure 4.13

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon l'indice de revenu déclaré par le père, Québec, 2004



** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
 Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

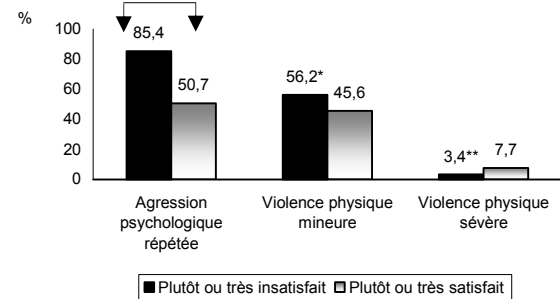
4.3.7 Soutien social des pères

Les pères québécois considèrent leur vie sociale comme étant généralement satisfaisante (97 %); seulement 3,4 % la considèrent plutôt ou très insatisfaisante (données non présentées). Or, l'insatisfaction de ces derniers face à cet aspect de leur vie est significativement associée à l'agression psychologique répétée envers l'enfant, puisque c'est environ 85 % des enfants de pères insatisfaits qui en subissent comparativement à la moitié (51 %) des autres enfants (figure 4.14). Ce

qui est étonnant toutefois, c'est que l'évaluation du soutien social, réalisée par le biais d'une mesure plus objective, montre que c'est davantage la violence physique sévère qui est associée significativement avec le niveau faible de l'indice de soutien social (figure 4.15). En effet, les enfants dont les pères se retrouvent dans la catégorie faible à l'indice de soutien social (score au-delà du 80^e percentile) sont en proportion plus nombreux à vivre de la violence physique sévère (11 % c. 6 %), comparativement à ceux de pères se classant dans la catégorie élevée.

Figure 4.14

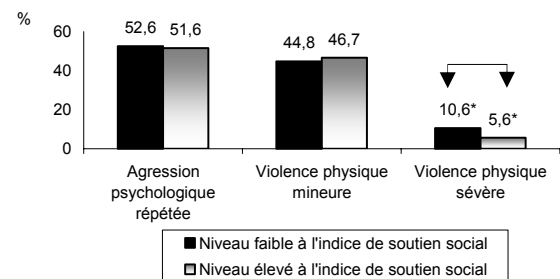
Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon le niveau de satisfaction du père face à sa vie sociale, Québec, 2004



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
 ** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
 Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Figure 4.15

Prévalence annuelle des conduites parentales à caractère violent selon la perception du soutien social par le père, Québec, 2004



* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
 Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

4.4 Facteurs associés à la violence : analyses multivariées

Tout comme cela a été fait au chapitre précédent, les résultats des analyses bivariées ont permis d'identifier les variables significativement associées à l'une ou l'autre des trois formes de violence. Ces variables ont par la suite été entrées dans un modèle d'analyse multivariée de régression logistique afin de tenir compte des variables de confusion et des interactions potentielles.

4.4.1 Facteurs associés à l'agression psychologique répétée

Parmi les variables identifiées préalablement comme étant associées de manière significative à l'agression psychologique répétée envers l'enfant, on retrouve : le groupe d'âge et le sexe de l'enfant, les attitudes d'attributions parentales (score moyen), les attitudes paternelles favorables à la punition corporelle (score moyen), la présence de violence vécue par le père dans l'enfance, le stress parental induit par le tempérament de l'enfant, la prévalence de la violence conjugale (commise ou subie, physique ou psychologique), le nombre d'enfants mineurs dans la famille et l'indice de revenu.

Le modèle de régression final montre que cinq variables demeurent significativement associées à l'agression psychologique répétée, après avoir considéré l'effet de l'ensemble des variables. De plus, deux variables se sont avérées avoir un effet confondant, soit le sexe de l'enfant et le nombre d'enfants mineurs dans la famille (tableau 4.6). En résumé, ce modèle révèle que, une fois les autres variables prises en compte, l'agression psychologique répétée est en proportion plus élevée chez les enfants âgés de 3 ans et plus comparativement aux enfants âgés entre 0 et 2 ans. Les pères qui adoptent des attitudes de justification du recours à la violence en attribuant le blâme à l'enfant, de même que ceux qui déclarent de la violence dans l'enfance et ceux qui sont dans la catégorie élevée de l'indice de stress parental rapportent davantage d'agressions psychologiques à répétition dans la vie de l'enfant. Cette forme de violence est également vécue en plus grande proportion chez les enfants

des pères qui déclarent de la violence conjugale (commise ou subie, physique ou psychologique). Étonnamment, on observe que les enfants vivant dans les familles ayant un indice de revenu classé dans la catégorie moyenne/supérieure ont une prévalence plus élevée d'agression psychologique répétée. Enfin, l'analyse de régression a révélé que le sexe de l'enfant et le nombre d'enfants mineurs dans la famille agissent tous les deux comme variables potentiellement confondantes. La première parce qu'elle modifie les rapports de cotes et le seuil observé de l'âge de l'enfant et de l'indice de revenu, et la seconde parce qu'elle modifie principalement les rapports de cotes et le seuil observé de l'indice de revenu.

4.4.2 Facteurs associés à la violence physique mineure

Les variables entrées dans le modèle de régression de la violence physique mineure, telle que déclarée par les pères, sont : la catégorie d'âge de l'enfant, les attitudes paternelles favorables à la punition corporelle (score moyen), les attitudes d'attributions parentales (score moyen), les conséquences perçues du recours à la violence psychologique et à la violence physique pour l'enfant, la présence de violence vécue par le père dans l'enfance, le stress parental induit par le tempérament de l'enfant, la présence de la violence conjugale, le plus haut niveau de scolarité du père et le nombre d'enfants mineurs dans la famille.

De toutes ces variables, seules cinq se sont avérées encore significatives dans le modèle final et une variable s'est présentée comme potentiellement confondante (tableau 4.7). Ainsi, le modèle d'analyse nous renseigne sur l'importance des variables suivantes dans la déclaration paternelle du recours à la violence physique mineure : l'âge des enfants, les attitudes d'attributions parentales, la présence de violence vécue par le père dans l'enfance, le stress induit par le tempérament de l'enfant et le nombre d'enfants mineurs dans la famille. Ainsi, contrairement à l'agression psychologique

Tableau 4.6

Modèle de régression logistique des liens entre l'agression psychologique répétée et les variables de l'enquête, déclarations des pères, Québec, 2004

Variable indépendante	Seuil observé	Rapport de cotes	Intervalle de confiance à 95 %
Âge de l'enfant	< 0,0001		
0-2 ans		1,00	...
3-6 ans		3,83	[2,07 – 7,11]
7-10 ans		4,90	[2,62 – 9,13]
11-14 ans		3,63	[1,99 – 6,64]
15-17 ans		3,56	[1,93 – 6,57]
Attitudes d'attributions parentales	0,0007	1,50	[1,19 – 1,89]
Violence vécue par le père dans l'enfance	0,0076		
Présence		1,69	[1,15 – 2,47]
Absence		1,00	...
Indice de stress parental	< 0,0001		
Niveau élevé à l'indice		3,60	[2,47 – 5,24]
Niveau faible à l'indice		1,00	...
Violence conjugale	< 0,0001		
Présence de violence		3,37	[2,47 – 5,24]
Vit seul (ne s'applique pas)		1,24	[0,63 – 2,45]
Absence de violence		1,00	...
Indice de revenu du ménage	0,0382		
Inconnu		2,36	[0,92 – 6,01]
Moyen ou élevé (revenu par u.c. $\geq$ 14 700 \$)		2,07	[1,13 – 3,80]
Faible (revenu par u.c. < 14 700 \$)		1,00	...
Sexe de l'enfant	0,0558		
Garçon		1,38	[0,99 – 1,92]
Fille		1,00	...
Nombre d'enfants mineurs dans la famille	0,1751		
Trois enfants ou plus		1,54	[0,98 – 2,43]
Deux enfants		1,19	[0,83 – 1,70]
Un enfant		1,00	...

Notes : Variables significatives à un seuil de 5 % identifiées en caractères gras; catégorie de référence en italique.
Le taux de non-réponse partielle globale du modèle final est de 4,2 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

qui était rapportée plus souvent chez les enfants plus âgés, la violence physique mineure est présente en plus grande proportion chez les enfants âgés entre 0 et 10 ans comparativement aux enfants âgés entre 15 et 17 ans. Par ailleurs, aucune différence significative n'est détectée entre les enfants âgés entre 11 et 14 ans et ceux âgés entre 15 et 17 ans. La violence physique mineure envers l'enfant est aussi rapportée plus souvent par les pères qui adoptent des attitudes d'attributions et par ceux qui déclarent avoir vécu de la violence dans leur enfance. Aussi, les enfants dont les pères se situent au niveau élevé

de l'indice de stress parental et ceux vivant en fratrie subissent en plus grand pourcentage de la violence physique mineure. Finalement, le fait de croire qu'il arrive plus ou moins souvent que les enfants soient blessés physiquement à la suite des punitions corporelles que les parents leur donnent pour les discipliner semble agir comme variable confondante. En effet, cette attitude paternelle change sensiblement les rapports de cotes et le seuil observé de la variable groupe d'âge de l'enfant.

Tableau 4.7

Modèle de régression logistique des liens entre la violence physique mineure et les variables de l'enquête, déclarations des pères, Québec, 2004

Variable indépendante	Seuil observé	Rapport de cotes	Intervalle de confiance à 95 %
Âge de l'enfant	< 0,0001		
0-2 ans		6,38	[3,11 – 13,10]
3-6 ans		12,91	[6,26 – 26,65]
7-10 ans		7,22	[3,44 – 15,14]
11-14 ans		2,07	[0,98 – 4,34]
15-17 ans		1,00	...
Attitudes d'attributions parentales	< 0,0001	2,11	[1,62 – 2,75]
Violence vécue par le père dans l'enfance	0,0318		
Présence		1,63	[1,04 – 2,54]
Absence		1,00	...
Indice de stress parental	0,0003		
Niveau élevé à l'indice		2,04	[1,39 – 2,99]
Niveau faible à l'indice		1,00	...
Nombre d'enfants mineurs dans la famille	0,0118		
Trois enfants ou plus		2,32	[1,37 – 3,93]
Deux enfants		1,74	[1,19 – 2,55]
Un enfant		1,00	...
Fréquence (perçue) qu'un enfant soit blessé suite aux punitions corporelles	0,1954		
Rarement/jamais		1,54	[0,94 – 2,53]
Occasionnellement		1,15	[0,74 – 1,79]
Souvent/très souvent		1,00	...

Notes : Variables significatives à un seuil de 5 % identifiées en caractères gras; catégorie de référence en italique.
Le taux de non-réponse partielle globale du modèle final est de 7,5 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

4.4.3 Facteurs associés à la violence physique sévère

Les variables indépendantes sélectionnées pour la création du modèle d'analyse multivariée de la violence physique sévère sont : le groupe d'âge et le sexe de l'enfant, les attitudes favorables à la punition corporelle (score moyen), les attitudes d'attributions parentales (score moyen), les conséquences perçues pour l'enfant du recours à la violence psychologique, l'exposition du père à la violence conjugale dans l'enfance (violence indirecte), le stress parental induit par le tempérament de l'enfant, la présence de violence conjugale, l'indice de revenu et le soutien social. À la suite des analyses, on constate que seulement quatre variables demeurent significatives au seuil de 5 % dans le modèle final. Il s'agit du groupe d'âge de l'enfant, de l'indice de stress parental, des attitudes d'attributions parentales et de l'exposition du père à la violence conjugale dans l'enfance (physique ou psychologique).

Le modèle présenté au tableau 4.8 montre, une fois que toutes les autres variables sont contrôlées, que ce sont les enfants âgés entre 3 et 10 ans.

qui sont en plus grande proportion victimes (rapports de cotes les plus élevés) de violence physique sévère lorsque comparés aux 15-17 ans.

Ainsi, les pères qui adoptent des attitudes de justification du recours à la violence en attribuant le blâme à l'enfant et ceux qui ont déclaré avoir été témoins de violence conjugale de nature physique ou psychologique dans leur enfance rapportent plus souvent la présence de violence physique sévère dans la vie de l'enfant. On observe également que la prévalence de cette dernière est plus élevée chez les enfants dont le père se situe au niveau élevé de l'indice de stress parental. La présence de violence conjugale agit, pour sa part, comme variable confondante en changeant principalement les rapports de cotes et les seuils observés de la catégorie d'âge de l'enfant et de l'indice de stress parental. Enfin, on note que, lorsqu'on considère l'effet de l'ensemble des variables documentées dans l'enquête, aucune variable familiale ni sociale n'apparaît associée à la violence physique sévère telle que déclarée par les figures paternelles.

Tableau 4.8

Modèle de régression logistique des liens entre la violence physique sévère et les variables de l'enquête, déclarations des pères, Québec, 2004

Variable indépendante	Seuil observé	Rapport de cotes	Intervalle de confiance à 95 %
Âge de l'enfant	0,0173		
0-2 ans		1,16	[0,38 – 3,56]
3-6 ans		2,88	[1,11 – 7,51]
7-10 ans		3,02	[1,13 – 8,05]
11-14 ans		1,00	[0,34 – 2,92]
15-17 ans		1,00	...
Attitudes d'attributions parentales	< 0,0001	2,41	[1,73 – 3,35]
Indice de stress parental	0,0004		
Niveau élevé à l'indice		3,00	[1,63 – 5,52]
Niveau faible à l'indice		1,00	...
Violence indirecte (témoin) vécue par le père dans l'enfance	0,0437		
Présence		1,89	[1,02 – 3,52]
Absence		1,00	...
Violence conjugale	0,2519		
Présence de violence		1,97	[0,62 – 6,24]
Vit seul (ne s'applique pas)		1,63	[0,82 – 3,22]
Absence de violence		1,00	...

Notes : Variables significatives à un seuil de 5 % identifiées en caractères gras; catégorie de référence en italique.

Le taux de non-réponse partielle globale du modèle final est de 2,7 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*.

Chapitre 5

Discussion

5.1 Évolution de 1999 à 2004 : des résultats encourageants?

La reprise de l'enquête sur la violence familiale visait, entre autres, à documenter l'ampleur et l'évolution quinquennale des attitudes parentales et des conduites parentales à caractère violent à l'endroit des enfants du Québec. Les résultats de cette enquête sont à la fois préoccupants et encourageants; préoccupants parce qu'une majorité de parents utilisent encore des stratégies coercitives à l'endroit de leurs enfants, mais encourageants parce que des changements commencent à se faire sentir, et notamment sur le plan de certaines conduites et attitudes à l'égard des méthodes disciplinaires favorables à la violence. En effet, les données comparatives de la présente enquête avec celle réalisée il y a cinq ans montrent une baisse significative de 5 points de pourcentage dans le recours à la punition corporelle envers les enfants du Québec. Cette diminution rejoint les tendances américaines observées au cours des dernières décennies pour ce qui est de l'utilisation de la violence physique envers les enfants (Daro, 1999; Straus et Kaufman-Kantor, 1995; Straus et Mathur, 1996).

Plusieurs hypothèses pourraient expliquer les changements de conduites observés. D'abord, il est possible que les mères soient plus réticentes en 2004 à rapporter la violence physique mineure envers les enfants qu'il y a cinq ans. En effet, bien qu'il s'agisse de comportements acceptés légalement, les récents débats publics et scientifiques indiquent une moins grande tolérance face à ces méthodes éducatives au Québec. Cette plus grande vigilance de la population à propos de la violence et des mauvais traitements infligés aux enfants est également invoquée pour expliquer en partie l'augmentation des signalements aux services de la protection de la jeunesse depuis les dernières années (Lavergne et Tourigny, 2000; Trocmé et autres, 2002).

Il est également possible qu'on assiste à une diminution réelle de la violence physique mineure dans la population québécoise, résultat que l'on pourrait attribuer au changement d'attitudes qui s'observe actuellement à propos de la manière de discipliner les enfants. Des exemples de changements, quant à la diminution des attitudes et pratiques en faveur de la punition corporelle, ont d'ailleurs été observés depuis l'interdiction légale du recours à cette méthode dans certains pays comme l'Allemagne et la Suède (Bussman, 2004; Durrant, 2000). Cette hypothèse de la diminution réelle de la punition corporelle au Québec est aussi appuyée par les résultats de la présente enquête, et ceux d'études antérieures, montrant la présence de liens étroits entre les attitudes et les conduites parentales (Clément et autres, 2000; Jackson et autres, 1999; Holden, Miller, et Harris, 1999).

Enfin, la diminution du recours à la violence physique mineure peut être en partie attribuable aux changements structuraux observés depuis les dernières années au Québec. Pensons notamment à la diminution du nombre d'enfants dans les familles (Duchesne, 2001) ainsi qu'à l'augmentation constante du nombre d'années de scolarisation de la population de 15 ans et plus (Lespérance et autres, 2001). Les analyses réalisées dans ce rapport ne permettent toutefois pas de valider cette hypothèse.

Malgré la baisse du recours à la violence physique mineure, les résultats de l'enquête ont révélé que les enfants subissent en plus grande proportion la présence répétée (trois fois ou plus) d'agression psychologique en 2004, comparativement à ce qui était rapporté en 1999 (52 % contre 48 %). Ce résultat, pour le moins étonnant, pourrait être dû à une plus grande capacité à reconnaître cette forme d'agression quand elle survient dans la famille; cette hypothèse est appuyée en partie par la tendance quinquennale observée concernant la sensibilité maternelle à l'égard des conséquences négatives de ce type d'agression.

En effet, on a vu dans l'enquête qu'une proportion plus élevée de mères en 2004 pense que « les enfants peuvent développer des problèmes psychologiques quand on crie ou sacre après eux de façon répétée », comparativement à ce qui était rapporté en 1999. Or, on sait que la notion d'impact sur la victime occupe une place centrale dans les représentations sociales sur la violence psychologique. Ainsi, plus les parents sont en mesure d'observer un impact négatif chez l'enfant, plus ils sont susceptibles d'identifier certaines conduites parentales comme étant psychologiquement violentes (Gagné et Bouchard, 2001). Une seconde hypothèse voudrait aussi que le recours plus fréquent à des conduites verbales (stratégies alternatives) viendrait compenser la diminution de la violence physique. Cette hypothèse avait d'ailleurs été invoquée par Ouellet et Clément (1996) dans une étude sur l'efficacité d'une intervention pour homme violent. Les auteures avaient en effet constaté qu'à la suite de l'intervention, les femmes déclaraient leur conjoint moins violent physiquement mais plus violent verbalement; d'où l'hypothèse du recours compensatoire à l'agression psychologique dans la diminution de la violence physique.

Par ailleurs, cette enquête a permis de rendre compte de l'utilisation presque universelle de stratégies non violentes puisque tous les parents du Québec, à quelques exceptions près, ont eu recours à de telles méthodes éducatives au cours de l'année précédant l'enquête; les résultats le montrent et l'avaient montré il y a cinq ans. Voilà une autre bonne nouvelle. C'est en effet pour 98 % des enfants que les parents rapportent l'utilisation, au cours de l'année, d'au moins une forme de discipline non violente comme les explications données à l'enfant, le retrait de privilèges, la distraction ou l'obligation à prendre une pause (*time-out*).

En somme, la tendance montre que les normes sociales sont de plus en plus défavorables à l'endroit de la discipline violente, reflétant ainsi les débats publics et certaines dispositions légales et politiques québécoises mises de l'avant depuis une

dizaine d'années¹. À cet effet, on observe d'ailleurs que le Québec se démarque des autres provinces puisque de récents sondages révèlent que les Québécois rapportent moins souvent le recours aux châtiments corporels dans l'éducation de leurs enfants comparativement au reste du Canada (Ipsos Reid, 2004; Léger Marketing, 2001). C'est également la province où l'on retrouve le pourcentage le plus élevé d'individus favorables à une loi qui interdirait aux parents de donner la fessée (Léger Marketing, 2001). Dans la présente enquête, c'est environ 84 % des mères et 80 % des pères qui ne sont pas d'accord avec une loi qui permet aux parents d'employer la force pour corriger un enfant.

5.2 Ampleur de la violence envers les enfants : des résultats qui demeurent préoccupants

Bien que la présente enquête n'ait pas permis de documenter les contextes d'utilisation des méthodes disciplinaires ni leurs liens avec les comportements de l'enfant, les résultats ont permis de constater que, dans la plupart des cas, les épisodes de violence mineure surviennent moins de trois fois au cours de l'année. Ce recours ponctuel peut en effet témoigner, dans certains cas, d'actes isolés plutôt que de stratégies éducatives répétées qui sont ancrées dans le répertoire parental. À cet égard, Larzelere (2000) avait montré que les punitions corporelles peuvent être efficaces lorsqu'elles sont utilisées en dernier recours et de manière ponctuelle. Ce résultat est cependant loin de faire l'unanimité dans la communauté scientifique, entre autres parce que les études ont rarement considéré la juxtaposition des diverses formes de violence dans l'étude de l'efficacité et des conséquences de la punition corporelle sur le développement de l'enfant (Gershoff, 2002).

1. Pensons notamment à l'abolition en 1994 de la disposition du Code civil québécois qui attribuait aux parents le droit de correction modérée envers l'enfant et aux récentes politiques de soutien aux familles (ex. : création des Centres de la petite enfance et des places à contribution réduite, droits aux congés parentaux).

Par exemple, il semble que le recours combiné à la punition corporelle et à l'agression psychologique serait particulièrement dommageable pour l'enfant, entraînant notamment des problèmes d'agressivité et de délinquance chez ce dernier (Vissing et autres, 1991). Dans la présente étude, les résultats montrent que seulement 3 % des enfants ont été uniquement victimes de punitions corporelles au cours de l'année; les autres ont aussi fait l'objet d'agressions psychologiques (35 %) et de violence physique sévère (5 %). De plus, la majorité des enfants victimes d'agression psychologique ont également été victimes de violence physique (41 %). Outre l'utilisation conjointe de la violence physique et psychologique, on observe aussi que certaines conduites sont rapportées à trois reprises ou plus au cours d'une année comme crier ou hurler après l'enfant (45 %), sacrer ou jurer après l'enfant (10 %) ou lui donner une tape sur le bras, la main ou la jambe (10 %). Ce recours combiné et/ou répété à la violence physique et psychologique dans l'éducation témoigne, pour plusieurs enfants, de la présence de contextes familiaux conflictuels et coercitifs et appuie l'hypothèse d'une escalade possible dans la gravité des conduites utilisées en situation de conflits parent-enfants. Dans une recension récente de la littérature, Gershoff (2002) a d'ailleurs trouvé que la plupart des études recensées sur l'efficacité de la punition corporelle montraient que cette méthode présentait le risque, à long terme, de dégénérer en escalade vers de la violence plus sévère; les enfants qui n'obéissent pas sont susceptibles de recevoir des coups de plus en plus durs de la part de parents qui veulent se faire obéir et qui perçoivent le manque d'obéissance des enfants comme une résistance ou une menace à leur endroit (Chamberland, 2003; Durrant et Ensom, 2004; Gershoff, 2002). Dans le même sens, la présente enquête a montré que les enfants vivant de la violence physique mineure sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à subir de la violence physique sévère au cours de l'année (11 %) que ceux n'en vivant pas (2,4 %). Le même constat avait été fait dans l'enquête précédente, soulevant les préoccupations des auteurs quant aux possibilités d'escalade de la

violence et au dérapage possible des parents faisant appel aux stratégies punitives de nature physique et psychologique.

En ce qui concerne la violence physique sévère, les résultats montrent que les taux sont stables depuis cinq ans; c'est 6 % des enfants qui seraient annuellement victimes de cette violence qui prend la forme de raclées, de tapes au visage, sur la tête ou les oreilles ou de coups avec un objet dur comme un bâton ou une ceinture. Son recours répété, tel que déclaré par 1,5 % des mères, est particulièrement inquiétant puisqu'il témoigne de la présence potentielle d'abus physique envers l'enfant. Les enfants qui subissent de tels événements à répétition sont plus nombreux dans la présente enquête que le nombre de signalements retenus pour abus physiques à la protection de la jeunesse du Québec depuis cinq ans (Tourigny et autres, 2002; ACJQ, 2005). Ce dernier constat soulève plusieurs questions dont les motifs considérés pertinents pour justifier un signalement pour abus physique et les processus décisionnels impliqués dans leur rétention. Plus important encore, il soulève la question de l'aide et des services offerts aux familles et enfants qui ne sont pas signalés à la protection de la jeunesse.

En somme, bien que certains résultats soient encourageants, il n'en demeure pas moins que les parents déclarent davantage d'agressions psychologiques répétées dans la vie de l'enfant en 2004 comparativement à 1999. De plus, c'est près de la moitié des parents (43 %) qui déclare le recours à la punition corporelle et un parent sur 16 qui déclare encore la présence de violence physique sévère envers un enfant au Québec. Bien que ces taux rejoignent les tendances actuelles observées au Canada et aux États-Unis (Léger et Marketing, 2001; Oldershaw, 2002; Straus et autres, 1998; Theodore et autres, 2005), ils demeurent préoccupants à plusieurs égards. D'abord, parce que les impacts de l'agression psychologique sur le développement émotif et comportemental de l'enfant sont de plus en plus documentées (Hart, Binggeli et Brassard, 1998). Ensuite, parce qu'il n'existe encore à ce jour aucune indication scientifique selon laquelle la punition corporelle est bénéfique pour l'enfant;

certaines données de recherches longitudinales montrent d'ailleurs que cette méthode présente des risques pour le développement de l'enfant (ex. : développement de l'agressivité chez l'enfant) ainsi que des risques de dérapage possible vers des formes plus sévères de violence. Ces inquiétudes nous amènent donc à nous questionner sur la pertinence et la légitimité d'avoir recours à toutes formes de violence, qu'elles soient socialement acceptées ou non, dans l'éducation des enfants. D'autres méthodes ont fait leurs preuves et devraient faire l'objet de campagnes de sensibilisation à large échelle. Pensons notamment au *time-out* (obliger l'enfant à prendre une pause pour l'amener à se calmer et à réfléchir; demeurer avec l'enfant si celui-ci refuse de rester en place); aux restrictions ou retraits physiques (l'isoler; l'envoyer dans sa chambre); aux retraits de privilèges ou de quelque chose que l'enfant aime; et aux renforcements des comportements positifs (Durrant et Ensom, 2004; Forrest, 2003; Tidmarsh, 2000).

5.3 Violence parentale et conjugale : deux réalités interreliées

Les données de l'enquête indiquent qu'environ 15 % des parents rapportent vivre de la violence psychologique dans leur couple; environ 1,0 % déclarent commettre des agressions physiques à l'endroit de leur conjoint et 1,6 %, en subir de leur part. Dans la majorité des cas, la violence conjugale est bidirectionnelle (57 %). Lorsqu'elle est unidirectionnelle, les mères se déclarent victimes à 24 % et auteures à 19 %.

La violence des mères québécoises à l'endroit de leur conjoint n'avait jamais été documentée auparavant. Cependant, la bidirectionnalité de la violence conjugale a aussi été constatée dans d'autres recherches (Straus et Gelles, 1990; Grandin, Lupri et Binkerhoff, 1988). Les taux de prévalence annuels obtenus dans des enquêtes auprès de populations d'adultes et utilisant majoritairement le CTS (*Conflict Tactics Scales*) varient de 6 % à 14 % pour l'agression physique et de 13,2 % à 74 % pour l'agression psychologique (Chamberland, 2003). À partir d'un sous-échantillon de l'enquête nationale américaine sur la violence familiale réalisée en

1985, Tajima (2004) a constaté que 15 % des conjoints qui ont au moins un enfant rapportent de la violence à l'endroit des femmes (menace de violence et violence physique mineure et sévère) et 1,4 % déclarent la présence conjointe de violence parentale et conjugale. Dans la présente étude, les déclarations de conduites violentes correspondent à la limite inférieure des taux habituellement observés. Le nombre restreint de questions (4) ainsi que leur formulation (la violence physique n'est pas définie en comportements précis dans l'enquête auprès des mères) peuvent en partie expliquer la plus faible ampleur de la violence conjugale déclarée dans la présente enquête.

La violence conjugale est clairement associée à davantage de violence psychologique et physique à l'endroit des enfants. Un nombre grandissant de recherches ont constaté que la violence conjugale peut être un facteur de risque de la violence et de l'abus physique envers les enfants (Cox, Kotch et Everson, 2003; Straus et Gelles, 1990; Cazdow, Armstrong et Fraser, 1999). La violence entre les parents serait directement associée à un style disciplinaire coercitif et une vision négative de leur enfant, tant chez la mère que chez le père, et inversement reliée à des stratégies parentales positives (Margolin et autres, 2003; McGuigan, Vuchinich et Pratt, 2000).

Les relations observées entre la violence conjugale, l'histoire de violence ainsi que le stress parental et financier (surtout pour la violence sévère) suggèrent que ces familles sont aux prises avec un nombre élevé de difficultés. À cet effet, plusieurs recherches tendent à démontrer que les familles où la violence parentale et conjugale sont concomitamment présentes cumulent plus de difficultés et de facteurs de risque, dont une plus grande sévérité et chronicité de la violence familiale, une faible scolarité des parents, un stress parental et financier plus élevé, une histoire de violence dans l'enfance des parents et divers problèmes personnels et sociaux des parents et des enfants (Clément, Lavergne et Chamberland, sous presse; Cox, Kotch et Everson, 2003; Crockenberg et Langrock, 2001; Merrill et autres, 2004; Shipman, Rossman et West, 1999; Tajima, 2004). Toutefois, Tajima (2004) met aussi en

évidence la similitude entre les familles qui présentent une ou plusieurs réalités de violence; les différences les plus marquantes seraient observées entre les familles non violentes et violentes. Ce serait davantage la sévérité des situations que la qualité de leur contexte qui différencierait une famille où seule la violence parentale existe, d'une famille où cette dernière est accompagnée de violence conjugale.

Des différences entre les pères et les mères sont également observées. Alors que la qualité perçue de la relation conjugale est reliée aux trois formes de violence parentale chez les mères, elle est surtout associée à la violence psychologique chez les pères. Il est possible que la capacité des hommes violents à évaluer leurs relations intimes soit moins bonne². Holtzworth-Monroe et Hutchison (1993) avaient déjà constaté que les conjoints physiquement violents sont plus satisfaits de leur relation conjugale que les conjoints en détresse mais non violents. De plus, la violence conjugale rapportée par les pères dans la présente enquête, peu importe la forme et la direction, n'est jamais associée à la punition corporelle. Il est donc possible, dans certains cas, que la violence conjugale agisse davantage sur les comportements coercitifs des mères (effet de débordement *spillover effect*) en raison du niveau de stress éprouvé ou encore pour prévenir des comportements paternels plus nuisibles (Kruttschnitt et Dornfeld, 1992). La perception du père des comportements maternels dépendrait alors des occasions concrètes qui se présentent à lui d'observer les relations mère-enfant; cela dépend en outre de l'implication du père dans la vie quotidienne des enfants. Or, Margolin et ses collègues (2003) ont constaté que les enfants qui vivent dans des familles où les parents sont violents entre eux rapportent passer moins de temps avec leur père.

5.4 Violence à l'endroit des enfants : des conduites souvent apprises et approuvées

Les données de l'enquête confirment la présence de liens intergénérationnels entre la violence vécue dans l'enfance des mères et des pères et leur déclaration de violence actuelle dans la vie de l'enfant. Ce résultat appuie ceux obtenus dans l'enquête précédente (Clément et autres, 2000; Clément et Bouchard, 2003). Évidemment, le recours à un schème transversal nous interdit d'inférer tout lien causal entre les deux phénomènes, mais l'accumulation d'observations apporte une certaine crédibilité à l'hypothèse de la transmission intergénérationnelle d'un mode parental de gestion de conflits caractérisé par le recours à la violence. Les parents ayant été exposés à une discipline violente sont ainsi portés à utiliser les mêmes méthodes éducatives observées et apprises dans l'enfance, celles-ci faisant partie de leur répertoire de réponses aux situations conflictuelles parent-enfants. Étonnamment toutefois, les modèles multivariés ne détectent pas d'association entre la violence vécue sous forme directe dans l'enfance des parents et la violence physique sévère dans la vie de leur enfant. Ce résultat contredit en partie l'hypothèse voulant que la sévérité de la violence infantile augmente les risques de transmission par expérience directe ou observation (Clément et Bouchard, sous presse; Hemenway, Solnick et Carter, 1994; Milner, Robertson et Rogers, 1990). L'utilisation d'un score moyen de violence infantile pourrait expliquer cette différence; il est en effet possible que ce soit davantage le type de violence vécue plutôt que sa présence ou non dans l'enfance qui soit associé aux conduites parentales à caractère violent. À cet égard, l'analyse secondaire des données de l'enquête précédente avait fait ressortir le rôle prédominant de l'agression psychologique infantile, vécue sous forme d'humiliations, de menaces ou d'exposition à la violence familiale, dans l'identification de liens intergénérationnels concernant la violence parentale (Clément et Bouchard, 2003). Les résultats obtenus auprès des pères appuient cette hypothèse puisque c'est leur exposition à la violence conjugale, forme de violence psychologique indirecte (Brassard, Hart et Hardy, 2000), qui demeure associée à la violence

2. Cette différence pourrait aussi s'expliquer en partie par la puissance statistique; une association aurait pu être détectée chez les pères si la taille de l'échantillon avait été plus grande.

physique sévère dans le modèle de régression. Par ailleurs, il importe de garder en tête que les liens observés, entre les caractéristiques parentales documentées dans l'enquête et la présence de violence dans la vie de l'enfant, peuvent être affectés par le fait que les parents interrogés ne sont pas nécessairement responsables de la violence qu'ils rapportent à l'endroit de leurs enfants; ces derniers peuvent dans certains cas l'avoir simplement observée.

Outre l'importance du rôle de la violence vécue dans l'enfance, les résultats montrent que les attitudes d'attributions parentales et autres attitudes jouent un rôle central dans la déclaration de la violence à l'endroit de l'enfant. Ce résultat rejoint les recherches antérieures qui ont révélé l'importance des facteurs cognitifs dans l'explication de la violence familiale (Ateah et Durrant, 2005; Chamberland, 2003). En premier lieu, on observe que les attitudes maternelles en faveur de la punition corporelle sont associées à plus de violence envers l'enfant alors que ce résultat n'est pas observé chez les pères, et ce, malgré le fait que les mères se montrent moins favorables qu'eux face à cette méthode. Chez les pères, ce sont davantage les attitudes d'attributions qui sont associées aux trois formes de violence; ceux qui en déclarent la présence sont plus susceptibles que les mères de justifier son recours en imputant la responsabilité et le blâme à l'enfant. Ce résultat coïncide avec ceux obtenus par certains chercheurs, selon lesquels les hommes percevraient la violence comme étant plus banale (Kelder et autres, 1991) et en justifieraient davantage que les femmes le recours en attribuant le blâme à des causes extérieures (ex. : tempérament de l'enfant) (Fortin et Lachance, 1996).

En second lieu, l'enquête a révélé que les enfants des mères qui se montrent plus sensibles aux conséquences négatives de l'agression psychologique ont des taux de violence plus élevés. Chez les pères, c'est le phénomène contraire qui est observé dans les analyses bivariées; ceux qui sont moins sensibles aux impacts potentiels de la violence rapportent davantage de conduites parentales à caractère violent. Ce résultat rappelle ceux obtenus par

certaines chercheurs à l'effet que les hommes reconnaissent moins la violence envers l'enfant que les femmes (Koski et Mangold, 1988, cité par Fortin, Chamberland et Lachance, 2000; Lawrence, Heyman et O'Leary, 1995). Les liens entre les cognitions, les pratiques coercitives et le genre parental demandent toutefois à être investigués davantage, la grande majorité des études ayant été conduites auprès des mères uniquement.

Dans l'ensemble, les résultats témoignent de liens complexes entre violence vécue dans l'enfance et cognitions ou attitudes parentales ultérieures. À cet égard, plusieurs études ont montré que les attitudes parentales jouent un rôle central dans ce qui est couramment appelé le « cycle de la violence ». Les parents soumis à des pratiques disciplinaires violentes seraient en effet davantage susceptibles d'approuver et de banaliser ce genre de pratiques et, en conséquence, plus enclins à y recourir à l'âge adulte (Bensley et autres, 2004; Hemenway, Solnick et Carter, 1994; Kelder et autres, 1991). Plusieurs trajectoires intergénérationnelles pourraient à cet égard être envisagées à partir des données obtenues dans la présente enquête. Un premier scénario mettrait en lien la violence des grands-parents et celle reconnue et déclarée actuellement par les parents; lien qui passerait notamment par une prise de conscience des parents quant aux effets de leur propre souffrance infantile. De cette manière, les mères victimes dans l'enfance pourraient se montrer plus empathiques face aux impacts négatifs de l'agression pour l'enfant, et ainsi développer une plus grande sensibilité à reconnaître la violence quand elle survient dans la famille. L'enquête précédente avait d'ailleurs révélé que celles ayant déclaré de la violence étant jeunes se montraient à la fois plus sensibles aux impacts de celle-ci et en déclaraient davantage la présence actuelle comparativement aux mères non victimes dans l'enfance (Clément et Bouchard, 2003). Il est aussi possible que les mères soumises à des expériences de violence infantile aient développé une certaine conscience de ses effets, mais qu'elles soient en même temps plus susceptibles d'y recourir, ces expériences faisant partie d'un répertoire de réponses automatiques

aux situations conflictuelles (Croghan et Miell, 1999).

Un second scénario, souvent documenté dans la littérature scientifique, met en lien la violence infantile et la présence de symptômes dissociatifs associés; les parents qui reproduisent le cycle ayant une représentation inconsistante et idéalisée de leur enfance (Narang et Contreras, 2005). Plusieurs auteurs ont d'ailleurs montré que les attitudes peuvent jouer un rôle médiateur dans la transmission de la violence puisque les parents qui brisent le cycle sont plus nombreux à percevoir leur victimisation antérieure comme étant non méritée et à rejeter les valeurs éducatives de leurs propres parents (Egeland, Jacobvitz et Soufre, 1988; Herzberger, 1984). Ainsi, les mères ou les pères victimes de violence parentale pourraient avoir appris, d'une certaine manière, à accepter et même à banaliser la violence parce qu'il s'agit selon eux d'une pratique tout à fait légitime et même bénéfique pour l'enfant. Chez les pères, ce mécanisme pourrait plus particulièrement passer par le fait de justifier la violence en l'attribuant au comportement de l'enfant (ex. : il est agressif, il est provocant, il est désobéissant).

En somme, la présence simultanée dans les modèles multivariés de violence vécue dans l'enfance et d'attitudes parentales en faveur de la violence appuie partiellement le constat voulant que la violence actuelle dans la vie de l'enfant soit apprise dans l'enfance des parents et acceptée ou justifiée ultérieurement comme méthode éducative. Évidemment, ni le devis de l'enquête ni le type d'analyses réalisées ne permettent de confirmer cette hypothèse, mais les données apportent un appui supplémentaire aux recommandations qui suivront sur la mise en place de stratégies préventives (chapitre 6).

5.5 Âge et tempérament de l'enfant : deux facteurs liés aux conduites parentales

La catégorie d'âge de l'enfant se retrouve associée à presque toutes les formes de violence, et cela tant du point de vue paternel que maternel. Plus particulièrement, les résultats montrent que la prévalence de l'agression psychologique répétée

est plus élevée chez les enfants de 3 ans et plus, alors que la prévalence de la violence physique mineure est plus élevée dans le groupe de 3 à 6 ans. Ces résultats sont conformes à ce qui était attendu et à ce qui est observé dans les enquêtes similaires, à savoir que la violence varie en fonction de l'âge des enfants (Bouchard et Tessier, 1996; Clément et autres, 2000). Il y a cinq ans, ce résultat était interprété à la lumière des croyances populaires, mais non fondées, soit : 1) les enfants en bas âge ne comprennent pas ce qu'on leur explique, et 2) dès que les enfants commencent à s'opposer aux parents, ceux-ci doivent agir rapidement pour leur montrer « qui est le patron ». Le développement des capacités d'abstraction et d'interaction verbale chez les enfants plus âgés peut également expliquer l'augmentation de stratégies parentales de nature verbale à mesure que ceux-ci vieillissent. Les données révèlent davantage de violence physique sévère envers les enfants des groupes d'âge intermédiaires; les pères et les mères ne ciblent cependant pas les mêmes groupes. Ce résultat demandera à être approfondi par des analyses secondaires.

L'indice de stress parental induit par le tempérament de l'enfant perçu difficile est certainement l'un des facteurs importants lorsqu'on examine les liens avec les trois formes de violence documentées dans l'enquête. Ce résultat concorde tout à fait avec les données de recherches antérieures : les parents qui perçoivent leur enfant comme particulièrement exigeant étant plus à risque de déclarer de la violence à son endroit (Crouch et Behl, 2001; Éthier, 1992; Holden, Coleman et Schmidt, 1995; Lacharité, Éthier et Couture, 1999). Cela est à la fois vrai pour les mères et les pères. Ce dernier constat appuie d'ailleurs l'étude de Paquette et ses collègues (2000) selon laquelle le stress vécu par les pères permet de discriminer ceux de type autoritaire de ceux des autres types (ex. : permissifs, stimulants); les premiers sont en outre plus à risque d'infliger de mauvais traitements à l'enfant. D'autres recherches, et notamment celles réalisées par Bugental et ses collègues (1992; 1997), soutiennent que la perception négative du tempérament de l'enfant, associée à des attributions de blâme et de responsabilités, contribue au développement d'une relation

conflictuelle et négative en spirale. Celle-ci se crée lorsque les comportements de l'enfant viennent amplifier le sentiment d'incompétence et d'impuissance du parent et contribuent à confirmer les cognitions et attitudes de ce dernier. Comme le parent attribue alors à l'enfant davantage de pouvoir qu'à lui-même, il agit de manière à rétablir son pouvoir par des méthodes coercitives (Chamberland, 2003).

Par ailleurs, il est intéressant de constater que l'indice de stress parental est présent dans tous les modèles d'analyse au même titre que certaines attitudes parentales et – dans presque tous les modèles – la violence vécue dans l'enfance. Ces résultats laissent entrevoir la possibilité que la violence vécue dans l'enfance contribue à diminuer la capacité des parents à faire face au stress; cela vient appuyer les résultats de Éthier (1992). Les attitudes pourraient également influencer indirectement le stress parental. À cet égard, Crouch et Behl (2001) ont montré que le niveau de stress parental était associé aux risques d'abus physique uniquement lorsque les parents adoptent des attitudes favorables aux punitions corporelles, suggérant ainsi que les dérapages dans la discipline qui surviennent en situation de stress reflètent la présence d'attitudes préexistantes en faveur de ces méthodes. En bref, ce facteur pourrait jouer un rôle médiateur en augmentant les risques d'abus chez les parents déjà en faveur de méthodes coercitives telles qu'expérimentées dans l'enfance.

5.6 Effet des conditions socio-économiques sur la résolution de conflits parents-enfants

D'autres variables de l'enquête permettent d'évaluer la présence de stress dans la vie des familles. Pensons notamment aux facteurs socio-économiques évalués, entre autres, par le biais de la perception de la situation financière, de l'indice de revenu et du statut d'emploi du parent. Dans les analyses bivariées, toutes ces variables se sont avérées associées à la violence dans la vie de l'enfant, rejoignant ainsi les résultats de l'enquête précédente.

Tout d'abord, les données montrent que la présence d'un effet de stress « chronique », tel qu'évalué par certains facteurs socio-économiques, semble être davantage associée à des contextes de violence physique sévère qu'à de l'agression psychologique ou de la punition corporelle. En effet, les analyses bivariées révèlent que les mères qui se déclarent sans emploi au moment de l'enquête, de même que celles qui se disent pauvres ou très pauvres et qui obtiennent un faible indice de revenu par unité de consommation, sont celles qui rapportent le plus souvent de la violence physique très sévère à l'endroit de l'enfant. L'importance de ces variables se confirme en quelque sorte dans les analyses multivariées puisque l'indice de revenu est plus faible lorsque les mères déclarent la présence de violence physique sévère. Ce résultat coïncide avec ceux d'enquêtes nationales antérieures (Wolfner et Gelles, 1993); les parents qui vivent dans des conditions de pauvreté sont plus vulnérables au stress que représente l'éducation d'un enfant et ainsi plus susceptibles de recourir à la violence.

Par ailleurs, on observe que le recours à des stratégies de violence d'apparence moins sévères comme l'agression psychologique ou la violence physique mineure est plus fréquent dans les familles qui déclarent un stress que l'on pourrait qualifier de « circonstanciel ». En effet, les résultats montrent que ces formes de violence sont en proportion plus élevées chez les enfants de mères qui disent détenir une scolarité de niveau collégial ou universitaire. De plus, l'agression psychologique est rapportée un peu plus souvent par les mères qui se disent séparées, divorcées, veuves ou célibataires. Ces résultats semblent ainsi témoigner de la présence possible d'un effet différencié du stress dans les familles québécoises; celles usant de violence sévère apparaissent plus démunies sur le plan économique alors que celles usant de techniques coercitives d'apparence moins sévère semblent davantage affectées par des situations particulières (ex. : exigences inhérentes à la conciliation travail-famille). Des analyses plus approfondies sont par ailleurs nécessaires pour mieux saisir la complexité des liens entre ces variables.

5.7 Synthèse comparative des points de vue maternel et paternel sur la violence familiale

Rappelons en terminant que cette enquête a permis de documenter pour la première fois au Québec le phénomène de la violence du point de vue des pères. Cette contribution est en soi importante et comble une lacune majeure des études réalisées à ce jour dans le domaine de la violence familiale (Sternberg, 1997). L'enquête s'inscrit d'ailleurs en conformité avec les recommandations des communautés scientifiques et professionnelles qui reconnaissent aujourd'hui l'engagement accru des pères auprès de leur enfant et la nécessité de considérer l'influence directe de cet acteur sur le développement de l'enfant (Lamb, 2004; Pleck, 1997). Préalablement à la synthèse comparative des points de vue maternel et paternel, il apparaît toutefois essentiel de préciser que l'interprétation des résultats obtenus auprès des pères se doit d'être prudente, compte tenu des résultats d'études qui démontrent les contextes distincts qui caractérisent les interactions de l'enfant avec chacun de ses parents (ex. : quantité de temps passé en interaction, types d'activités, âge et sexe de l'enfant) (Dubeau et Coutu, 2003; Lamb, 2004). De plus, l'interprétation de ces résultats est limitée par le fait qu'on ne dispose pas de données recueillies en 1999 qui nous permettraient de décrire l'évolution des attitudes et conduites des pères à l'égard de la violence familiale et de se référer à des normes paternelles en ce domaine.

Deux principaux constats ressortent toutefois des données colligées auprès des pères. Premièrement, outre certaines distinctions soulevées dans le présent chapitre entre les points de vue des mères et des pères, les résultats obtenus auprès de ces derniers sont, de façon générale, assez similaires à ceux obtenus auprès des mères et conformes au cadre conceptuel de la violence familiale. Ce constat reflète un partage relativement commun de la réalité vécue et perçue par les mères et les pères³. Les pères seraient

ainsi de bons répondants au regard de ces dimensions de la vie familiale.

Le second constat concerne l'obtention moins fréquente d'associations significatives pour les mesures paternelles, du moins en ce qui concerne les analyses bivariées. En effet, on observe un plus grand nombre de liens significatifs entre les variables de l'enquête et la présence des trois formes de violence déclarées par les mères comparativement à ce qui est déclarée par les pères. D'une part, il est possible que cela soit lié à la taille de l'échantillon : la petite taille de l'échantillon des pères pouvant avoir diminué la capacité des analyses à détecter la présence de petites différences significatives entre les variables et les formes de violence déclarées dans la vie de l'enfant. Or, il est également possible que cela révèle la présence de perceptions différentes de la violence de la part des pères et des mères; constats soulevés précédemment dans l'analyse des points de vue paternels et maternels au niveau des attitudes parentales et de la violence conjugale et des liens entre ces variables et la violence déclarée dans la vie de l'enfant. À cet égard, on observe d'ailleurs, dans la majorité des études comparatives, la fréquence moindre d'obtention de résultats significatifs chez les pères par comparaison avec ce qui est habituellement noté chez les mères (Dienhart, 1998; Le Camus, 1997; Pleck, 1997). Plusieurs hypothèses relatives à l'instrumentation ou aux dimensions évaluées (qui caractériseraient davantage les interactions mère-enfant) sont d'ailleurs formulées par les chercheurs pour expliquer ces distinctions.

Dans la présente enquête, ce qui apparaît cependant le plus intéressant concerne la perspective différentielle adoptée par les pères au regard des différentes formes de violence. Alors que pour les mères, les résultats sont généralement associés aux trois formes de violence, les résultats significatifs des analyses bivariées obtenus pour les pères semblent concerner plus fréquemment la violence physique sévère. Il est possible que les comportements identifiés comme de l'agression psychologique ou de la violence physique mineure ne soient pas aussi clairement définis pour les pères comme étant de la violence mais plutôt de la discipline. Ce biais possible de

3. Rappelons qu'il s'agit dans cette enquête d'échantillons indépendants.

perception pourrait en conséquence atténuer les liens attendus et démontrés empiriquement entre diverses caractéristiques parentales, familiales et sociales et la violence psychologique et physique mineure. À cet effet, il importe de rappeler que la figure d'autorité et le rôle disciplinaire ont été traditionnellement et culturellement reconnus aux pères. Les travaux de Marsiglio (2001) démontrent d'ailleurs l'importance de cette dimension paternelle (autorité) jumelée à l'engagement comme prédicteurs de l'adaptation de l'enfant. Les concepts d'autorité et de discipline (stratégies disciplinaires) nécessitent d'être recadrés dans un contexte de redéfinition des rôles parentaux et de prévention de la violence familiale. Les pères ont toutefois peu de modèles de référence. Les résultats de la présente enquête montrent d'ailleurs que les grands-pères paternels ont souvent un style disciplinaire très sévère et même violent (25 %), taux qui semble plus faible chez les grands-mères paternelles (15 %). De plus, les pères, comparativement aux mères, semblent en plus grande proportion avoir reçu la fessée par leurs parents lorsqu'ils étaient enfants (72 % c. 64 %). La confusion pouvant être associée aux comportements de violence mineure ou disciplinaires semble également se refléter dans les variables de nature cognitive utilisées dans l'enquête. À cet égard, il est intéressant de noter que les modèles d'analyse se distinguent entre les mères et les pères selon la présence d'attitudes d'attributions parentales; les pères ayant davantage tendance à justifier la conduite parentale à l'aide des comportements de l'enfant (désobéissance, provocation, violence).

En somme, malgré la plus petite taille de l'échantillon des pères ayant pu affecter la détection de relations significatives entre les variables documentées dans l'enquête, il existe un certain patron cohérent dans les résultats obtenus, et notamment au regard des variables individuelles. Ceux qui déclarent la présence de violence dans la vie de l'enfant se montrent, par exemple, en plus grande proportion favorables à la punition corporelle, ont davantage tendance à justifier les conduites parentales à caractère violent par les comportements de l'enfant et se

montrent moins sensibles aux conséquences de ces conduites d'agression psychologique et de violence physique.

Pistes d'intervention et de recherche

6.1 Pistes d'intervention

De manière générale, les résultats de cette seconde édition de l'enquête sur la violence familiale sont assez encourageants, entre autres parce que les méthodes coercitives de punitions corporelles sont de moins en moins utilisées et approuvées socialement. En effet, les résultats révèlent que les mères québécoises sont proportionnellement moins nombreuses à se montrer en faveur de l'utilisation de la punition corporelle en 2004 comparativement à 1999. Or, on observe qu'elles sont aussi, en proportion, plus nombreuses à penser que les parents du Québec sont en général trop mous avec leurs enfants. Une approche éducative trop permissive semble ainsi clairement désavouée par les mères qui paraissent faire la distinction entre, d'une part, l'autorité parentale nécessaire pour que l'enfant se développe et, d'autre part, l'utilisation de la violence dans la gestion des conflits.

La promotion de méthodes alternatives fermes mais non violentes est un enjeu de société important auquel devraient s'attaquer les acteurs sociaux dans les prochaines années. À cet égard, certains résultats de l'enquête s'avèrent particulièrement intéressants pour la mise en place de campagnes de promotion et de prévention à large échelle. De fait, l'enquête a clairement démontré le rôle des attitudes dans l'occurrence des trois formes de violence. Or, on sait que le fait d'informer les gens sur l'inefficacité de la punition corporelle et de ses conséquences possibles sur le développement de l'enfant est associé à un changement d'attitudes en défaveur de cette méthode (Robinson et autres, 2005). Des programmes universels d'éducation parentale ont également démontré une certaine efficacité au niveau d'un changement d'attitudes et de conduites parentales en défaveur de la punition corporelle (Drapeau et autres, 1995; Nelson et autres, 2001; Spoth, Redmond et Shin, 1998). En outre, on peut penser, à la suite des résultats obtenus dans l'enquête, qu'un changement d'attitudes dans la population

pourrait potentiellement entraîner un changement dans l'occurrence des conduites de violence à l'endroit des enfants. En plus des campagnes à large échelle qui s'adresseraient à la population en général, les résultats de l'enquête soulèvent également l'importance de cibler certaines clientèles. Par exemple, des programmes de prévention pourraient s'adresser aux parents ayant vécu une forme ou l'autre de violence étant jeunes, de manière à leur faire prendre conscience des impacts de leur propre victimisation et des conséquences qu'elle peut avoir sur leurs pratiques actuelles et sur le développement de leurs enfants. Plusieurs auteurs soulignent d'ailleurs la nécessité de doter les parents victimes dans l'enfance de moyens pour apprendre des stratégies disciplinaires autrement qu'auprès de leur famille ou de leur entourage immédiat, qui agissent souvent de manière à maintenir des attitudes favorables à la violence dans l'éducation des enfants (Bensley et autres, 2004).

D'autre part, l'évolution des normes sociales québécoises en matière de punition corporelle à l'endroit des enfants, appuyée par la diminution observée du recours à cette méthode, soulève la pertinence de relancer le débat entourant l'abrogation de l'article 43 du Code criminel canadien. Plusieurs mouvements de revendication ont d'ailleurs été mis sur pied au Canada et au Québec depuis les dernières années par des acteurs de divers horizons professionnels en vue de retirer cet actuel cadre légal qui normalise le recours à la punition corporelle (ex. : Bernard, 1998; Durrant et Ensom, 2004; Mailloux et Beaulieu, 2002). Rappelons que l'enquête a démontré que de telles normes sociales sont partagées par les mères et les pères qui déclarent la présence de violence physique et psychologique dans la vie de l'enfant.

Les résultats de l'enquête viennent également souligner l'importance de mettre en place des collaborations intersectorielles pour venir en aide aux familles les plus démunies, et plus

particulièrement aux parents victimes de violence conjugale. À cet égard, il importe de sensibiliser les intervenants à la complexité des situations que vivent ces familles et aux nécessaires solidarités qui doivent être mises en place entre les organismes d'aide aux enfants, aux parents (hommes et femmes) et plus largement aux familles. Les obstacles administratifs, idéologiques et politiques doivent être contrés afin que des systèmes d'aide cohérents, intensifs et continus puissent être mis en place (Lessard, Chamberland et Damant, 2005). Comme il avait été mentionné dans le dernier rapport d'enquête, la contribution et la concertation entre les ressources communautaires locales et les services d'aide doivent ainsi être reconnues et soutenues. L'aide financière des gouvernements à cet égard est non seulement souhaitable mais essentielle.

Enfin, il importe aussi de souligner le rôle majeur que jouent les politiques publiques et familiales dans le soutien aux parents (ex. : soutien à la conciliation travail-famille, soutien au revenu, soutien à la garde des enfants). Le soutien que peuvent apporter ces politiques aux familles est d'autant plus important considérant les résultats de l'enquête qui ont montré l'effet du stress, qu'il soit chronique ou circonstanciel, sur les pratiques parentales.

6.2 Limites de l'enquête et pistes de recherche future

Tout en contribuant à un avancement certain des connaissances dans le domaine de la violence familiale au Québec, cette enquête comporte des limites qu'il importe de mentionner afin de bien circonscrire l'interprétation des résultats obtenus. Premièrement, le schème transversal utilisé permet difficilement d'établir le caractère causal de la violence vécue durant l'enfance dans les attitudes et les conduites parentales actuelles. Soulignons également que, dans cette enquête, les mesures de la violence vécue dans l'enfance sont prises de manière rétrospective. Cette approche est plus vulnérable au regard du biais de mémoire et elle est tributaire de la perception du parent d'avoir été violenté ou non.

Une seconde limite de l'enquête concerne l'instrumentation qui est composée essentiellement

de mesures passant par l'autodéclaration. En effet, ce type d'enquête, de par son sujet très délicat, demeure sensible aux biais de désirabilité sociale et il est possible que les participants aient davantage répondu en fonction de ce qui est socialement désirable plutôt qu'en indiquant leur situation réelle. Rappelons toutefois que plusieurs précautions ont été prises pour minimiser les biais de désirabilité sociale dans cette enquête (ex. : anonymat des répondants et confidentialité des réponses) et que des efforts importants ont été investis dans le choix des instruments de mesure en favorisant ceux qui présentaient de bonnes qualités métrologiques (fidélité et validité). Ces instruments avaient été pour la plupart validés auprès d'échantillons de parents québécois.

Une troisième limite importante, mais incontournable, sert à optimiser le taux de réponse à l'enquête et la réduction du biais de désirabilité sociale; c'est la non-identification de l'auteur des conduites à caractère violent. Il peut ainsi s'agir de la mère, du père, d'un membre de la fratrie âgé de plus de 18 ans, d'un oncle, etc. Il devient donc impossible de lier directement les caractéristiques du parent à ces conduites.

Malgré les limites inhérentes à ce type d'enquête, les résultats obtenus témoignent de sa grande pertinence dans une optique non seulement de surveillance de l'ampleur du phénomène de la violence au Québec mais également d'avancement des connaissances quant aux facteurs individuels, familiaux et sociaux associés. Ce dernier point est particulièrement important car il permet de mieux cibler les interventions de nature préventive. Rappelons également que cette enquête a permis de recueillir des données populationnelles; données qui s'ajoutent à celles concernant les situations de violence et d'abus signalées à la protection de la jeunesse, élargissant ainsi le portrait québécois du phénomène de la violence faite aux enfants. Dans une optique de santé publique, il serait souhaitable que cette enquête soit reconduite périodiquement de manière à informer les décideurs, intervenants et la population québécoise de l'évolution des normes et conduites parentales en matière de violence à l'endroit des enfants.

Certaines pistes de recherche peuvent aussi être proposées à la lumière des résultats obtenus. La présence de taux élevés de cooccurrence pour les trois formes de violence dans l'enquête soulève notamment la pertinence d'investiguer les différentes formes, de manière à développer des modèles d'analyses multivariés selon l'occurrence unique ou combinée de la violence physique et psychologique. Cela avait d'ailleurs été entrepris avec les données de l'enquête précédente qui montraient que ces modèles différaient selon les divers regroupements de conduites parentales (Clément et Bouchard, sous presse; Larrivée, 2005). Enfin, les résultats obtenus auprès de l'échantillon de pères incitent également à mieux investiguer les différentes représentations que les pères se font des comportements de discipline comparativement à ceux associés à de la violence physique mineure.

Au-delà des différentes formes de violence parentale, les résultats font aussi ressortir les liens complexes existant entre les violences parentale et conjugale. La poursuite de ces analyses est souhaitable et incite à adopter une perspective d'étude plus systémique de la famille qui prend en compte les différents systèmes et sous-systèmes présents au sein de la famille (mère-enfant, père-enfant, mère-père). Si l'intégration du sous-système conjugal est favorisée pour une meilleure compréhension du phénomène de violence familiale, elle constitue d'autant plus un appui à l'inclusion des pères dans ce type d'enquête. À ce titre, malgré une relative convergence des résultats obtenus pour les mères et les pères, certains permettaient plus clairement que d'autres de distinguer les contextes maternel et paternel. Ces contextes différenciés caractérisent l'environnement familial auquel est exposé l'enfant et affecteront inévitablement son adaptation. De plus, la considération conjointe des caractéristiques maternelles et paternelles (ce qui n'a pu être réalisé dans le cadre de la présente enquête) permettrait de mieux documenter le facteur de risque ou de protection induit par le second parent. L'étude menée par Palacio-Quintin (1999) est, à cet égard, fort intéressante car elle démontre les effets cumulatifs et la contribution significative des expériences de violence vécues durant l'enfance par chacun des parents.

En terminant, mentionnons que les analyses secondaires réalisées à partir des données de la présente enquête permettront de mieux cerner la complexité des liens qui unissent les facteurs individuels, familiaux et sociaux associés aux attitudes parentales et aux conduites parentales à caractère violent. À titre d'exemple, il sera possible de documenter les facteurs associés à la cooccurrence de la violence conjugale et parentale dans la population. Il sera également possible de documenter les facteurs associés aux liens intergénérationnels de violence parentale ou conjugale dans l'enquête, et de connaître dans quelle mesure les attitudes jouent un rôle médiateur entre la violence passée et la violence actuelle dans la vie des enfants. Enfin, une analyse plus approfondie pourrait être faite des différences de perception et d'attitudes des mères et des pères à l'égard de la discipline et de l'éducation des enfants.

Bibliographie

- ABIDIN, R. R. (1995). *Parenting Stress Index*, 3^e édition, Odessa, FL., Psychological Assessment Resources.
- ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSES DU QUÉBEC (2005). *Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse*, Montréal, Association des CJQ.
- ATEAH, C. A., et J. E. DURRANT (2005). « Maternal use of physical punishment in response to child misbehavior: implications for child abuse prevention », *Child Abuse and Neglect*, vol. 29, p. 169-185.
- BAVOLECK, S. J. (1984). *Handbook for the Adult-Adolescent Parenting Inventory (AAPI)*, Schaumburg, IL, Family Development Associates.
- BELLEROSE, C., et autres (1995). *Et la santé, ça va en 1992-1993?* Rapport de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993, Montréal, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, vol. 1, 412 p.
- BELSKY, J. (1993). « Etiology of child maltreatment: A developmental-ecological analysis », *Psychological Bulletin*, vol. 114, n° 3, p. 413-434.
- BENSLEY, L., et autres (2004). « General population norms about child abuse and neglect and associations with childhood experiences », *Child Abuse and Neglect*, vol. 28, p. 1321-1337.
- BERGER, A. M., et autres (1988). « The self report of punitive childhood experience of young adults and adolescents », *Child Abuse and Neglect*, vol. 12, n° 2, p. 251-262.
- BERNARD, C. (1998). *Le châtiment corporel comme moyen de corriger les enfants*, Document interne, Québec, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
- BOUCHARD, C., et M. DUMONT (1989). *La violence familiale sur le territoire du CLSC de Ste-Thérèse. Les enfants d'abord!*, Montréal, LAREHS, Université du Québec à Montréal.
- BOUCHARD, C., et R. TESSIER (1996). « Conduites à caractère violent à l'endroit des enfants », dans : Santé Québec, C. LAVALLÉE, M. CLARKSON et L. CHÉNARD (sous la direction de), *Conduites à caractère violent dans la résolution de conflits entre proches, Monographie no 2, Enquête sociale et de santé 1992-1993*, Montréal, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, p. 21-76.
- BOUCHARD, C., et autres (1996). « La violence familiale envers les enfants Validité de mesure et prévalence dans un quartier populaire urbain », dans : R. TESSIER, G. M. TARABULSKY et L. S. ÉTHIER (éds.), *Dimensions de la maltraitance*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 43-61.
- BRASSARD, M. R., S. N., HART et D. B. HARDY (2000). « Psychological and emotional abuse of children », dans : R. T. AMMERMAN et M. HERSEN (éds.), *Case studies in family violence*, (2^e édition), New York, Plenum Press, p. 255-270.
- BRONFENBRENNER, U. (1996). « Le modèle Processus-Personne-Contexte-Temps dans la recherche en psychologie du développement principes, applications et implication », dans : R. TESSIER et G. M. TARABULSKY (éds.), *Le modèle écologique dans l'étude du développement de l'enfant* Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 9-58.
- BUGENTAL, D. B. (1992). « Affective and cognitive processes within treat-oriented family system », dans : I. E. SIEGEL et autres (éds.), *Parental beliefs systems: The psychological consequences for children*. Hillsdale, Lawrence Erlbaum, p. 219-248.

- BUGENTAL, D. B., et C. JOHNSTON (2000). « Parental and child cognitions in the context of family », *Annual Psychology Review*, vol. 51, p. 315-344.
- BUGENTAL, D. B., et autres (1997). « Who's the boss? Differential accessibility of dominance ideation in parent-child relationships », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 72, n° 6, p. 1297-1309.
- BUSSMAN, K. D. (2004). « Evaluating the subtle impact of a ban on corporal punishment of children in Germany », *Child Abuse Review*, vol. 13, p. 292-311.
- CAPPELL, R. B., et C. HEINER (1990). « The intergenerational transmission of family aggression », *Journal of Family Violence*, vol. 5, n° 2, p. 135-152.
- CARON, J. (1996). « L'Échelle de provisions sociales. Une validation québécoise », *Santé mentale au Québec*, vol. 21, n° 2, p. 158-180.
- CAZDOW, S. P., K. L. AMTRONG et J. A. FRASER (1999). « Stressed parents with infants: reassessing physical abuse risk factor », *Child Abuse and Neglect*, vol. 23, n° 9, p. 845-853.
- CHAFFIN, M., K. KELLEHER et J. HOLLENBERG (1996). « Onset of physical abuse and neglect: Psychiatric, substance abuse, and social risk factors from prospective community data », *Child Abuse and Neglect*, vol. 20, p. 191-203.
- CHAMBERLAND, C. (2003). *Violence parentale et violence conjugale. Des réalités plurielles, multidimensionnelles et interreliées*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- CICCHETTI, D., et M. LYNCH (1993). « Toward an ecological/transactional model of community violence and child maltreatment: consequences for children's development », *Psychiatry*, vol. 56, p. 96-118.
- CLÉMENT, M.-È., et C. BOUCHARD (sous presse). « Predicting the use of single versus multiple types of violence towards children in a representative sample », *Child Abuse and Neglect*.
- CLÉMENT, M.-È., et C. BOUCHARD (2003). « Liens intergénérationnels des conduites parentales à caractère violent, Recension et résultats empiriques », *Revue de psychoéducation*, vol. 32, n° 1, p. 49-77.
- CLÉMENT, M.-È., C. LAVERGNE et C. CHAMBERLAND (sous presse). *Ampleur et corrélats de la violence commise à l'endroit des enfants et des conjoint(e)s en contexte familial: convergences selon deux niveaux de mesure de la concomitance des phénomènes*, Actes du 6^e Symposium national du CEPBE, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 117 p.
- CLÉMENT, M.-È., et autres (2000). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*, Montréal, Institut de la statistique du Québec.
- CONNELLY, C. D., et M. A. STRAUS (1992). « Mother's age and risk for physical abuse », *Child Abuse and Neglect*, vol. 16, p. 109-118.
- COVELL, K., J. GRUSEC et G. KING. (1995). « The intergenerational transmission of maternal discipline and standards for behavior », *Social Development*, vol. 4, n° 1, p. 32-43.
- COX, C. E., J. B. KOTCH, et M. D. EVERSON (2003). « A longitudinal study of modifying influences in the relationship between domestic violence and child maltreatment », *Journal of Family Violence*, vol. 18, n° 1, p. 5-17.
- CRITTENDEN, P. M. (1998). « Dangerous behavior and dangerous contexts: A 35-year perspective on research on the developmental effects of child physical abuse », dans: P. K. TRICKETT et C. J. SCHELLENBACH (éd.), *Violence against children in the family and the community*, Washington, APA.

- CROCKENBERG, S., et A. LANGROCK (2001). « The role of specific emotions in children's response to interparental conflict: A test of the model », *Journal of Family Psychology*, vol. 15, n° 2, p. 163-182.
- CROGHAN, R., et D. MIELL (1999). « Born to abuse? Negotiating identity within an interpretative repertoire of impairment », *British Journal of Social Psychology*, vol. 38, n° 3, p. 315-335.
- CROUCH, J. L., et L. E. BEHL (2001). « Relationships among parental beliefs in corporal punishment, reported stress, and physical child abuse potential », *Child Abuse and Neglect*, vol. 25, p. 419-423.
- CUTRONA, C. E. (1984). « Social support and stress in the transition to parenthood », *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 93, n° 4, p. 378-390.
- DARO, D. (1999). *Public opinion and behaviors regarding child abuse prevention: 1999 survey*, Chicago, National Center on Child Abuse Prevention Research.
- DARO, D., et R. J. GELLES (1992). « Public attitudes and behaviors with respect to child abuse prevention », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 7, n° 4, p. 517-531.
- DIENHART, A. (1998). *Reshaping fatherhood : The social construction of shared parenting*, Thousand Oaks, Sage publications.
- DJEDDAH, C., et autres (2000). « Child abuse: Current problems and key public health challenges », *Social Science et Medicine*, vol. 51, p. 905-915.
- DOHERTY, W., E. F. KOUNESKI, et M. F. ERICKSON (1998). « Responsible fathering: An overview and conceptual framework », *Journal of the Marriage and the Family*, vol. 60, n° 2, p. 277-292.
- DRAPEAU, S., et autres (1995). « Développement et évaluation d'un programme de soutien aux parents *Vie de famille, de la discipline à l'amour* », *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, vol. 14, n° 2, p. 147-166.
- DUBEAU, D., et S. COUTU (2003). « Un père et une mère, des différences qui font la différence pour l'enfant », *PRISME*, vol. 41, p. 58-75.
- DUCHESNE, L. (2001). « La situation domestique et familiale », dans : *Portrait social du Québec*, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 3.
- DURRANT, J. E. (2000). « Evaluating the success of Sweden's corporal punishment ban », *Child Abuse and Neglect*, vol. 23, n° 5, p. 435-448.
- DURRANT, J. E., et R. ENSOM (2004). *Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents*, Ottawa, Coalition sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents.
- EGELAND, B., D. JACOBVITZ, et A. SOUFRE (1988). « Breaking the cycle of violence », *Child Development*, vol. 59, p. 1080-1088.
- ÉTHIER, L. S. (1992). « Facteurs développementaux reliés au stress des mères maltraitantes », *Apprentissage et Socialisation*, vol. 15, n° 3, p. 222-235.
- FINKELHOR, D., et autres (2005). « The victimization of children and youth: A comprehensive, National survey », *Child Maltreatment*, vol. 10, n° 1, p. 5-25.
- FLOURI, E., et A. BUCHANAN (2004). « Early father's and mother's involvement and child's later educational outcomes », *British Journal of Educational Psychology*, vol. 74, p. 141-153.
- FLYNN, C. P. (1998). « To spank or not to spank: The effect of situation and age of child on support for corporal punishment », *Journal of Family Violence*, vol. 13, n° 1, p. 21-37.
- FORREST, R. D. (2003). « Evaluation of task-based grounding as a parent-implemented disciplinary procedure », *Dissertation Abstract International-Section B*, vol. 63, n° 10-b.
- FORTIN, A. (1994). *Mesure de la justification de la violence envers l'enfant*, Québec, Conseil québécois de la recherche sociale.

- FORTIN, A., C. CHAMBERLAND et L. LACHANCE (2000). « La justification de la violence envers l'enfant Un facteur de risque de violence », *Revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 4, n° 2, p. 5-34.
- FORTIN, A., et L. LACHANCE (1996). « Mesure de la justification de la violence envers l'enfant, Étude de validation auprès d'une population québécoise », *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, vol. 31, p. 91-104.
- GAGNÉ, M.-H., et C. BOUCHARD, (2001). « Les représentations sociales de la violence psychologique faite aux enfants en milieu familial », *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, vol. 49, p. 61-77.
- GERSHOFF, E. T. (2002). « Corporal punishment by parents and associated child behaviors and experiences: A meta-analytic and theoretical review », *Psychological Bulletin*, vol. 128, p. 530-579.
- GILES-SIMS, J., M. A. STRAUS et D. B. SUGARMAN (1995). « Child, maternal, and family characteristics associated with spanking », *Family Relations*, vol. 44, p. 170-176.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2003). *Programme national de santé publique 2003-2012*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 133 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1992). *La politique de la santé et du bien-être*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 192 p.
- GRANDIN, E., E. LUPRI et M. B. BINKERHOFF (1988). « Couple violence and psychological distress », *Canadian Journal of Public Health*, vol. 89, n° 1, p. 43-47.
- GRAZIANO, A. M., J. L. HAMBLE et W. A. PLANTE (1995). *The use of corporal punishment in 320 middle class American families*, Paper presented at the 4th International Family Violence Conference, Durham, NH.
- GRAZIANO, A. M., et K. A. NAMASTE (1990). « Parental use of physical force in child discipline. A survey of 679 college students », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 5, p. 449-463.
- GROGAN-KAYLOR, A. (2005). « Corporal punishment and the growth trajectory of children's antisocial behavior », *Child Maltreatment*, vol. 10, n° 3, p. 283-292.
- GROGAN-KAYLOR, A. (2004). « The effect of corporal punishment on antisocial behavior in children », *Social Work Research*, vol. 28, n° 3, p. 153-163.
- GUAY, D., C. LAVERGNE et M. MAYER (2002). *Ampleur des menaces au bien-être des enfants en contexte familial. Faisabilité d'une stratégie d'enquête*, Montréal, Direction de la santé publique de Montréal-Centre.
- GUILLE, L. (2004). « Men who batter and their children : An integrative review », *Aggression and Violent Behavior*, vol. 9, p. 129-163.
- HART, S. N., N. J. BINGGELI et M. R. BRASSARD (1998). « Evidence for the effects of psychological maltreatment », *Journal of Emotional Abuse*, vol. 1, n° 1, p. 27-57.
- HART, S. N., et autres (2002). « Psychological maltreatment », dans: J. E. MYERS et autres, (éds), *The APSAC handbook on child maltreatment*, Thousand Oaks, APSAC, p. 79-104.
- HAWKINS, A. J., et D. C. DOLLAHITE (1997). *Generative Fathering: Beyond deficit perspectives*, Thousand Oaks, Sage.
- HEGAR, R. L., S. J. ZURAVIN et J. G. ORME (1994). « Factors predicting severity of physical child abuse. A review of the literature », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 9, p. 170-182.
- HELPER, M. E., R. D. KRUGMAN et R. S. KEMPE (1997). *The battered child*, 5^e édition, Chicago, IL, University of Chicago Press.
- HÉLIE, S., M.-È. CLÉMENT et M.-C. LARRIVÉE (2003). « Epidemiological considerations in the conceptualization and utilization of "prevalence" and "incidence rate" in family violence research », *Journal of Family Violence*, vol. 18, p. 219-225.

- HEMENWAY, D., S. SOLNICK et J. CARTER (1994). « Child-rearing violence », *Child Abuse and Neglect*, vol. 18, p. 1011-1020.
- HERZBERGER, S. D. (1984). « Social cognition and the transmission of abuse » dans: D. FINKELHOR et autres (éds.), *The dark side of families Current family violence research*, Beverly Hills, SAGE, p. 317-329.
- HOBSON, B. (2002). *Making men into fathers: men, masculinities and the social politics of fatherhood*, Cambridge, University Press.
- HOLDEN, G. W., S. M. COLEMAN et K. L. SCHMIDT (1995). « Why 3-years-old children get spanked: Parent and child determinants as reported by college-educated mothers », *Merrill-Palmer Quarterly*, vol. 41, p. 431-452.
- HOLDEN, G. W., P. C., MILLER et S. D HARRIS (1999). « The instrumental side of corporal punishment: Parents' reported practices and outcomes expectancies », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 61, p. 908-919.
- HOLTZWORTH-MONROE, A., et G. HUTCHISON (1993). « Attributing negative intent to wife behavior: The attributions of martially violent versus non-violent men, » *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 102, n° 2, p. 206-211.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2000). Population et ménages privés, Québec et régions administratives. Perspectives démographiques du Québec, 1996-2041, régions administratives, régions métropolitaines et municipalités régionales de comté, édition 2000. Mise à jour du scénario A de référence. [En ligne] : www.stat.gouv.qc.ca (page consultée en février 2003).
- IPSOS REID « *Parents on parenting: How are Canada's children being raised?* » Ipsos-Reid/CTV/Globe and Mail, [En ligne] : www.ipsos.com/news/pressrelease.cfm?id=2098 (page consultée le 26 janvier 2005).
- JACKSON, S., et autres (1999). « Predicting abuse-prone parental attitudes and discipline practices in a nationally representative sample », *Child Abuse and Neglect*, vol. 23, p. 15-29.
- JEAN, S. (2001). « La consommation », dans : *Portrait social du Québec*, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 16.
- KELDER, L. R., et autres (1991). « Perceptions of physical abuse. The relation to childhood and adolescent experiences », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 6, n° 4, p. 432-445.
- KLEINBAUM, D. G., L. L. KUPPER et H. MORGENSTERN (1982). *Epidemiologic Research: Principles and Quantitative Methods*, Belmont, CA, Lifetime Learning.
- KOLKO, D. J. (2002). « Child physical abuse », dans : MYERS, J. E. B. et autres (éd.), *The APSAC handbook on child maltreatment*, Thousand Oaks, CA: Sage, p. 21-54.
- KRUTTSCHNITT, A., et M. DORNFELD (1992). « Will they tell? Assessing pre-adolescents' report of family violence », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 29, n° 2, p. 136-147.
- KYDD, J. W. (2003). « Preventing child maltreatment. An integrated multisectorial approach », *Health and Human Rights*, vol. 6, n° 2, p. 35-63.
- LACHARITÉ, C., L. S. ÉTHIER et G. COUTURE (1999). « Sensibilité et spécificité de l'Indice de stress parental face à des situations de mauvais traitements », *Revue canadienne des sciences du comportement*, vol. 31, n° 4, p. 217-220.
- LACHARITÉ, C., L. S. ÉTHIER et C. PICHÉ (1992). « Le stress parental chez les mères d'enfants d'âge préscolaire », Validation et normes québécoises pour l'Inventaire de Stress parental », *Santé mentale au Québec*, vol. 17, n° 2, p. 183-204.

- LAFERRIÈRE, S. (1997). *Comparaison des modèles prédicteurs de deux formes de conduites parentales à caractère violent: la violence physique mineure et l'agression psychologique*, Thèse de doctorat en psychologie, Université du Québec à Montréal.
- LAMB, M. E. (2004). *The role of the father in child development* (4^e édition), New York, John Wiley and Sons.
- LAMB, M. E. (2000). « The history of research on father involvement: An overview », dans : H. E. PETERS, G. W. PETERSON, S. K. STEINMETZ et R. D. DALY (éd.) *Fatherhood: Research, Intervention and policies*, New York, The Haworth Press, p. 23-42.
- LANGELAND, W., et S. DIJKSTRA (1995). « Breaking the intergenerational transmission of child abuse », *Beyond the mother-child relationship Child Abuse Review*, vol. 4, n° 1, p. 4-13.
- LARRIVÉE, M.-C. (2005). *L'abus physique et sa cooccurrence avec d'autres formes de mauvais traitements : analyses descriptives et comparatives des données issues d'une étude québécoise d'incidence des mauvais traitements signalés à la protection de la jeunesse (EIQ)*, Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal.
- LARZELERE, R. E. (2000). « Child outcomes of nonabusive and customary physical punishment by parents: An updates literature review », *Clinical Child and Family Psychology Review*, vol. 3, n° 4, p. 199-221.
- LAVALLÉE C., M. CLARKSON, et L. CHÉNARD (sous la direction de) (1996). *Conduites à caractère violent dans la résolution de conflits entre proches, Monographie no 2, Enquête sociale et de santé 1992-1993*, Montréal, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec.
- LAVERGNE, C., et M. TOURIGNY (2000). « Incidence de l'abus et de la négligence envers les enfants : Une recension des écrits », *Criminologie*, vol. 33, n° 1, p. 47-72.
- LAWRENCE, E., R. E. HEYMAN et K. D. O'LEARY (1995). « Correspondence between telephone and written assessments of physical violence in marriage », *Behavior Therapy*, vol. 26, p. 671-680.
- LE CAMUS, J. (1997). « Le père et le jeune enfant », *Enfance*, vol. 3, p. 325-335.
- LÉGER MARKETING (2001). *La violence faite aux enfants. Rapport d'enquête*, Montréal, Léger Marketing.
- LENTON, R. L. (1990). « Techniques of child discipline and abuse by parents », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 27, n°2, p. 157-181.
- LESPÉRANCE, A., et autres (2001). « Scolarisation et diplomation, » dans : *Portrait social du Québec* Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 7.
- LESSARD, G., C. CHAMBERLAND et D. DAMANT (2005). « Complexité et défis de l'intervention auprès des familles qui vivent une double problématique de violence », *Intervention*, vol. 122, p. 80-89.
- MACMILLAN, H. L. (2000). « Child maltreatment: What we know in the year 2000 », *Canadian Journal of Psychiatry*, vol. 45, n° 8, p. 702-709.
- MACMILLAN, H. L., et autres (1997). « Prevalence of child physical and sexual abuse in the community », *Journal of the American Medical Association*, vol. 278, n° 2, p. 131-145.
- MAILLOUX, P., et J. BEAULIEU (2002). *Pour l'amour des enfants*, Montréal, Trait d'Union.
- MARGOLIN, G., et autres (2003). « The co-occurrence of husband-to-wife aggression, family-of-origin aggression, and child abuse potential in a community sample: Implications for parenting », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 18, n° 4, p. 413-440.

- MARSAGLIO, W. (2001). *Comprendre le contexte et les conséquences de l'engagement paternel*, Actes du premier symposium national sur la place et le rôle du père *Présences de pères*, RRSSS de Montréal-Centre, Direction de la santé publique, p. 11-16.
- MAYER, M. (1997). *Les contextes écologiques d'incidence de mauvais traitements à l'égard des enfants dans la région de Montréal*, Thèse de doctorat en sciences humaines appliquées, Université de Montréal.
- MAYER, M. S., et autres (sous presse). « Structures familiales, paternité et négligence: des réalités à revisiter », *Revue de psychoéducation*.
- MCGUIGAN, W. M., et C. C. PRATT (2000). « The predictive impact of domestic violence on three types of child maltreatment », *Child Abuse and Neglect*, vol. 25, n° 7, p. 869-883.
- MCGUIGAN, W. M., S. VUCHINICH et C. C. PRATT (2000). « Domestic violence, parent's view of their newborn, and child abuse risk », *Journal of Family Psychology*, vol. 14, p. 613-624.
- MCKELLAR, S., G. MONTIGNY et P. GRAINGER (1995). *Enquête longitudinale nationale sur les enfants. Aperçu du matériel d'enquête pour la collecte de données 1994-1995*, Ottawa, Statistique Canada.
- MERCY, J. A., et autres (1993). « Public Health policy for preventing violence », *Health Affairs*, p. 7-29.
- MEREDITH, W. H., D. A., ABBOTT et S. L. ADAMS (1986). « Family violence: Its relation to marital and parental satisfaction and family strengths », *Journal of Family Violence*, vol. 1, p. 299-305.
- MERRICK, J., et K. D. BROWNE (1999). « Child abuse and neglect. A public health concern », *Public Health Review*, vol. 27, p. 279-293.
- MERRILL, L. L., et autres (2004). « Risk for intimate partner violence and child physical abuse: psychosocial characteristics of multirisk male and female navy recruits », *Child Maltreatment*, vol. 9, n° 1, p. 18-29.
- MIAN, M. (2004). *Public health and rights approach to child abuse and neglect*, XI Regional European Conference, ISPCAN, Jordan.
- MILNER, J. S., K. R., ROBERTSON et D. L. RIGERS (1990). « Childhood history of abuse and adult child abuse potential », *Journal of Family Violence*, vol. 5, n° 1, p. 15-34.
- MULLER, R. T. (1995). « The interaction of parent and child gender in physical child maltreatment », *Canadian Journal of Behavioural Science*, vol. 27, n° 4, p. 450-465.
- MULLER, R. T., et T. DIAMOND, (1999). « Father and mother physical abuse and child aggressive behaviour in two generations », *Canadian Journal of Behavioural Science*, vol. 31, n° 4, p. 221-228.
- MULLER, R. T., J.E. HUNTER et G. STOLLAK (1995). « The intergenerational transmission of corporal punishment: A comparison of social learning and temperament models », *Child Abuse and Neglect*, vol. 19, p. 1323-1335.
- MURPHY-COWAN, T., et M. STRINGER (1999). « Physical punishment and the parenting cycle: A survey of Northern Irish parents », *Journal of Community and Applied Social Psychology*, vol. 9, n° 1, p. 61-71.
- NARANG, D. S., et J. M. CONTRERAS (2005). « The relationship of dissociative and affective family environment with the intergenerational cycle of child abuse », *Child Abuse and Neglect*, vol. 29, p. 683-700.
- NATIONAL RESEARCH COUNCIL (1993). *Understanding child abuse and neglect*, Washington, National Academy Press.
- NELSON, G., et autres (2001). « A review and analysis of programs to promote family wellness and prevent the maltreatment of preschool and elementary-school-aged children », dans: I. PRILLELTENSKY, et autres. éd: *Promoting family wellness and preventing child maltreatment*, Toronto, University of Toronto Press, p. 220-272.

- NIX, R. L., et autres (1999). « The relation between mother's hostile attribution tendencies and children's externalizing problems: The mediating role of mothers' harsh discipline practices », *Child Development*, vol. 70, n° 4, p. 896-909.
- O'KEEFE, M. (1995). « Predictors of child abuse in maritally violent families », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 10, n° 1, p. 3-25.
- OLDERSHAW, L. (2002). *A national survey of parents of young children*, Toronto, Invest in Kids.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2003). *Rapport mondial sur la santé et la violence*, Genève, Organisation Mondiale de la Santé.
- OUELLET, F., et M. E. CLÉMENT (1996). « Les représentations de la violence psychologique selon le genre », dans : F. OUELLET et M. E. CLÉMENT, *Violence dans les relations affectives. Représentations et interventions*, Montréal, CRIVIFF, vol. 4, p. 45-68.
- PALACIO-QUINTIN, E. (1999). « Le TDVP, un test de dépistage et de compréhension du vécu des enfants maltraités », *Revue québécoise de psychologie*, vol. 20, n° 1, p. 141-155.
- PAOLUCCI, E. O., et C. VIOLATO (2004). « A meta-analysis of the published research on the affective, cognitive, and behavioral effects of corporal punishment », *Journal of Psychology*, vol. 138, n° 3, p. 197-221.
- PAQUETTE, D., et autres (2000). « A new typology of fathering: Defining and associated variables », *Infant and Child Development*, vol. 9, p. 213-230.
- PHARE, V. (1992). « Where's Poppa? The relative lack of attention to the role of fathers in child and adolescent psychopathology », *American Psychologist*, p. 656-664.
- PINDERHUGHES, E. E., et autres (1999). « The relation between mothers' hostile attribution tendencies and children's externalizing behavior problems: The mediating role of mothers' harsh discipline practices », *Child Development*, vol. 70, n° 4, p. 896-909.
- PLECK, J. H. (1997). « Paternal involvement: Levels, Sources, and Consequences », dans: M. E. LAMB (éd.) *The role of the father in child development* New York, John Wiley and Sons p. 66-103.
- ROBINSON, D. H., et autres (2005). « Changing beliefs about corporal punishment: Increasing knowledge about ineffectiveness to build more consistent moral and informational beliefs », *Journal of Behavioral Education*, vol. 14, n° 2, p. 117-139.
- RODRIGUEZ, C. M., et D. SUTHERLAND (1999). « Predictors of parents' physical disciplinary practices », *Child Abuse and Neglect*, vol. 23, p. 651-657.
- RUTTER, M. (1989). « Intergenerational continuities and discontinuities in serious parenting difficulties », dans: C. CICCHETTI, et V. CARLSON (éds.), *Child maltreatment. Theory and research on the causes and consequences of child abuse and neglect*, New York, Cambridge University Press, p. 317-349.
- SHIPMAN, K. L., B. B. R. ROSSMAN et J. C. WEST (1999). « Co-occurrence of spousal violence and child abuse: Conceptual implications », *Child Maltreatment*, vol. 4, n° 2, p. 93-102.
- SIMONS, R. L., et autres (1991). « Intergenerational transmission of harsh parenting », *Developmental Psychology*, vol. 27, n° 1, p. 159-171.
- SMITH SLEP, A. M., et S. G. O'LEARY (1998). « The effects of maternal attributions on parenting: An experimental analysis », *Journal of Family Psychology*, vol. 12, p. 234-243.
- SPOTH, R., C. REDMOND et C. SHIN (1998). « Direct and indirect latent-variable parenting outcomes of two universal family-focused prevention interventions: Extending a public-health oriented research based », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 13, n° 1, p. 43-54.
- STATISTIQUE CANADA (2005a). *Les habitudes de dépenses au Canada*, numéro au catalogue 62-202.

- STATISTIQUE CANADA (2005b). Groupes d'âge des enfants à la maison (15) et structure de la famille (7) pour les familles de recensement dans les ménages privés, pour le Canada, les provinces, les territoires, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement, recensement de 2001 – Données-échantillon (20 %), numéro au catalogue 95F0316XCB2001004, [En ligne] : www.statcan.ca (page consultée en juin 2005).
- STERNER, K. J. (1997). « Fathers, the missing parents in research on family violence », dans: M. E. LAMB (éd.) *The role of the father in child development*, New York, John Wiley and Sons, p. 284-308.
- STRAUS, M. A. (2001). *Beating the devil out of them: Corporal punishment in American Families*, 2^e édition, New York, Lexington Books.
- STRAUS, M. A. (1991). « Discipline and deviance: Physical punishment of children and violence and other crime in adulthood », *Social Problems*, vol. 38, n° 2, p. 133-154.
- STRAUS, M. A. (1990a). « The Conflict Tactics Scales (CTS) and its critics: An evaluation and new data on validity and reliability », dans: M. A. STRAUS et R. J. GELLES (éd.), *Physical violence in American families: Risk factors and adaptations, in 8 145 families*, New Brunswick, Transaction books, p. 49-73.
- STRAUS, M. A. (1990b). « Measuring intrafamily conflict and violence: The Conflict Tactics (CTS) Scales », dans: M. A. STRAUS et R. J. GELLES (éd.), *Physical violence in American families: Risk factors and adaptations to violence, in 8 145 families*, New Brunswick, Transaction books, p. 29-47.
- STRAUS, M. A. (1989). « The National Family Violence Surveys », dans: M. A. STRAUS et R. J. GELLES (éd.), *Physical violence in American families: Risk factors and adaptations to violence in 8 145 families*. New Brunswick, NJ, Transaction books, p. 3-16.
- STRAUS, M. A. (1979a). « Family patterns and child abuse in a nationally representative American sample », *Child Abuse and Neglect*, vol. 3, p. 213-225.
- STRAUS, M. A. (1979b). « Measuring intrafamily conflict and violence: The Conflict Tactics Scales (CTS) », *Journal of the Marriage and the Family*, vol. 41, p. 75-88.
- STRAUS, M. A., et C. J. FIELD (2003). « Psychological aggression by American parents: national data on prevalence, chronicity, and severity in relation to child and family characteristics », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 65, p. 795-808.
- STRAUS, M. A., R. J. GELLES (1990). « How violent are American Families? Estimates from the National Family violence resurvey and other studies », dans: M.A. STRAUS et R.J. GELLES (éds.), *Physical violence in American families: Risk factors and adaptations to violence, in 8 145 families*, New Brunswick, NJ, Transaction Books, p. 95-112.
- STRAUS, M. A., R. J. GELLES et S. K. STEINMETZ (1980). *Behind closed doors. Violence in American family*, New York, Anchor Books.
- STRAUS, M. A., et G. KAUFMAN-KANTOR (1995). *Trends in physical abuse by parents from 1975 to 1992: A comparison of three national surveys*, Communication présentée au Congrès annuel de la American Society of Criminology, USA.
- STRAUS, M. A., et A. K. MATHUR (1996). « Social change and trends in approval of corporal punishment by parents from 1968 to 1994 », dans: D. FREHSEE, W. HORN, et K. BUSSMAN (éd.), *Violence against children*, New York, Walter de Gruyter, p. 91-105.
- STRAUS, M. A., et M. M. MOYNIHAM (1994). « Who spank the most? », dans: M. A. STRAUS (éd.), *Beating the Devil out of them: Corporal punishment in American families*, New York, Lexington Books, p. 49-63.

- STRAUS, M. A., et C. SMITH (1990). « Family patterns and child abuse », dans: M. A. STRAUS et R. J. GELLES (éds.), *Physical violence in American families: Risk factors and adaptations to violence in 8 145 families*, New Brunswick, NJ, Transaction Books, p. 245-265.
- STRAUS, M. A., et autres (1998). « Identification of child maltreatment with the Parent-child Conflict Tactics Scales: Development and psychometric data for a national sample of American parents », *Child Abuse and Neglect*, vol. 22, p. 249-270.
- TAJIMA, E. A. (2004). « Correlates of the co-occurrence of wife abuse and child abuse among a representative sample », *Journal of Family Violence*, vol. 19, n° 6, p. 399-410.
- THEODORE, A. D., et autres (2005). « Epidemiologic features of the physical and sexual maltreatment of children in the Carolinas », *Pediatrics*, vol. 115, n° 3, p. 331-337.
- THOMAS, E. M. (2004). *Aggressive behaviour outcomes for young children: change in parenting environment predicts change in behaviour*, Ottawa, Statistics Canada, Special Survey Division.
- THOMPSON, R. A., et autres (1999). « Parent attitudes and discipline practices: Profiles and correlates in a nationally representative sample », *Child Maltreatment*, vol. 4, p. 316-330.
- TIDMARSH, L. (2000). « If shouldn't spank, what should I do? Behavioral techniques for disciplining children », *Canadian Family Physician*, vol. 46, p. 1119-1123.
- TILLER, C. M. (1991). « Assessment of the potential for maladaptive parenting in expectant fathers with the AAAP », *Journal of Child and Adolescent Psychiatric and Mental Health Nursing*, vol. 4, p. 55-61.
- TOURIGNY, M., et autres (sous presse). « Prévalence et cooccurrence des mauvais traitements envers les enfants dans la population québécoise », *Revue canadienne de santé publique*.
- TOURIGNY, M., et autres (2002). *Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec (ÉIQ)*, Montréal, Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociale.
- TOURIGNY, M., et autres (2001). « Les mauvais traitements envers les enfants tels que rapportés aux directeurs de la protection de la jeunesse », dans : *Portrait social du Québec*, Québec, Institut de la statistique du Québec, chapitre 20.
- TROCMÉ, N., et autres (2003). « Major findings from the Canadian incidence study of reported child abuse and neglect », *Child Abuse and Neglect*, vol. 27, p. 1427-1439.
- TROCMÉ, N., et autres (2002). *Un système en transformation? Une analyse comparative des études ontariennes sur les signalements de mauvais traitements envers les enfants (OIS 1993/1998)*, Toronto, Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants.
- TROCMÉ, N., et autres (2001). *Étude canadienne des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, Rapport final*, Ottawa, Minister of Public Works and Government Services Canada.
- TURCOTTE, G., et autres (2001). « Pourquoi certains pères sont-ils plus engagés que d'autres auprès de leurs enfants? Une revue des déterminants de l'engagement paternel », *Revue Canadienne de Psychoéducation*, vol. 30, p. 65-91.
- VISSING, Y. M., et autres (1991). « Verbal aggression by parents and psychosocial problems of children », *Child Abuse and Neglect*, vol. 15, p. 223-238.

- WAUCHOPE, B. A., et M. A. STRAUS (1989).
« Physical punishment and physical abuse of
American children: Incidence rates by age,
gender, and occupational class », dans:
M. A. STRAUS et R. J. GELLES (éd.), *Physical
violence in American families: Risk factors
and adaptations to violence, in 8 145 families*,
New Brunswick, N J, Transaction books,
p. 133-143.
- WOLFNER, G. D., et R. J. GELLES (1993). « A
profile of violence toward children: A national
study », *Child Abuse and Neglect*, vol. 17,
p. 197-212.

